



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

*Changeons nos habitudes d'aujourd'hui, pour
trouver ensemble les solutions de demain*

2025 - 2030

Table des matières

Introduction 3

1. Contexte 4

I. Définition de la Prévention des déchets

II. Cadre réglementaire

III. Historique de la prévention des déchets au Sigidurs

1. Le Programme Local de Prévention des Déchets 2010-2015

2. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024

IV. Diagnostic de territoire

V. Objectifs et Moyens

1. Méthodologie d'élaboration

2. Objectifs de réduction

3. Moyens humains et financiers

2. Plan d'actions 11

Axe 1 : Être exemplaire en matière de réduction des déchets

Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe 3 : Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Axe 4 : Allonger la durée de vie des produits

Axe 5 : Mettre en place ou renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Axe 6 : Prévenir les déchets des entreprises

Axe 7 : Actions transverses

Axe 8 : Etudier les nouvelles modalités de tarification du service public

GLOSSAIRE 48

Annexe 1 : Evaluation du PLPDMA 2019-2024

Annexe 2 : Diagnostic du territoire

Introduction

En France, un habitant consomme, en 2023, quatre fois plus qu'en 1960. Depuis quelques années, cette consommation excessive est matérialisée dans les médias par le calcul du jour du dépassement, date à laquelle l'humanité vit à crédit. Elle a, à partir de cette date, consommé plus de ressources que ce que la planète est capable de produire en un an. En 2024, ce jour a été établi au 1^{er} août. Chaque année, il intervient de plus en plus tôt. Ainsi, nous puisons, tous les ans, davantage dans les réserves de la planète.

Au fait de produire toujours plus s'ajoute le fait de produire de plus en plus mal. Jetables, à usage unique, de mauvaise qualité, peu réparables, les produits que nous consommons génèrent de plus en plus de pollutions, par leur fabrication, leur utilisation, mais également, leur fin de vie.

Désormais problématique mondiale, les déchets s'accumulent et il est nécessaire d'inverser rapidement cette tendance. Aussi, leur traitement est dorénavant encadré par une réglementation stricte, notamment au niveau européen. Ainsi, la hiérarchisation des modes de traitement, définie dans la directive européenne n°2008/98/CE du 19 novembre 2008, freine le recours à l'enfouissement pour prioriser le recyclage, le réemploi, et en premier lieu, la prévention. Cette dernière consiste à réduire la quantité de déchets produits, leur teneur en substances polluantes et les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, en intervenant à la fois sur les modes de production, de logistique et de consommation. Charge aux collectivités locales de déployer des plans d'actions adaptés à leur territoire pour respecter cette réglementation.

Le Sigidurs s'inscrit dans cette démarche de manière volontaire en adoptant un Programme Local de Prévention des Déchets en 2010. En 2015, il arrive à échéance, en ayant atteint l'objectif fixé de -7% de réduction des Ordures Ménagères résiduelles. En 2019, il est dans les premières collectivités d'Île-de-France a adopté un PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. S'attaquant à un spectre plus large de déchets que les anciens PLPD, le PLPDMA du Sigidurs fixe un objectif de réduction des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) de -9% en 6 ans. Cet objectif sera presque atteint en 2024 ; avec une réduction de 6,05% des déchets. La production des DMA s'élève ainsi en 2024 à 528 kg/an/hab, contre 562 kg/an/hab en 2019.

Au cours des 6 dernières années, le Sigidurs a mené des actions fortes en matière de réduction des déchets, comme la gratuité des composteurs, la mise en place d'un quota d'accès en déchèterie ou encore l'organisation de temps fort autour de la réduction, comme le Village du Zéro Déchet.

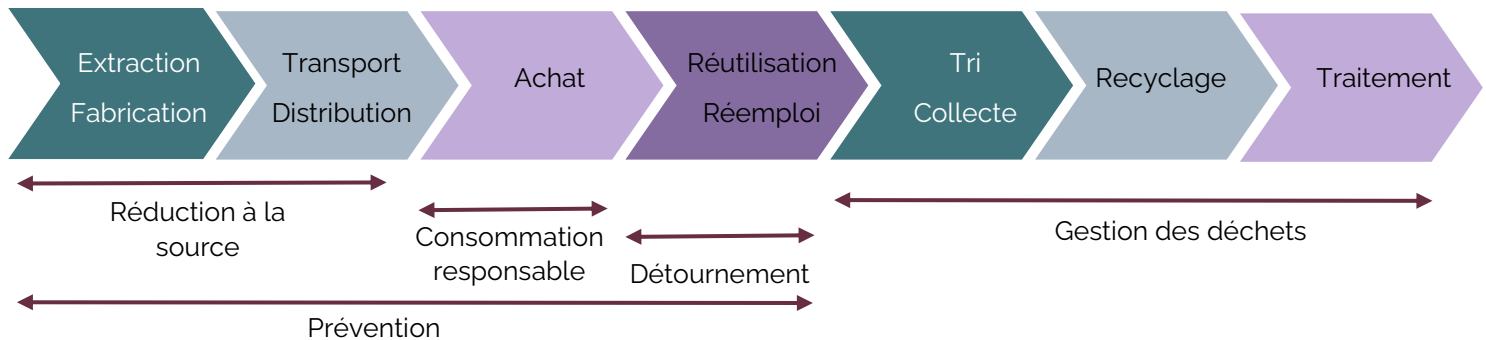
Arrivé à échéance en 2025, il est nécessaire de réviser notre PLPDMA, afin de rester en adéquation avec les réalités d'un territoire qui évolue mais également avec de nouveaux enjeux environnementaux. La prise en conscience écologique de la population, et donc ses attentes, sont en effet de plus en plus fortes. Pour l'élaborer, la phase de concertation s'est déroulée au début de l'année 2025, le plus largement possible dans le but de mobiliser les différents acteurs du territoire (collectivités, entreprises, acteurs de l'habitat collectif, administrés, jeunes publics, etc.). Un plan d'actions à large spectre ainsi que des objectifs ambitieux ont été définis. Notre PLPDMA se veut audacieux, inspirant et innovant, afin d'être à la hauteur des enjeux et de la responsabilité qui est la nôtre.

1. Contexte

I. Définition de la Prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. »

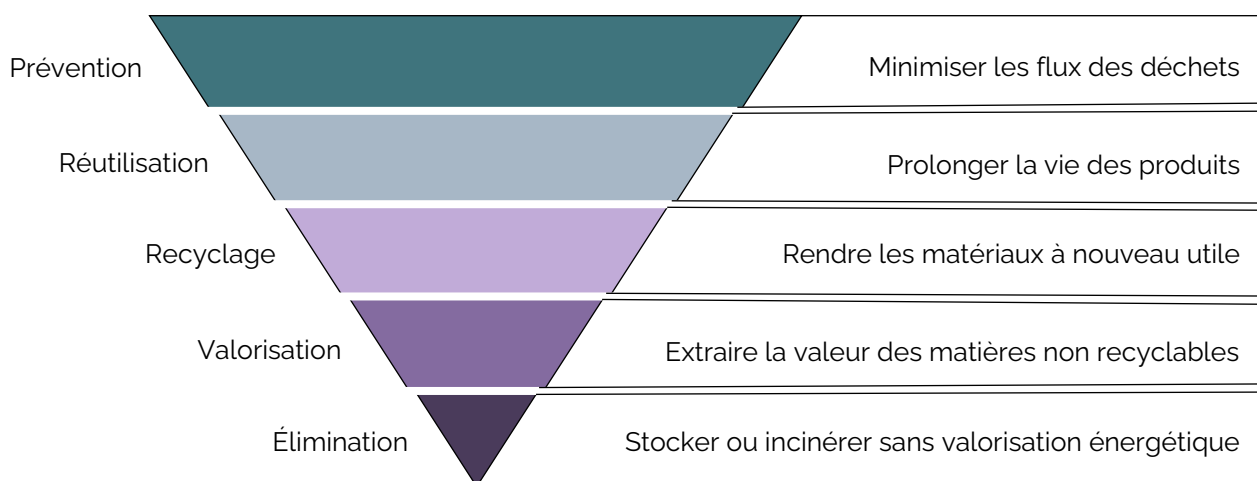
La prévention des déchets **regroupe les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet**. Elle vise à réduire la quantité de déchets produits à la source ainsi que leur nocivité.



Les différentes étapes de production d'un objet nécessitent l'utilisation de ressources (matières premières, eau, énergie...) et génèrent une forte pression sur l'environnement notamment par l'émission de Gaz à Effet de Serre. De plus, lorsque ces objets deviennent des déchets, ils sont collectés, traités ou éliminés, ce qui génère une pollution supplémentaire et un coût qui pèse sur les collectivités et les ménages. Pourtant, depuis des années, la production de déchets en France et dans le monde ne cesse de croître. Aussi, d'un point de vue environnemental et économique, la réduction des déchets doit être une priorité.

II. Contexte réglementaire

Depuis plusieurs années, la réglementation évolue et devient un outil pour atteindre les objectifs de réduction. La **directive européenne n°2008/98/CE du 19 novembre 2008** impose une hiérarchisation des modes de traitement des déchets. Elle positionne ainsi la prévention comme solution prioritaire sur tous les autres modes de traitement, comme le montre la pyramide suivante.



Pour mettre en œuvre cette directive européenne, le **Grenelle 2** prévoit la définition d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au plus tard au 1er janvier 2012 par les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le PLPDMA inclut des objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Plusieurs lois se sont succédé pour renforcer la prévention des déchets :

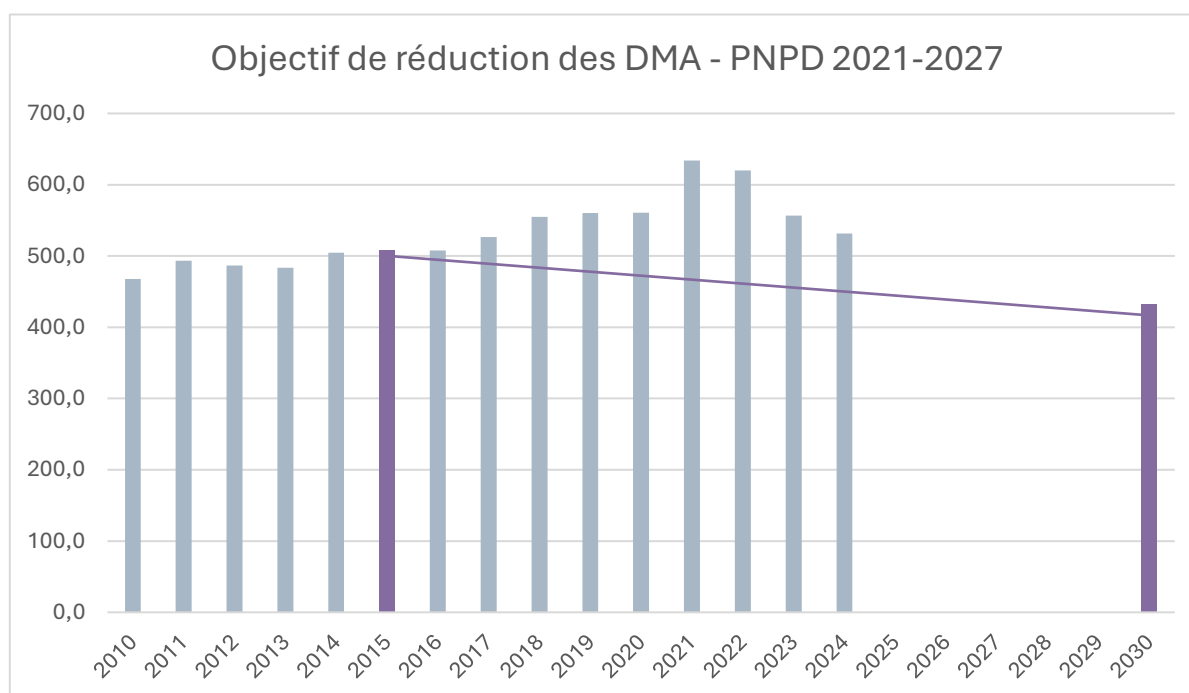
La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 impose une accélération du changement des modes de production et de consommation pour réduire la quantité de déchet produite. Ainsi, cette loi vise à transformer notre économie linéaire (produire, consommer, jeter) en économie circulaire (éco-concevoir, produire, consommer, réutiliser, réemployer, valoriser).

La loi Climat et résilience du 22 août 2021, quant à elle, vise à favoriser le réemploi et l'accès au vrac.

Enfin, le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027 s'articule autour de 5 axes :

- Favoriser l'éco-conception,
- Allonger la durée de vie des produits,
- Développer le réemploi et la réutilisation,
- Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets,
- Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets.

Il fixe un objectif de réduction de -15% des Déchets Ménagers et Assimilés entre 2015 et 2030.



Enfin, le Programme Régional de Prévention et Gestion des Déchets de la Région Île-de-France (PRPGD), qui couvre la période 2019-2025, fixe un objectif de réduction aux collectivités franciliennes de -10% des DMA. La Région étudiera l'opportunité de réviser son programme en 2025.

Pour répondre à ces objectifs réglementaires, le Sigidurs s'est, depuis bien longtemps, doté d'une politique publique, proactive, de prévention des déchets.

III. Historique de la prévention au Sigidurs

1. Le Programme Local de Prévention des Déchets 2010-2015

Le Sigidurs s'est inscrit de manière volontaire dans une démarche de réduction des déchets, dès 2009, sous l'impulsion de l'Ademe, en adoptant un Programme Local de Prévention des Déchets. Financièrement soutenu par l'Agence nationale, le Sigidurs a mis en œuvre différentes actions, comme des actions de sensibilisation, la mise à disposition de composteurs individuels et collectifs ou encore la promotion de l'éco-exemplarité des administrations, à travers un accompagnement personnalisé de chacune des communes du territoire. Il a atteint ses objectifs de réduction des Ordures Ménagères résiduelles (-7% sur la durée du PLPD).

2. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024

A l'issu du PLPD, plusieurs actions de réduction ont été maintenues. Toutefois, il faudra attendre 2019 pour qu'un programme formalise un plan d'action détaillé, fixant des objectifs et des moyens alloués.

A la fin de la période de mise en œuvre des actions, un bilan du PLPDMA a été dressé, dont voici la synthèse. Les éléments détaillés sont renseignés dans le bilan, disponible en annexe 1.

a. Bilan des actions

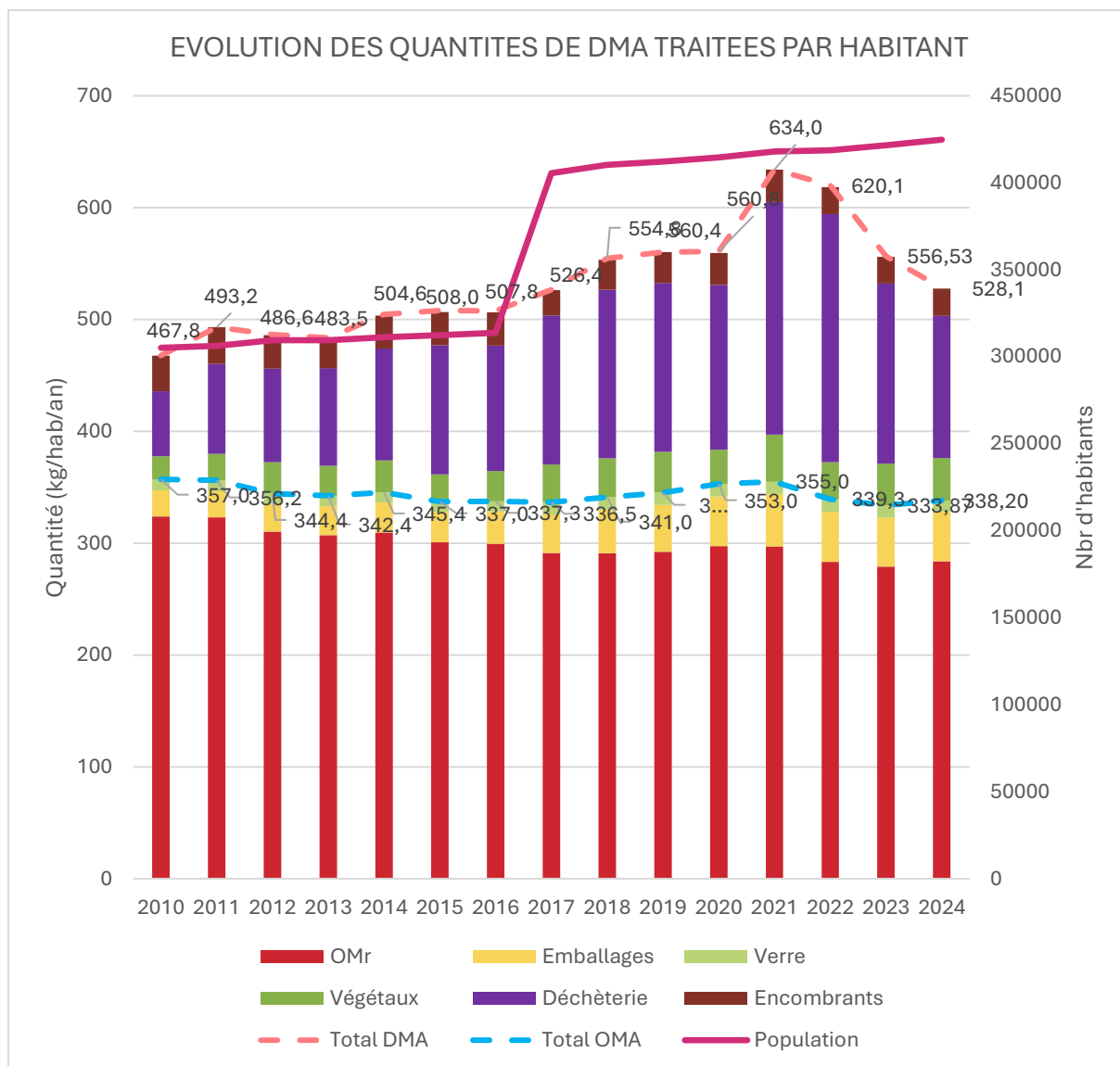
Le PLPDMA du Sigidurs s'organise autour de 6 grandes thématiques, chacune regroupant plusieurs actions :

- **Encourager l'éco-exemplarité des administrations.** Cet axe s'est décliné en interne, à travers la mise en œuvre notamment d'une politique de formation de l'ensemble des agents sur la thématique de la transition écologique, avec dans un premier temps, l'animation de l'atelier Fresque du Climat, et dans un second temps, celui d'Horizons décarbonés. Il a également été déployé en externe, à destination des collectivités du territoire, qui ont été accompagnés dans la mise en œuvre d'outils de tri au sein de l'ensemble des bâtiments publics.
- **Prévenir la production des biodéchets et développer leur traitement spécifique.** L'action phare de cet axe est le déploiement du compostage individuel à destination des particuliers disposant d'un jardin. Il peut également être collectif et équiper les particuliers au sein de l'habitat collectif ou des professionnels au sein de structures comme les écoles, les structures collectives ou les entreprises. Cet axe regroupe également des actions visant à promouvoir la réduction des déchets végétaux et la pratique d'un jardinage plus durable : broyage, paillage, tonte mulching. L'accompagnement des gros producteurs, notamment à trier et réduire les biodéchets, est une action également menée. Enfin, l'étude sur le tri à la source des biodéchets permet d'établir un scénario adapté au territoire du Sigidurs sur la mise en œuvre du tri des biodéchets, qui verra le jour en 2025.
- **Réduire le gaspillage alimentaire.** La principale action déployée est l'accompagnement des restaurants collectifs publics des communes à la réduction du gaspillage, ainsi que la formation des agents territoriaux sur cette thématique.
- **Donner une seconde vie aux objets.** Plusieurs actions de sensibilisation et de collectes spécifiques sont menées dans le cadre de la promotion du réemploi et de la réutilisation. Les solutions de collecte préservante, à travers des outils dédiés (caisson réemploi en déchèterie, boîtes à lire), ainsi que le soutien financier auprès des ressourceries, sont également développés.
- **Encourager la consommation responsable.** Cet axe s'est déployé à travers deux actions principales : la tenue d'un village du zéro déchet, temps fort de la prévention pour notre établissement public, et l'accompagnement des familles via le défi famille zéro déchet.

L'ensemble de ces actions menées a contribué à la réduction de la production de déchet sur le territoire.

b. Tonnages

L'évolution des tonnages est illustrée par le graphe suivant :



Les principaux flux réduits sont les Ordures Ménagères résiduelles, avec une diminution de 14 kg en 4 ans, et les apports en déchèteries qui diminuent de 26 kg, malgré une très forte hausse en cours de PLPDMA liée à une très forte fréquentation des installations par les usagers.

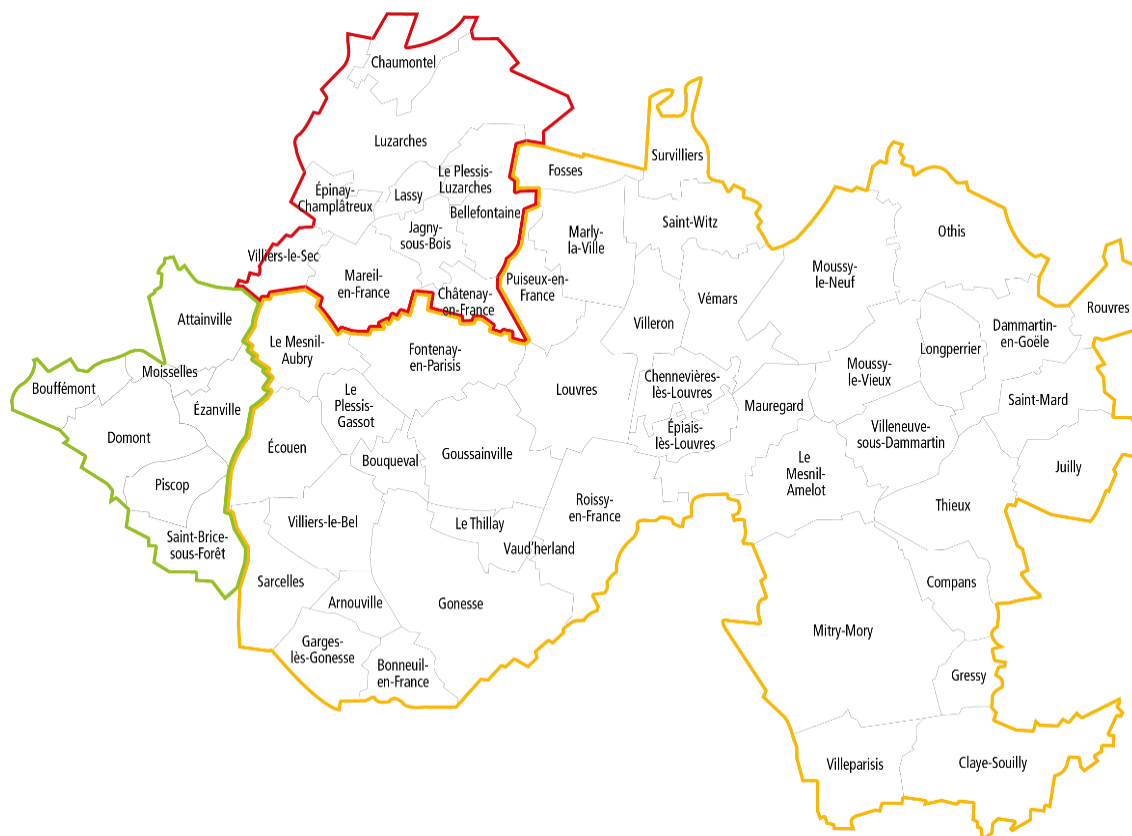
c. Moyens humains et matériels

Le PLPDMA a mobilisé, chaque année, entre 5,5 ETP (année 2020, peu d'événements) et 9 ETP pour une masse salariale estimée entre 2019 et 2023 à 1 108 428€.

Le Sigidurs a par ailleurs engagé des dépenses liées au PLPDMA à hauteur de près de 900 000€, en fonctionnement et investissement, là encore entre 2019 et 2023.

IV. Diagnostic du territoire en 2024

Le processus de révision du PLPDMA impose la mise à jour du diagnostic du territoire. Il est disponible dans sa version complète en annexe 2.



Le Sigidurs regroupe 59 communes réparties sur 3 EPCI :

- Communauté de Communes Carnelle Pays de France
- Communauté d'Agglomération Plaine et Vallée
- Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Au 1^{er} janvier 2024, le Sigidurs compte 424 777 habitants.

La mise à jour du diagnostic a mis en exergue une certaine stabilité dans les données démographiques du territoire du Sigidurs. On observe, en effet, toujours une population plus jeune au sud du territoire et une population plus âgée au nord. De même, l'habitat est plus vertical au sud, et d'avantage pavillonnaire au nord.

Par ailleurs, un état des lieux des dispositifs d'Etat a été établi. Le territoire est couvert par neuf dispositifs pertinents, qui relèvent des thématiques de l'aménagement, de la mixité sociale et de la transition écologique. Ces dispositifs sont détaillés dans le diagnostic de territoire en annexe 2 :

- Quartiers prioritaires,
- Action Cœur de Ville (ACV),
- Petites Villes de Demain (PVD),

- Villages d'avenir,
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),
- Contrat de relance et de transition écologique ou Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE),
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
- Agenda 2030,
- Territoire zéro chômeur.

Ce diagnostic, couplé à la connaissance fine de la production de déchets de notre territoire, nous sert de base dans l'établissement de notre plan d'action et la définition de nos objectifs de réduction.

V. Objectifs et Moyens

1. Méthodologie d'élaboration

L'ambition du Sigidurs pour la révision de ce PLPDMA réside dans une large mobilisation des acteurs du territoire. Elle débute dès l'élaboration du plan d'actions, au moment de la phase de concertation. Aussi, cette concertation, d'une durée de 3 mois, s'est voulue étendue. L'ensemble des publics ont été mobilisés à travers différents outils :

- Le jeune public a été interrogé à travers un questionnaire à destination des éco-délégués, transmis aux proviseurs de 10 établissements. Aucun retour ne nous a malheureusement été fait ;
- Le grand public a été mobilisé également via un questionnaire en ligne, disponible sur notre site internet et nos réseaux sociaux. 53 personnes ont participé, représentant l'ensemble de notre territoire ;
- Les agents du Sigidurs ont également été invités à la réflexion à travers différents canaux : le questionnaire en ligne grand public, la tenue de 6 groupes de travail thématiques et la mobilisation d'une équipe projet transversale pour l'élaboration du plan d'action ;
- Les communes et les acteurs professionnels (associations, entreprises, administrations, établissements scolaires) ont quant à eux été invités à participer à un groupe d'échange sur le PLPDMA, à l'occasion d'un World Café organisé le 30 janvier 2025. Une quarantaine de participants se sont regroupés pour discuter et débattre des prochaines actions à faire apparaître dans notre PLPDMA.

2. Objectifs de réduction

Les objectifs de réduction des déchets du PLPDMA se doivent d'être en adéquation avec ceux fixés au niveau régional et national. Le PNPD impose une réduction des déchets de -15% entre 2015 et 2025. Le PRPGD, qui couvre une période de 2019 à 2024, fixe, lui, un objectif de réduction des DMA de -10%.

Le Sigidurs a, ainsi, pris le parti de s'aligner sur les objectifs réglementaires du moment, en visant **une baisse de 10 % de nos déchets ménagers et assimilés**, d'ici la fin du PLPDMA.

	Référence	Objectif -10 %
	2023	2030
OMr	278,9	250,0
Emballages et papiers	43,8	40,0
Verre	11,1	9,0
Végétaux	37.3	35.0
Encombrants	23.7	21.0
Déchets dangereux	-	-
Déchèterie	161.1	145.0
Total DMA	556,0	500,0

3. Moyens humains et financiers

Le PLPDMA programme un plan d'action sur 6 ans. Pour sa mise en œuvre complète et afin d'atteindre les objectifs fixés par le Sigidurs, il devra maintenir, un nombre d'équivalent temps pleins équivalent au tableau suivant :

Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets	19,5 ETP
Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	9,35 ETP
Axe 3 : Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets	23,32 ETP
Axe 4 : Allonger la durée de vie des produits	2 ETP
Axe 5 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	11,46 ETP
Axe 6 : Prévenir les déchets des entreprises	10,5 ETP
Axe 7 : Actions transverses	12,06 ETP
Axe 8 : Etudier les nouvelles modalités de tarification du service public	5,5 ETP

Au total, près de **94 ETP seront mobilisés sur toute la durée du PLPDMA**, soit en moyenne 15.7 ETP par an.

De la même manière, l'enveloppe budgétaire associée à ce programme local s'élèvera à minima à **8 millions € sur 6 ans**.

2. Plan d'actions

À travers l'analyse du bilan du PLPDMA 2019-2024, du diagnostic de territoire, des différentes concertations et des enjeux à venir, le Sigidurs a identifié des axes prioritaires, sur lesquels concentrer ses efforts. Les actions, à la fois concrètes en matière de réduction de la production de déchets, mais également emblématiques pour favoriser la mobilisation des différents acteurs, permettront d'atteindre les objectifs fixés.

Les producteurs ont été séparés en trois cibles :

- Gros producteurs : administrations, entreprises, bailleurs, organisateurs d'événements ;
- Scolaires : élèves, équipes enseignantes et encadrants de la maternelle à l'université ;
- Grand public : associations, ménages.

Ce plan d'action présente les projets à mettre en œuvre, les objectifs spécifiques qui y sont associés, ainsi que les indicateurs de succès, qui permettront de mesurer la progression de chacun d'eux.

Le tableau ci-dessous résume les axes et les actions retenues :

AXES	ACTIONS
Axe 1 : Être exemplaire en matière de réduction des déchets	Inscrire le Sigidurs dans une démarche d'exemplarité en matière de prévention
	Inscrire les professionnels, les administrations, les écoles dans une démarche de réduction des déchets
Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	Réduire et sensibiliser au gaspillage alimentaire en structures collectives
	Animer un réseau de don entre les acteurs du territoire
Axe 3 : Éviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets	Réduire et valoriser les déchets végétaux produits
	Tri à la source des biodéchets
	Renforcer le compostage
Axe 4 : Allonger la durée de vie des produits	Créer un réseau du réemploi
	Créer un espace favorisant le réemploi dans la nouvelle déchèterie
	Initier une réflexion en faveur d'une maison de l'économie circulaire
	Développer et soutenir l'installation et l'activité de structures de réemploi
	Développer l'usage des contenants réemployables, notamment dans la restauration collective
	Développer les locaux réemploi en habitat collectif
Axe 5 : Mettre en place ou renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable	Mobiliser les habitants
	Réduire la quantité de textiles collectée
	Promouvoir des produits d'hygiène lavables (couches lavables, protections menstruelles, cups, etc.)

Axe 6 : Prévenir les déchets des entreprises	Promouvoir les dynamiques d'échanges et de dons entre entreprises
	Mettre en œuvre une réflexion sur la révision des seuils de collecte, pour favoriser la réduction et la gestion différenciée des déchets (tri)
	Initier et mettre en œuvre une stratégie dédiée aux entreprises
	Réduire la quantité de déchets issus des marchés alimentaires et inciter aux changements de pratiques
Axe 7 : Actions transverses	Maintenir une veille des subventions disponibles en matière de réduction des déchets
	Mobiliser pour renforcer l'adhésion et promouvoir les actions par des communications dédiées
	Renforcer les partenariats à l'échelle du territoire par la création de temps d'échanges régulier avec les différents cibles
	Communiquer auprès de l'ensemble des ménages sur l'engagement dans une démarche de réduction des déchets
Axe 8 : Étudier les nouvelles modalités de tarification du service public	Étudier l'impact de la mise en place de la redevance spéciale pour les gros producteurs et de la tarification incitative pour les ménages sur la production des déchets du territoire
	Sensibiliser les acteurs du territoire au coût de la gestion des déchets

Axe 1 : Être exemplaire en matière de réduction des déchets

L'exemplarité des institutions, mais également des entreprises et des bailleurs est primordiale pour permettre l'adhésion des habitants d'un territoire aux actions entreprises et pour lesquelles ils sont sollicités.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, puis la loi AGECL imposent aux administrations et aux entreprises de s'inscrire dans une démarche de réduction des déchets produits par le biais de politiques d'achats et de commandes (par exemple, avec la mise en place d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) pour les collectivités). Les entreprises sont, quant à elles, encouragées à intégrer des politiques de Responsabilités Sociétales des Entreprises (RSE).

La loi EGALIM vient renforcer la réduction des déchets produits par les restaurations collectives publiques des services de maternités, des crèches, des établissements scolaires et des universités, notamment par l'interdiction de l'usage des barquettes en plastiques pour les contenants de cuisson.

Ainsi, cet axe va prendre une forte dimension dans les actions de notre établissement public. Les acteurs du territoire ont été fortement sensibilisés au tri des déchets et nous souhaitons qu'ils soient, dorénavant, fortement mobilisés sur leur réduction.

1. Inscrire le Sigidurs dans une démarche d'exemplarité en matière de prévention



CIBLES : Gros producteurs



OBJECTIFS

- Être exemplaire en matière de prévention des déchets.
- Réduire les déchets.
- Inciter les acteurs du territoire à entamer une démarche d'exemplarité.
- Expérimenter les actions à mettre en place.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'exemplarité est primordiale pour susciter l'adhésion et mettre en mouvement les acteurs du territoire. Ainsi, le Sigidurs intègre à ses process internes des actions de prévention qui pourront également servir de retours d'expériences, afin de démontrer leur faisabilité et leurs impacts. Pour cela, une étude des gisements produits au sein de la structure et le suivi d'un plan d'action sera mis en place. Dans ce cadre, une charte et un kit de prévention à destination des agents sera développé et diffusé.



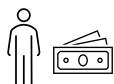
SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Mise en place d'une charte Zéro déchet pour les agents du Sigidurs.
- Développement d'un kit prévention (supports de formation et de sensibilisation, ateliers, présentation des outils réglementaires, outils de communication interne, etc.).



IMPACTS ATTENDUS

- Réduction de 10% des déchets produits.
- Automatiser les réflexes de prévention dans les projets des directions et dans les habitudes des agents.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 1,5 ETP

Budget prévisionnel : 6 000 €



PILOTE

Ensemble des directions du Sigidurs



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Quantité de déchets réduite par an, type de déchets produits, nombre de participants aux actions, nombre d'actions de sensibilisation proposées, liste des actions réalisées.

2. Inscrire les gros producteurs dans une démarche de réduction des déchets



CIBLES : Gros producteurs.



OBJECTIFS

- Inciter les acteurs du territoire à entamer une démarche de réduction des déchets.
- Accompagner et diffuser les gestes de réduction des déchets hors foyers.
- Promouvoir les actions exemplaires.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à accompagner les gros producteurs dans une démarche de transition écologique, et plus particulièrement sous l'angle de la réduction des déchets. Ainsi, ils pourront bénéficier d'un « kit de prévention », incluant des formations, des temps conviviaux de sensibilisation, de visites de terrains pour retours d'expériences, etc. Il s'agit aussi de les accompagner dans la mise en œuvre de démarches de labellisation, pour les inciter à s'investir, grâce au levier de l'image de marque ou par la signature d'une charte d'éco-exemplarité.



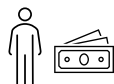
SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Organisation d'événements conviviaux à destination des employés communaux.
- Accompagnement des porteurs d'événements vers l'éco-exemplarité (achats responsables, limitation des emballages, prêt de matériels entre organisateurs, etc).
- Recensement et promotion des actions de réduction des déchets portées par les partenaires institutionnels.
- Appui des acteurs du territoire dans une démarche de réduction des déchets :
 - o Initier, proposer et suivre des plans d'actions en faveur de la réduction des déchets (ex PCAET, Plan économie circulaire, PAT, ...).
 - o Valoriser des actions exemplaires.
 - o Promouvoir et accompagner les démarches de labellisation / Mettre en œuvre un label de réduction des déchets pour les commerçants du territoire.
 - o Mobiliser les bailleurs par des AAP ou AMI de réduction des déchets.



IMPACTS ATTENDUS

- Réduction de 10% des déchets produits
- Accompagnement de 6 communes, 4 bailleurs et 5 entreprises par an



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 18 ETP

Budget prévisionnel : 42 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de participants aux actions, nombre de producteurs accompagnés, nombre d'acteurs entrants dans une démarche de labellisation, nombre d'acteurs labellisés, nombre d'actions de sensibilisation, réduction chiffrée des déchets produits.

Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire se définit comme étant « toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée ».

A l'échelle d'une personne, il s'élève à 63 kg par an, sur l'ensemble de la chaîne (production, transformation, distribution, consommation). Cela représente 4,3 millions de tonnes comestibles jetées au niveau national. 13% de ce gaspillage alimentaire s'opère hors domicile, 40% au sein du foyer. La marge de manœuvre pour le réduire est forte, d'autant qu'il représente un coût économique évalué en moyenne à 100 € par habitant et par an. Ce coût pouvant augmenter considérablement en fonction de l'inflation. Au-delà de l'aspect économique, il pose également des questions éthiques, à l'heure où tout un chacun n'a pas accès à une alimentation pérenne. En effet, 1 personne sur 11 dans le monde a souffert de la faim, en 2023.

L'environnement est également soumis à une forte pression et ce coût caché est non-négligeable. Selon l'ADEME, le gaspillage des ressources qui ont servi pour la production alimentaire représente 3 % des émissions de gaz à effet de serre totales produites au niveau national.

Pour réduire ces impacts, la France s'est dotée d'un ensemble de réglementations pour lutter contre le gaspillage alimentaire :

- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose aux collectivités de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives, dont elles assurent la gestion, avant le 1^{er} septembre 2016.
- La loi de lutte contre le gaspillage alimentaire du 11 février 2016, dite loi Garot, relative à l'obligation de mise en place du don alimentaire pour les grandes et moyennes surfaces de plus de 400m² et à l'interdiction de dénaturer les denrées encore consommables.
- La loi EGALIM du 30 octobre 2018, relative à l'obligation d'une démarche et d'un diagnostic de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective. Elle soumet les restaurations collectives de plus de 3 000 repas au don alimentaire et les restaurateurs à mettre à disposition des contenants réutilisables ou recyclables.
- La loi AGECE, du 10 février 2020 est, quant à elle, relative à l'obligation de réduire de 50 % le gaspillage alimentaire pour la restauration collective et les distributeurs, d'ici à 2025, et d'ici à 2030, pour les consommateurs.
- Enfin, la loi Climat et résilience vient compléter les précédentes, en mettant en place l'expérimentation obligatoire de réservation de repas en restauration collective.

Ainsi, le Sigidurs souhaite poursuivre le déploiement d'actions majeures sur cet axe à fort impact économique, social et environnemental.

1. Réduire et sensibiliser au gaspillage alimentaire en structure collective



CIBLE : Gros producteurs.



OBJECTIFS

- Réduire le gaspillage alimentaire à la source.
- Sensibiliser le personnel et les convives à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'ampleur du gaspillage alimentaire et son origine ne sont pas perçues dans leur intégralité. Cette action se déclinera en appels à projets et animations en milieu scolaires et périscolaires, pour évaluer le gaspillage alimentaire au sein des structures collectives, et ainsi proposer des mesures correctives, tout en sensibilisant les différents publics concernés.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

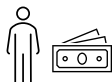
- Appel à Projets de lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des restaurations collectives et élargissement sur le format « ma cantine sans déchets ».
- Animations en milieu scolaire / périscolaire.



IMPACTS ATTENDUS

État initial : 18 restaurants scolaires accompagnés, depuis 2019.

Résultats attendus : 24 restaurants collectifs supplémentaires accompagnés.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 6,03 ETP

Budget prévisionnel : 78 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de restaurants accompagnés, pourcentage de réduction par an du gaspillage alimentaire, nombre de convives et de personnels sensibilisés.

2. Animer un réseau de don entre les acteurs du territoire



CIBLE : Gros producteurs, Grand public.



OBJECTIFS

- Détourner des ordures ménagères les aliments encore consommables.
- Sensibiliser les gros producteurs et les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Interpeller sur le gaspillage alimentaire et ses impacts.
- Participer au soutien de la filière du don alimentaire



DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit, par cette action, de créer un réseau de don alimentaire de denrées non-consommées entre les acteurs producteurs et ceux pouvant en avoir besoin. Des actions, à différentes échelles de territoire, pourront être pensées, afin d'être le plus efficaces possible et limiter au maximum le gaspillage alimentaire.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Appel à Manifestation d'Intérêt de soutien pour une structure ayant un projet de restaurant solidaire/épicerie sociale (convention de partenariat, soutien financier, faciliter la mise en relation des acteurs du territoire).
- Expérimentation de déploiement de frigos solidaires pour favoriser le partage entre habitants ou le don de petites quantités des collectivités vers les habitants.
- Développement des partenariats de don avec des supermarchés vers des associations du territoire.
- Initiation de création d'un Réseau de lutte contre le Gaspillage Alimentaire (REGAL), à l'échelle régionale.



IMPACTS ATTENDUS

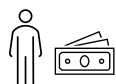
État initial : Existence d'un guide de gestion des biodéchets et du don alimentaire, à destination des gros producteurs.

Résultats attendus : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour une structure ayant un projet de restaurant ou d'épicerie solidaire.

Installation de 2 points d'échanges de denrées alimentaires.

Développement de 6 partenariats avec des supermarchés.

Initiation d'un REGAL.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnels : 3, 05 ETP

Budget prévisionnel : 174 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION :

Durée : 6 ans – Moyen terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de points de collecte développés, type de denrées collectées, quantité de denrées détournée, nombre de partenaires mobilisés.

Axe 3 : Éviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. »

Ces déchets peuvent être scindés en deux catégories. D'une part les déchets alimentaires et d'autre part les déchets végétaux.

La loi anti-gaspillage de 2020 impose le tri à la source des biodéchets, pour l'ensemble des acteurs d'un territoire. A ce titre, les collectivités doivent proposer, depuis le 1^{er} janvier 2024, une solution de collecte séparative des biodéchets aux ménages de leur territoire.

En parallèle, dès 2012 les gros producteurs (entreprises et administrations) produisant plus de 120 tonnes de biodéchets par an devaient trier les biodéchets produits puis les valoriser dans des filières dédiées. Ce seuil a été progressivement abaissé, en 2016, puis 2023, avant de devenir une obligation de tri, sans seuil de référence, au 1^{er} janvier 2024.

Le Sigidurs est fortement engagé dans la promotion des dispositifs de valorisation des déchets alimentaires et végétaux, auprès des différents publics de son territoire. Les actions en faveur de la gestion de proximité des biodéchets vont être poursuivies, dans ce nouveau programme, à la fois pour réduire leur quantité et pour valoriser ceux qui n'auraient pu être évités. Cette dynamique va être complétée par la collecte des déchets alimentaires auprès de l'habitat collectif et par un renforcement des actions auprès des gros producteurs.



1. Réduire et valoriser les déchets végétaux produits

CIBLE : Gros producteurs, Grand public



OBJECTIFS

- Réduire la quantité de déchets végétaux présentée à la collecte.
- Accompagner des acteurs témoins pour favoriser une utilisation vertueuse des déchets végétaux et promouvoir les bonnes pratiques par leurs témoignages.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise, par le prêt de matériels et l'accompagnement de différents acteurs du territoire, à amener une réflexion vers des pratiques plus vertueuses (compostage, mulshing, paillage, etc.). Ces accompagnements permettront également aux pairs des acteurs accompagnés de s'identifier et de démystifier certaines pratiques.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Poursuite et mise en valeur du prêt des broyeurs aux communes adhérentes.
- Appel à Manifestation d'Intérêt pour réduire et valoriser les déchets issus des espaces verts et jardins, par l'accompagnement d'un ou plusieurs représentants de chaque cible.
- Développement d'un argumentaire sur la promotion des pratiques de jardinage durable et déclinaison les outils de communication en conséquence.



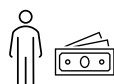
IMPACTS ATTENDUS

État initial : 3 prêts de broyeurs par an, aux communes

Résultats attendus :

1 accompagnement par cible et par an

2 prêts supplémentaires de broyeurs par an, aux communes



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 0,72 ETP

Budget prévisionnel : 24 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de prêts de broyeurs, quantités de déchets broyés, nombre d'acteurs accompagnés, nombre de personnes sensibilisées, nombre de session de sensibilisation.

2. Mettre en place le tri à la source des biodéchets



CIBLES : Grand public



OBJECTIF

- Détourner les déchets alimentaires des ordures ménagères, pour les valoriser.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Il est devenu obligatoire, pour les établissements publics compétents en matière de collecte des déchets, de proposer une solution de collecte des déchets alimentaires. Ainsi, après avoir diligenté une étude, le Sigidurs a fait le choix de proposer trois modes de collectes différents en fonction du type d'habitat : compostage individuel pour l'habitat pavillonnaire, compostage partagé pour le petit habitat collectif et points d'apport volontaire pour l'habitat vertical dense des communes volontaires.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Déploiement de la collecte des déchets alimentaires :
 - o Promouvoir les composteurs individuels pour l'habitat individuel et l'habitat collectif, là où c'est techniquement possible.
 - o Promouvoir les points d'apports volontaires auprès de l'habitat dense des 13 communes volontaires, en perspective d'un déploiement plus large sur l'ensemble du territoire.
 - o Mise en place d'une collecte hippomobile pour favoriser la visibilité de ce nouveau flux.

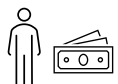


IMPACTS ATTENDUS

État initial : Tri à la source des biodéchets uniquement grâce à la pratique du compostage.

Résultats attendus :

Adhésion de 30% des foyers ciblés par les points d'apports volontaires.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 0,4 ETP

Budget prévisionnel : 3 900 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 2 ans – Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Quantités de déchets alimentaires collectés, nombre de points d'apports volontaires installés.



3. Renforcer le compostage

CIBLES : Toutes



OBJECTIFS

- Détourner des ordures ménagères les déchets compostables, pour les valoriser.
- Sensibiliser les acteurs du territoire.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Sigidurs mène une politique volontariste forte en faveur du compostage, depuis de nombreuses années. Mais il est nécessaire de relancer régulièrement la promotion de cette pratique. La poursuite des actions menées jusqu'alors ayant démontré leur efficacité, devra être perpétuée tout comme le déploiement d'actions innovantes. Un meilleur suivi des sites de compostage collectif permettra une efficacité encore plus grande de ces dispositifs.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Poursuite de la gratuité pour la dotation en composteurs individuels ou partagés (pieds d'immeubles, structures collectives, au sein d'un quartier, etc.)
- Développement de sites de compostage en entreprises pour favoriser la pratique par l'habitant et le salarié
- Organisation de sessions de distribution de composteurs avec formation pour l'habitat pavillonnaire
- Organisation de rencontres avec les services techniques des communes adhérentes pour échanger et valoriser les pratiques éco-responsables de gestion des espaces verts
- Développement de l'accompagnement des jardins partagés, familiaux et pédagogiques pour le développement du compostage partagé
- Poursuite des distributions de compost en déchèteries
- Poursuite de la politique volontariste de déploiement de sites de compostage partagé en pied d'immeuble ou dans les structures collectives, ainsi que suivi avec le logiciel dédié "Opticompost"
- Veille sur les dispositifs innovants de compostage (par exemple, composteurs grutables)
- Développement du compostage dans les petites résidences et copropriétés



IMPACTS ATTENDUS

État initial : 4466 composteurs individuels distribués sur le territoire et 212 sites de compostage partagé installés jusqu'en 2023.

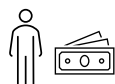
Résultats attendus :

Distribuer 1000 composteurs individuels supplémentaires par an.

Mettre en place 60 nouveaux sites de compostage partagé, par an.

Mettre en place des sites de compostage partagé en entreprise.

Développer l'accompagnement de 6 jardins partagés, familiaux ou pédagogiques, en 6 ans.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 22,2 ETP

Budget prévisionnel : 792 600 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de composteurs individuels distribués, nombre de composteurs partagés mis en place, nombre de participants aux formations, nombre de sessions de distribution de composteurs, nombre de partenariats établis.

Axe 4 : Allonger la durée de vie des produits

Les consommateurs sont confrontés à des produits ayant une durée de vie de plus en plus courte pour diverses raisons (produits à usage unique, difficulté à trouver des pièces détachées ou des réparateurs, tarifs des réparations parfois moins avantageux que le neuf, etc.).

Pour aider le consommateur à avoir une consommation plus responsable, la loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire, dite loi AGECE, développe plusieurs dispositifs :

- Lutter contre l'obsolescence programmée, par la mise en place d'un indice de réparabilité, avec pour objectif la mise en place, au 1^{er} janvier 2025, d'un indice de durabilité.
- Pénaliser l'obsolescence programmée.
- Faciliter la réparation avec des pièces détachées issues de l'économie circulaire et obligation d'informer le consommateur de la disponibilité des pièces de réparations.
- Subventionner un bonus réparation pour inciter le consommateur à faire réparer plutôt que d'acheter un produit neuf.

De plus, les producteurs de biens de consommation ont également vu leurs responsabilités élargies par l'instauration de nouvelles filières pollueurs-payeurs, à l'image des produits de jardins et de bricolage, des jouets, des produits du tabac, des produits ou matériaux de construction, des articles de sports et de loisirs. Depuis le 1^{er} janvier 2025, ces obligations s'étendent à l'ensemble des emballages des professionnels.

La mise en place de ces obligations apporte un soutien favorable aux actions menées pour l'allongement de la durée de vie des produits. Ainsi, le Sigidurs souhaite continuer à travailler sur cet axe dans ce nouveau programme et particulièrement en mobilisant certains partenaires, tels que les commerces alimentaires, les bailleurs et les structures du réemploi.

Pour poursuivre les actions engagées, il sera également nécessaire de continuer à informer les ménages et les entreprises concernés, pour créer un cercle de consommation vertueux et pérenne.

1. Créer un réseau du réemploi



CIBLES : Gros producteurs, Grand public.



OBJECTIF

- Faciliter la mise en relation des acteurs sur le territoire pour faciliter le réemploi.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le développement d'un réseau du réemploi, à l'échelle du territoire, est particulièrement pertinent. Ainsi, les déchets des uns deviennent les ressources des autres. A cette fin, il est prévu de créer et d'animer un réseau inter-acteurs, ainsi qu'une carte des lieux du réemploi pour favoriser leur identification. A petite échelle, il est prévu de lancer un appel à projet « Give box », afin de permettre aux communes adhérentes de tester le dispositif et mesurer son succès.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Création d'un réseau "Le Club des réemployeurs" et d'une cartographie du réemploi.
- Mise en lumière des dynamiques de start-ups qui se créent, sur le territoire, en lien avec les EPCI, autour de l'économie circulaire ou de la réduction des déchets.
- Appel à projet auprès des communes (hôtel de ville, centres sociaux, maisons de quartiers) pour favoriser le réemploi par le prêt d'une Give Box et d'un kit d'accompagnement (formation des référents, communication dédiée au projet, etc.).



IMPACTS ATTENDUS

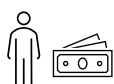
État initial : Le travail sur les Give Box est initié.

Résultats attendus :

Publication d'une carte sur support digital ou papier

Nombre de partenaires dans le réseau

Lancement de l'appel à projet Give Box



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 0,06 ETP

Budget prévisionnel : 3 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de participants dans le réseau, publication de la carte du réemploi, nombre de participants à l'appel à projet Give Box, nombre d'échanges dans les Give Box.



2. Créer un espace favorisant le réemploi dans la nouvelle déchèterie « Gonesse 2 »

CIBLES : Grand public



OBJECTIFS

- Faciliter la mise à disposition de matériaux ou d'objets réemployables.
- Réduire la quantité de déchets produits.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Sigidurs a choisi d'intégrer le réemploi à ses projets d'investissement. Ainsi, il est prévu la création et l'exploitation d'un équipement dédié au réemploi dans la future déchèterie de Gonesse. Cet espace permettra aux ménages de bénéficier d'un lieu pour déposer et profiter des objets réemployables.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Travail, dans le cadre du marché de performance, avec une structure du réemploi, pour l'animation et la mise en valeur de l'espace dédié.



IMPACTS ATTENDUS

État initial : Intégration de la demande d'un espace réemploi dans le cahier des charges de la construction de la nouvelle déchèterie.

Résultats attendus :

Lancement et exploitation d'un espace de réemploi sur la déchèterie.
Baisse des tonnages vers les exutoires de valorisation.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 0,6 ETP

Budget prévisionnel : à minima 120 000 € pour l'aménagement



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Long terme



INDICATEURS DE SUIVI

Fréquentation de l'espace réemploi, quantité des biens réemployables, retours d'expérience des utilisateurs.



3. Initier la réflexion d'un tiers lieu ou d'une maison de l'économie circulaire

CIBLES : Grand public, Scolaires



OBJECTIFS

- Créer un lieu de référence en matière de transition écologique.
- Faciliter la transmission des pratiques vertueuses et des échanges de compétences.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Sigidurs souhaite initier la réflexion autour d'une maison de l'économie circulaire, qui permettra de créer un espace multifonction de référence, dédié à l'économie circulaire pour le grand public, les écoles et les associations du territoire.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

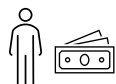
- Réflexion sur l'emplacement et les bâtiments disponibles (existant, location, achat).
- Prospection des partenariats potentiels (EPCI, syndicats partenaires, Région, Département, associations, etc.).
- Réflexion sur les montages juridiques et financiers possibles.
- Construction de l'exploitation du lieu (exposition, prêt de matériel, mise à disposition de matériel favorisant le réemploi, animations possibles par le Sigidurs, des partenaires ou des associations (repair café, ateliers, espace de troc, etc)).



IMPACTS ATTENDUS

État initial : Actuellement, le Sigidurs ne dispose pas de locaux propres adaptés. Les actions de sensibilisation ou de formation sont proposées dans les bâtiments administratifs, culturels, sportifs ou sociaux des communes.

Résultats attendus : Création et exploitation d'un espace de référence autour des thématiques de l'environnement et de l'économie circulaire.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 0,6 ETP

Budget prévisionnel : entre 3 et 5 000 000 € hors enveloppe globale



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Long terme



INDICATEURS DE SUIVI

Mise en œuvre d'une étude de faisabilité, définition des partenariats potentiels.

4. Développer et soutenir l'installation et l'activité de structure de réemploi



CIBLES : Grand public, Gros producteurs



OBJECTIF

- Développer des structures de réemploi pérennes.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour favoriser le développement d'activité pérenne autour du réemploi, le Sigidurs prévoit de maintenir et de développer les subventions pour les projets dédiés à cette thématique, comme la subvention à la tonne réemployée, mais également les subventions d'investissement aux porteurs de projets. Il s'agit de densifier et d'harmoniser le maillage de ces structures sur le territoire.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Subvention d'investissement aux porteurs de projet favorisant le réemploi (Repair' café, événements de trocs, entreprises de réemploi (friperies, épiceries vracs, etc.).
- Subvention à la tonne réemployée pour les ressourceries du territoire.



IMPACTS ATTENDUS

État initial : 1 ressourcerie (2 jusqu'en 2025) et 3 Repair' café identifiés sur le territoire.

Résultats attendus : Développement de structures de réemploi supplémentaires pérennes sur le territoire.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 0,6 ETP

Budget prévisionnel : 300 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Moyen terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de partenariats établis, montant des subventions allouées, nombre de porteurs de projets accompagnés.

5. Développer l'usage des contenants alimentaires réemployables, notamment dans la restauration collective



CIBLES : Gros producteurs



OBJECTIFS

- Réduire la production d'emballages sur le territoire.
- Sensibiliser les producteurs et les consommateurs à l'impact des contenants à usage unique.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Les restaurations collectives travaillent à limiter le gaspillage alimentaire mais elles génèrent également d'autres types de déchets, comme les barquettes. Pour inciter les restaurations à progresser vers plus de réduction des déchets, il est proposé de les accompagner dans le développement de contenants alimentaires réutilisables.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Suivi et mise en œuvre du scénario choisi dans le cadre de l'étude territoriale sur la consigne pour réemploi pour les contenants alimentaires.



IMPACTS ATTENDUS

État initial : Pas de dispositif existant.

Résultats attendus : Réduction des quantités d'emballages collectées.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 0,9 ETP

Budget prévisionnel : 400 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Moyen terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de commerçants, restaurateurs et entreprises adhérentes au dispositif, nombre d'habitants impactés, nombre d'actions menées, baisse des tonnages collectés



6. Développer l'usage des contenants réutilisables pour la consommation nomade

CIBLES : Grand public, Gros producteurs



OBJECTIFS

- Réduire la production d'emballages sur le territoire.
- Sensibiliser les producteurs et les consommateurs à l'impact des contenants à usage unique.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le développement de la consommation nomade s'est fortement accéléré. Pour en limiter les effets sur la production de déchets, le Sigidurs, en collaboration avec d'autres établissements publics, souhaite favoriser et promouvoir le déploiement de contenants réutilisables auprès du grand public, et des commerces de bouche.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Création et distribution d'une « box pour les restes de repas ».
- Promotion du dispositif auprès des commerçants et des ménages.



IMPACTS ATTENDUS

État initial : Pas de dispositif existant.

Résultats attendus : Réduction des emballages nomades collectés.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 1 ETP

Budget prévisionnel : 400 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Moyen terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de commerçants, restaurateurs et entreprises adhérentes au dispositif, nombre de consommateurs impactés, baisse des tonnages collectés, retours d'expériences des commerçants et des consommateurs.

7. Développer les locaux réemploi en habitat vertical



CIBLES : Bailleurs, grand public



OBJECTIFS

- Promouvoir le réemploi auprès des habitants.
- Mettre en place des lieux de réemploi à proximité des habitants de l'habitat vertical.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Une partie du territoire présente une forte densité en matière d'habitat collectif. Il est proposé, par cette action, de développer des locaux du réemploi de proximité à destination des habitants de l'habitat vertical. Pour cela, notre établissement public souhaite développer des partenariats avec les bailleurs du territoire. Cela permettra de décharger le flux d'objets encombrants et meubles réemployables, à l'échelle locale.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

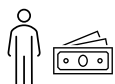
- Appel à Manifestation d'Intérêt auprès de bailleurs avec convention bi ou tri-partite (avec la commune) pour le déploiement de locaux dédiés au réemploi dans l'habitat vertical.



IMPACTS ATTENDUS

État initial : 1 local réemploi identifié

Résultats attendus : 2 locaux supplémentaires à créer



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 0,2 ETP

Budget prévisionnel : 60 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 2 ans – Long terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'échanges d'objets, nombre de ramassage d'objet par le partenaire, taux de réemploi des objets, nombre d'habitants impactés.

Axe 5 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Nous observons, depuis plusieurs années, une prise de conscience par les habitants des impacts écologiques de nos modes de consommations sur l'environnement. Malgré cela, le consommateur peut rencontrer des difficultés à faire des choix à faible impact, particulièrement quand ils lui demandent de changer ses habitudes de consommations. L'aspect pratique d'un objet est souvent privilégié par rapport aux vecteurs économique, écologique ou éthique.

Aussi, il est important de rappeler aux consommateurs que par leur choix, ils peuvent influencer sur les propositions de produits de consommation à leurs dispositions (avec moins d'emballages, par exemple). Cela implique de sélectionner des produits avec des cycles de vie plus respectueux de l'environnement, mais également par l'engagement d'une démarche sur le bien-fondé de ses achats.

La loi relative à la transition écologique pour une croissance verte renforce cette incitation à une consommation plus responsable, par l'interdiction des produits à usage unique, la diminution de la quantité de matière dans les emballages, l'interdiction des microplastiques au profit de produits plus écologiques.

Puis, la loi AGECE est venue compléter le dispositif pour réduire la production de déchets en favorisant le vrac plutôt que les produits suremballés, introduire le renforcement de l'information aux consommateurs sur la présence de perturbateurs endocriniens ou encore la vente de médicament à l'unité.

Le Sigidurs a choisi de réaliser, notamment, des propositions spécifiques aux vêtements, en raison du poids environnemental considérable de l'industrie textile dans la production de déchet. En 2022, 3,33 milliards de textiles ont été mis sur le marché français, alors qu'un français ne porte en moyenne que 30% de sa garde-robe.

De plus, un projet de loi spécifique à la fast fashion est en cours d'étude pour pénaliser l'impact de cette industrie. Cette loi pourra être un point d'appui supplémentaire pour mobiliser les habitants autour de cette thématique.

Ainsi, le Sigidurs souhaite poursuivre son déploiement d'actions de mobilisation et de sensibilisation des ménages du territoire par des événements majeurs, mais également par des animations plus spécifiques pour donner de la visibilité et pour engager les habitants dans la prévention des déchets.



1. Mobiliser les habitants

CIBLE : Grand public



OBJECTIFS

- Mobiliser le grand public autour de la prévention des déchets lors de temps forts.
- Inciter au changement de comportements des habitants.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action a vocation à mobiliser et accompagner les ménages dans une démarche de transformations de leurs habitudes, pour s'engager dans une démarche de réduction des déchets. Pour cela, il s'agit de créer des événements de sensibilisation attractifs et récurrents sur le territoire à l'image du Village zéro déchet, de challenges et d'animations sur cette thématique.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Poursuite de l'organisation du Village Zéro déchet, une fois par an.
- Organisation d'un challenge de réduction des déchets à destination des ménages non-engagés dans une démarche de réduction.
- Animation d'ateliers de réduction des déchets, pour les administrés du territoire, en maison de quartier, centre social, magasin et autres lieux d'accueil du public.
- Initiation d'un partenariat avec un acteur culturel du territoire.



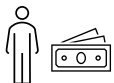
IMPACTS ATTENDUS

État initial :

2 éditions du « Village du zéro déchet » organisées depuis 2 ans.
2 défis famille zéro déchet organisés.
Pas d'atelier en structures partenaires.

Résultats attendus :

6 nouvelles éditions du « Village du zéro déchet » soit 1 par an.
1 défi de réduction des déchets.
60 ateliers de réduction des déchets en structures partenaires, soit 10 par an.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 2,2 ETP
Budget prévisionnel : 334 300 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de participants sensibilisés, avis des participants, nombre de publication sur les réseaux sociaux, nombre de partenaires, évolution de la production de déchets détournée.



2. Réduire la quantité de textiles collectée

CIBLES : Grand public, Scolaires



OBJECTIFS

- Sensibiliser à la consommation responsable des textiles.
- Réduire le volume des textiles collectés.
- Améliorer la qualité des textiles collectés.



DESCRIPTION DE L'ACTION

La fast fashion génère un impact considérable sur nos modes de consommation, sur l'environnement, sur les travailleurs de cette industrie et sur la production de déchet. Les collecteurs de textiles connaissent également une saturation de leurs zones de stockage avec des vêtements de moindre qualité. Aussi, il apparaît primordial de mener des actions ciblées sur ce flux de déchet, particulièrement auprès des adolescents et des jeunes adultes qui sont attentifs aux tendances et donc des cibles privilégiées pour cette industrie. Pour cela, il est proposé de sensibiliser ces publics à l'impact de l'industrie textile et de créer des temps conviviaux et pédagogiques sur le thème des vêtements de seconde main pour mettre en valeur cette pratique.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Développement d'un projet "Mode & Réemploi : Créer ton look" sous forme d'appel à projet à destination des collèges, lycées et universités en partenariat avec une structure de vêtements de seconde main pour sensibiliser les élèves à la consommation responsable grâce à l'attractivité de conseils de mode. Mise en œuvre d'un troc de vêtements le jour de l'évènement et d'une animation sur l'impact de la production de vêtement.
- Déploiement d'une animation scolaire sur la sensibilisation à la consommation des textiles.



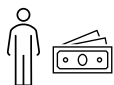
IMPACTS ATTENDUS

État initial : 1 animation ponctuelle sur les textiles

Résultats attendus :

4 animations « mode et réemploi : créer ton look »

4 animations scolaires



MOYENS HUMAINS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 1,8 ETP

Budget prévisionnel : 8 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'élèves sensibilisés, nombre de personnes sensibilisées, nombre d'animations réalisées, retours des participants.



3. Promouvoir les produits d'hygiène lavables

CIBLE : Grand public



OBJECTIFS

- Sensibiliser à la consommation responsable des produits d'hygiène.
- Réduire la quantité de produits à usage unique de textiles sanitaires dans les ordures ménagères et assimilés.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Les produits d'hygiène lavable représentent un investissement financier et logistique important. Cela peut représenter un frein à l'achat, et par conséquent au changement d'habitude vers une pratique moins génératrice de déchets. Ainsi, il est proposé de subventionner cet achat pour le rendre plus attractif et inciter au changement d'usages.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

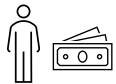
- Développement d'un système financier incitatif pour la promotion de produits d'hygiène lavables et réutilisables par les ménages.



IMPACTS ATTENDUS

État initial : Pas de dispositif mis en œuvre

Résultats attendus : Mettre en œuvre le dispositif d'aide auprès du grand public



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 0,1 ETP

Budget prévisionnel : 12 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 3 ans – Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de demandes enregistrées, poids estimés des produits à usage unique évités, montant des subventions allouées.

Axe 6 : Prévenir les déchets des entreprises

Le Sigidurs collecte les déchets des entreprises de son territoire, à l'exception des zones d'activités de 15 communes. La gestion de leurs déchets représente réel un enjeu, d'une part en raison de la production de déchets générée, d'autre part, en raison de la réglementation et des enjeux sociétaux.

Par la mise en œuvre d'une politique forte dans l'accompagnement des entreprises, on peut agir auprès de l'usager en tant qu'habitant et en tant que professionnel dans le changement de ses pratiques, en s'appuyant sur le cadre réglementaire qui devient de plus en plus contraignant pour les entreprises en matière de prévention des déchets.

Ainsi, le contexte réglementaire évolue depuis plusieurs années. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020, prévoit la fin des emballages en plastique à usage unique, d'ici 2040, avec :

- L'interdiction de tous les objets en plastique oxodégradable de type paille, couverts jetables, confettis, etc.
- Le déploiement de dispositifs vrac et obligation d'accepter les contenants des consommateurs.
- La limitation du suremballage en plastique.
- L'interdiction de distribuer des bouteilles en plastique gratuitement dans les entreprises.
- L'interdiction des suremballages des fruits et légumes de moins de 1,5kg, des sachets de thé en plastique et des jouets en plastique.
- L'obligation des fontaines dans les lieux recevant du public.
- L'interdiction de la vaisselle jetable dans les fast food.
- Interdiction de vendre des dispositifs médicaux contenant des microplastiques.
- La réduction de 20% des emballages à usage unique.
- L'interdiction de vendre des produits cosmétiques rincés contenant des microplastiques.
- La réduction de 50% du nombre de bouteilles en plastique à usage unique.

Ainsi, le Sigidurs souhaite poursuivre et renforcer la démarche engagée auprès des entreprises de son territoire.



1. **Promouvoir les dynamiques d'échanges et de dons entreprises**

CIBLES : Gros producteurs



OBJECTIF

- Mettre en œuvre une dynamique d'économie circulaire à l'échelon local.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Promouvoir les dynamiques d'échanges et de dons entre entreprises permet de créer un réseau dans lequel les déchets d'une entreprise deviennent les ressources d'une autre. Cela permet d'augmenter la durée de vie des objets et ainsi de diminuer leurs impacts sur l'environnement.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

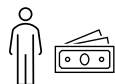
- Création d'une bourse aux dons de produits/matériels, mettant en lien les commerçants, entreprises et possiblement les administrés, à terme.



IMPACTS ATTENDUS

État initial : Réseau inexistant

Résultats attendus : Création d'un réseau.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 1,2 ETP

Budget prévisionnel : 5 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Moyen terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entreprises participantes, nombre d'échanges enregistrés, nombre d'objets échangés.

2. **Réduire la dotation en bacs d'ordures ménagères et de collecte sélective pour favoriser la réduction et la gestion différenciée des déchets**



CIBLES : Gros producteurs



OBJECTIFS

- Réduire la quantité de déchets présents dans les ordures ménagères.
- Rappeler les obligations légales aux entreprises en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- Sensibiliser aux pratiques vertueuses en matière de réduction des déchets.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Poursuivre le contrôle et la réduction des seuils de collecte pour favoriser la réduction des déchets et le tri des déchets.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

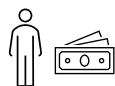
- Poursuite du contrôle et mise en place d'une réduction des seuils de collecte



IMPACTS ATTENDUS

État initial : Existence de seuils de collecte pour les gros producteurs avec une dotation maximale de 15 bacs de collecte sélective et 10 bacs d'ordures ménagères.

Résultats attendus : Réduire le nombre de bacs à 10 bacs de collecte sélective et 5 bacs d'ordures ménagères.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 1,8 ETP
Budget prévisionnel : 12 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans - Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de bacs d'ordures ménagères et de collecte sélective supprimés, modification des seuils de collecte, impact financier généré.



3. **Initier une stratégie « entreprises »**

CIBLES : Gros producteurs



OBJECTIFS

- Réduire les déchets des entreprises.
- Sensibiliser les salariés à la prévention des déchets en et hors foyers.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Sigidurs intègre dans son PLPDMA, la réduction des déchets des entreprises. A cette fin, les fiches producteurs seront mises à jour, suivi d'une étude du gisement produit et d'un recensement des dispositifs de réemploi. Ainsi, cela permettra de créer une stratégie dédiée.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

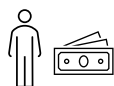
- Mise à jour des fiches producteur sur le PGI.
- Étude des gisements existants (types de déchets, quantités) pour évaluer et mettre en œuvre les dispositifs de réduction des déchets possibles.
- Recensement des dispositifs de réemploi (cartonsgratuits.com, etc.) pour les promouvoir auprès des cibles concernées et détourner les flux de déchets non-évitables vers le réemploi.
- Définition et mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de la prévention et d'une gestion optimale des déchets à l'échelle du territoire (entreprises similaires en taille, production de déchets, etc.).



IMPACTS ATTENDUS

État initial : Audit des entreprises du territoire et dotation en bacs dans le cadre des opérations d'optimisation du tri.

Résultats attendus : Initier une stratégie à l'échelle du Sigidurs.



MOYENS HUMAINS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 1,8 ETP

Budget prévisionnel : 12 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans - Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Adoption d'une feuille de route à destination des entreprises.

4. Réduire la quantité de déchets issues des marchés alimentaires et inciter aux changements de pratique



CIBLES : Gros producteurs



OBJECTIF

- Réduire les déchets issus des marchés alimentaires et des foires.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Les marchés sont de gros producteurs de déchets (alimentaires, cagettes, glaces, etc.). Aussi, pour limiter la production des déchets issus de ces manifestations, il est proposé d'étudier les différents gisements produits et les solutions disponibles. Ils seront suivis d'un accompagnement des gestionnaires et des marchands, par l'intermédiaire d'un appel à manifestation d'intérêt.



SOUS- ACTIONS ENVISAGÉES

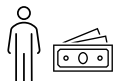
- Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des gestionnaires des marchés alimentaires (communes, entreprises).
 - o Étudier les gisements.
 - o Recenser les solutions disponibles.
 - o Mettre en œuvre des plans d'actions avec des gestionnaires de marchés et foires volontaires.



IMPACTS ATTENDUS

État initial : La démarche sur la réduction et la gestion des déchets débute en 2025.

Résultats attendus : Organiser l'accompagnement de 3 marchés.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 1,5 ETP

Budget prévisionnel : 12 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans



INDICATEURS DE SUIVI

Réduction de la quantité de déchets produits, nombre de participants à l'appel à manifestation d'intérêt.

Axe 7 : Transverses

Cet axe regroupe les actions communes à l'ensemble des précédents axes, particulièrement la communication et le développement des partenariats. Les objectifs ainsi poursuivis sont les suivants :

- Engager et maintenir un changement de comportement pérenne des acteurs du territoire. Cela nécessite une visibilité régulière des actions et des informations relatives à la prévention des déchets, via les différents canaux de communication disponibles.
- Adapter la stratégie de communication à destination des acteurs moins sensibles à notre communication actuelle comme les adolescents et les jeunes adultes.
- Développer des partenariats. Ceci permettra au Sigidurs de déployer ses différentes actions, mais également d'assurer la consolidation des projets grâce à l'autonomie des différents acteurs.

1. Maintenir une veille des subventions disponibles en matière de réduction des déchets



CIBLES : Gros producteurs



OBJECTIFS

- Effectuer une veille des projets subventionnés par nos partenaires institutionnels si cela représente une opportunité pour le territoire ;
- Informer les cibles éligibles.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Il est nécessaire de mettre en œuvre une veille sectorielle sur les différents accompagnements financiers disponibles, afin d'informer les publics cibles.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

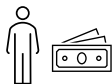
- Mise en place d'une veille des subventions disponibles en matière de réduction des déchets.
- Information des cibles concernées par les newsletters existantes ou par courriels.



IMPACTS ATTENDUS

État initial : Absence de réalisation spécifique à la prévention des déchets.

Résultats attendus : Renforcer les partenariats avec les différents acteurs du territoire.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 0,1 ETP

Budget prévisionnel : 0 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation de la veille, nombre de projets subventionnés, nombre de communication vers les acteurs du territoire réalisées.

2. Définir les actions de communication à mettre en œuvre pour réduire la production de déchets



CIBLES : Toutes



OBJECTIFS

- Favoriser la visibilité du Sigidurs auprès des acteurs du territoire.
- Promouvoir et valoriser les actions du Sigidurs.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à mobiliser les différents acteurs, par l'intermédiaire d'une communication dédiée à chacun d'eux, qui permettra de les interpeller, mais également de promouvoir et de valoriser les projets portés par notre établissement public.

Il s'agit aussi de mobiliser les canaux de communication des bailleurs pour favoriser la communication auprès des ménages de l'habitat collectif, et ainsi promouvoir le changement de comportement de ces derniers.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

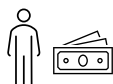
- Mise en œuvre d'une stratégie de communication « Entreprise ».
- Déploiement d'une stratégie de communication « Ménages et association ».
- Mise en place d'une stratégie de communication « Adolescents et jeunes adultes ».
- Création d'outils de communication et de promotion des actions.
- Sollicitation des bailleurs pour utiliser les canaux spécifiques afin de communiquer avec les ménages en habitat collectif (journal, espaces locataires, etc.).



IMPACTS ATTENDUS

État initial : Existence de réseaux sociaux du Sigidurs.

Résultats attendus : Communiquer plus aisément avec les cibles les moins impactées par nos actions, augmenter le relais des communications du Sigidurs.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 9 ETP

Budget prévisionnel : 800 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'abonnés aux différents canaux du Sigidurs, nombre de communications publiées, nombre de communications relayées par les acteurs du territoire.

3. **Renforcer les partenariats à l'échelle du territoire**



CIBLES : Toutes



OBJECTIFS

- Renforcer les partenariats entre les acteurs du territoire et le Sigidurs.
- Favoriser l'émergence d'actions pérennes.
- Favoriser l'adhésion aux actions du syndicat.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste à réunir les acteurs concernés par une problématique ou par une thématique, afin d'identifier les freins et les besoins du territoire en matière de prévention des déchets. Ainsi, cela facilitera le suivi et la pérennisation des projets initiés.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Organisation de colloques et réunions avec les partenaires, par cible et/ou par type de problématiques (matinées techniques entreprises, matinées encadrants éco-délégués, matinée élus à l'environnement, etc.).
- Mobilisation des partenaires institutionnels en ce sens (CCI, CMA, associations, ville, éducation nationale, etc.).



IMPACTS ATTENDUS

État initial : La Direction Communication organise les « Cafés de la comm' ».

Résultats attendus : Réunir les partenaires, par cibles, à minima une fois par an, pour créer des temps d'échanges et des synergies.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 1,2 ETP

Budget prévisionnel : 27 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Moyen terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunion ou colloque organisés, nombre de participants, retours qualitatifs des participants.

4. Communiquer auprès de l'ensemble des ménages sur l'engagement dans une démarche de réduction des déchets



CIBLES : Toutes



OBJECTIFS

- Favoriser l'engagement dans une démarche zéro déchet des ménages.
- Pérenniser l'engagement des ménages.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action consiste à utiliser les canaux de diffusion déjà existants ou en cours de développement, afin d'y adjoindre un message de prévention. Mais également, d'étudier l'opportunité d'outils de communication dédiés pour renforcer le poids de la réduction des déchets.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

- Développement d'une application incitative pour accompagner dans la mise en place d'une démarche réduction des déchets au niveau personnel.
- Déploiement d'un message de prévention dans l'application MonTri et sur le portail usager EcoCito.



IMPACTS ATTENDUS

État initial : Newsletters à destination des habitants, communication dans les journaux municipaux, publication de vidéos sur Youtube, développement de la communication sur Facebook.

Résultats attendus : Augmenter les publications sur le thème de la prévention et augmenter les relais par les canaux de communication des partenaires institutionnels et des bailleurs.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DEDIES

Nombre d'ETP prévisionnel : 1,8 ETP

Budget prévisionnel : 90 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 6 ans – Moyen terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'outils dédiés créés, nombre de publication engendrées.

Axe 8 : Etudier les nouvelles modalités de tarification du service public

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 incite les collectivités de mettre en place un système de financement incitatif pour le service public de gestion des déchets.

Ce levier se base sur une participation financière en fonction de la quantité de déchets générée par le producteur. L'objectif est d'encourager le changement de comportement, en amont de la consommation, puis par le réemploi et enfin, le tri des déchets valorisables. In fine, cela conduit à une réduction de la production de déchet par le producteur.



1. Étudier l'impact de la redevance spéciale et de la tarification incitative

CIBLES : Toutes



OBJECTIF

- Réduire les déchets des acteurs du territoire par l'intermédiaire du levier financier.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Les dispositifs financiers peuvent être un levier pour inciter les producteurs de déchets à se mobiliser autour de la prévention des déchets, afin de modifier durablement leurs habitudes de consommation et passer d'une économie linéaire à une économie circulaire. Ainsi, il est proposé d'étudier les impacts de telles solutions, afin de proposer la solution la plus adéquate.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

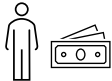
- Réflexion, en lien avec les EPCI qui appelle l'impôt, sur l'impact de la mise en place d'une redevance spéciale.
- Mise en œuvre des jalons pour le déploiement d'une tarification incitative sur le territoire.



IMPACTS ATTENDUS

État initial : Une étude sur la redevance spéciale a été entreprise en 2015, mais elle n'a pas été achevée.

Résultats attendus : Mettre en œuvre une étude et élaborer des scénarios envisageables.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnel : 4,5 ETP

Budget prévisionnel : 250 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 3 ans – Moyen terme



INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation de l'étude, impact sur les quantités de déchets produits.



2. Sensibiliser les acteurs du territoire au coût de la gestion des déchets

CIBLES : Gros producteurs, Grand public



OBJECTIFS

- Réduire les déchets par la sensibilisation au coût financier des déchets.
- Accompagner les bailleurs dans les projets de réduction des déchets.



DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de sensibiliser les bailleurs privés, publics et les ménages de l'habitat vertical au coût de la gestion des déchets, afin de les mobiliser autour de projets en lien avec la prévention des déchets.



SOUS-ACTIONS ENVISAGÉES

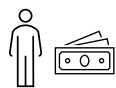
- Mise en œuvre d'une action de sensibilisation des acteurs de l'habitat collectif, des bailleurs aux ménages, sur la "facture déchets" et le coût du service public de gestion.



IMPACTS ATTENDUS

État initial : Accompagnement des bailleurs vers la mise en place du tri et une meilleure gestion des encombrants.

Résultats attendus : Réduction des déchets collectés tous flux confondus.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DÉDIÉS

Nombre d'ETP prévisionnels : 1 ETP

Budget prévisionnel : 5 000 €



CALENDRIER DE L'ACTION

Durée : 2 ans – Court terme



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de bailleurs engagés dans la démarche, réduction des encombrants, nombre de publication.

GLOSSAIRE

Économie circulaire : L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation, les gaspillages de ressources et la production des déchets.

Économie linéaire : L'économie linéaire désigne un modèle économique qui consiste à extraire, fabriquer, consommer et jeter.

Gaz à Effets de Serre (GES) : sont des gaz présents dans l'atmosphère et dont la trop grande concentration participe au phénomène de changement climatique. Les plus connus sont le dioxyde de carbone (CO₂) et le méthane (CH₄).

Réemploi : Le réemploi consiste à utiliser à nouveau un objet pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu.

Réutilisation : La réutilisation se définit comme l'utilisation du produit passé par le statut de déchet après avoir subi une opération de préparation à la réutilisation (contrôle, nettoyage, tri ; etc.).

Réparation : La réparation permet la remise en fonction du bien.

Liste des sigles

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

ETP : Équivalent Temp Plein

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNPD : Programme National de Prévention des Déchets

PRPGD : Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Annexe 1





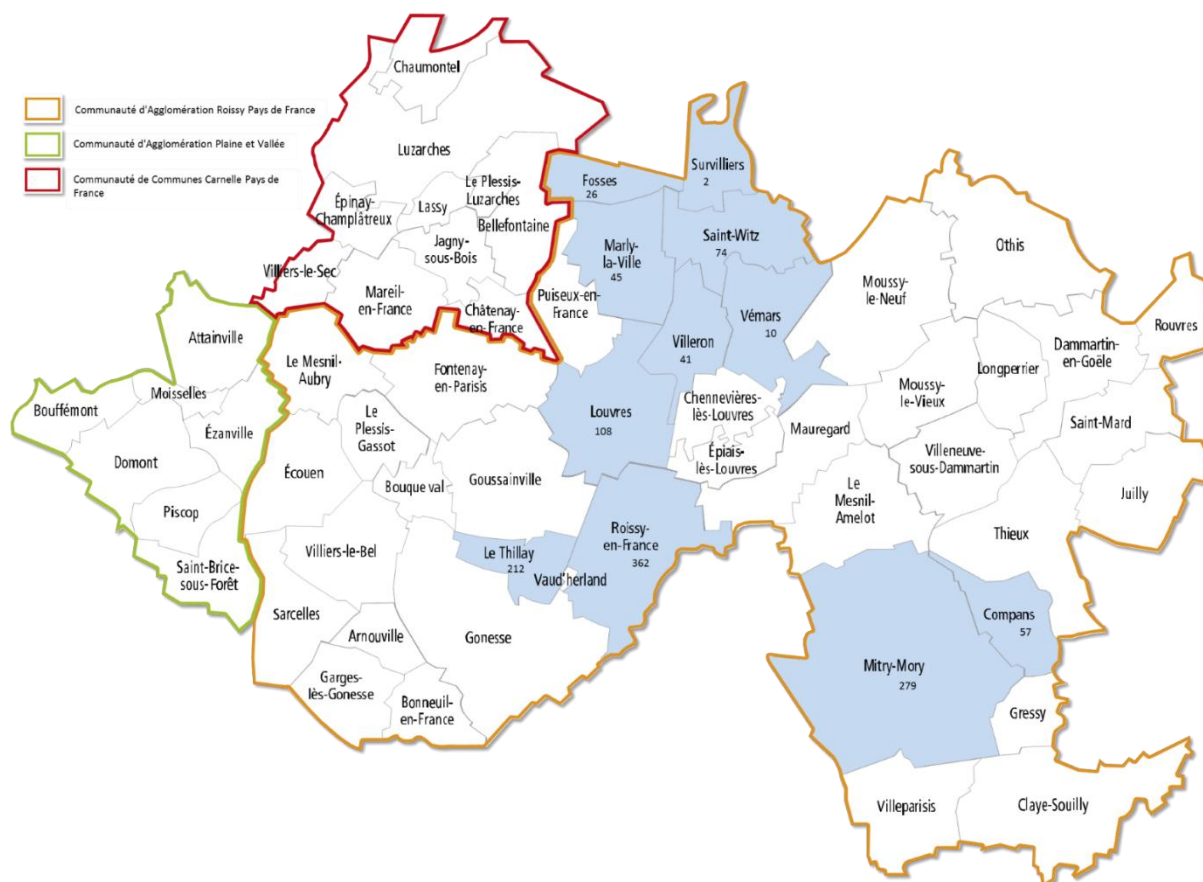
Evaluation du PLPDMA 2019-2024

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Sigidurs a été adopté lors du comité syndical du 24 juin 2019. Il est composé de 6 axes, qui rassemblent les actions de réduction des déchets, portées par le syndicat. Ce programme arrive à échéance et nécessite d'être évalué afin de le réviser pour les 6 prochaines années. Cette évaluation est demandée par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif à la mise en place des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Lors de la mise en place de son PLPDMA, le Sigidurs s'était fixé comme objectif une réduction de 1,5% des déchets ménagers et assimilés (DMA) par an pour atteindre 9%, pour la période 2019-2024.

Etat des lieux

Le Sigidurs collecte et traite les déchets ménagers et assimilés des ménages, des administrations et des entreprises, en zones urbaines et en zones d'activités. Néanmoins, certaines zones d'activités ne sont pas desservies, dans les communes identifiées en bleu, sur la carte ci-dessous :



Evènements clés

Les principaux évènements ayant eu un impact sur l'évolution des différents flux de déchets ont été recensés dans le tableau ci-dessous :

Évènements à impact potentiel	Date de l'évènement
Opérations d'optimisation du tri phase 1	2016
Fusion des intercommunalités	1 ^{er} juillet 2017
Opérations d'optimisation du tri phase 2	2017
Adoption du PLPDMA	1 ^{er} juillet 2019
Adoption du règlement de collecte	7 novembre 2019
Opérations d'optimisation du tri phase 3	2020
COVID - confinement	2020 - 2021
Accélération de la consommation*	2021
Opérations d'optimisation du tri phase 4	2021
Inflation*	Aout 2021 à 2024
Sécheresse historique	2022
Optimisation du tri phase 5 - sensibilisation	2023
Changement des modalités de collecte en déchèterie	1 ^{er} juillet 2023
Mise à disposition gratuite des composteurs	1 ^{er} juillet 2023
Ralentissement de l'inflation*	Février 2024

Pour précision, les opérations d'optimisation du tri de phases 1 à 4 ont consisté à doter en bacs et à sensibiliser l'ensemble des usagers sur le geste de tri.

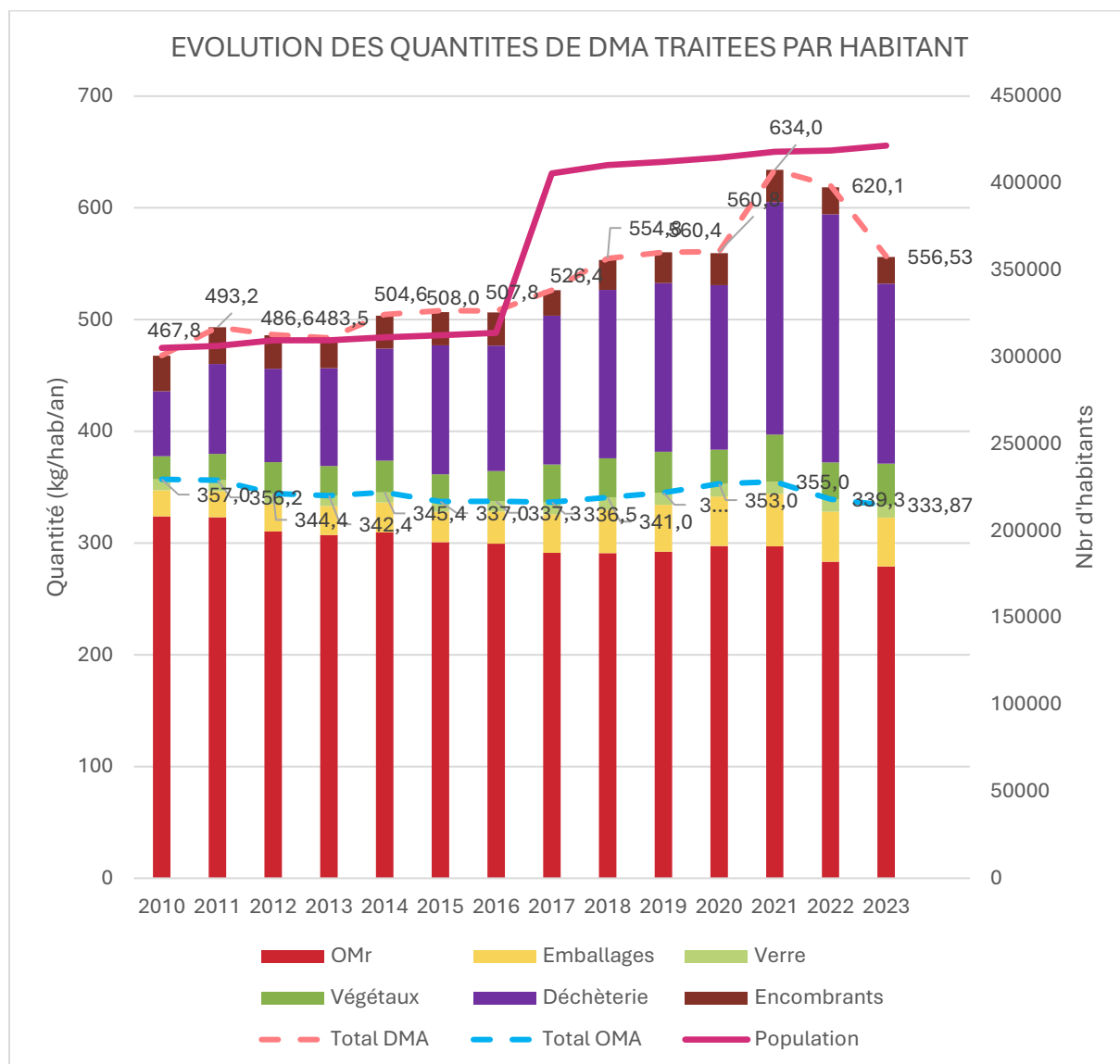
La dotation en bac a été faite en fonction du nombre de personnes dans le foyer pour l'habitat pavillonnaire et en fonction du nombre de logements pour l'habitat vertical. Pour l'habitat pavillonnaire, une dotation supérieure au nombre de personnes par foyer a pu être faite dans certains cas, comme les assistantes maternelles à domicile, par exemple.

L'opération phase 5 consistait à sensibiliser les foyers identifiés comme non ou mauvais-trieurs, dans l'habitat vertical.

*Source : INSEE

Evaluation de la production de déchets ménagers et assimilés

Le graphique ci-dessous synthétise l'évolution de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) traités, par habitant, depuis 2010. Les données de ce graphique sont détaillées dans les tableaux en dessous.



Entre 2010 et 2018, soit la période antérieure à l'adoption du PLPDMA, on observe une augmentation moyenne et constante de 11 kg/hab./an de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA). On constate une baisse de la production de déchets en 2012 et 2013, qui peut être imputable à une baisse de la consommation des ménages, liée à l'inflation. Il s'agit de la première baisse de consommation depuis 1993 (*source INSEE*).

Quantité de déchets produite par habitant (kg/hab./an)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
OMR	324	323	310	307	309	301	299	291	291
Emballages et papiers	23	24	25	26	27	27	29	34	39
Verre	10	10	10	9	9	9	9	11	11
Végétaux	21	24	28	27	29	25	27	34	35
Encombrants	32	33	30	26	29	30	30	23	27
Déchèterie	58	80	83	87	100	115	112	133	151
Total OMA	357	356	344	342	345	337	337	337	341
Evolution des OMA en %	NC	-0,28%	- 3,37%	- 0,58%	0,88%	- 2,32%	0%	0%	1,19%
Evolution des OMA en KG	NC	-1	-12	-2	3	-8	0	0	4
Total DMA	467	493	486	483	503	507	506	526	554
Evolution des DMA en %	NC	5,57%	- 1,42%	- 0,62%	4,14%	0,80%	- 0,20%	3,95%	5,32%
Evolution des DMA en kg/hab./an	NC	26	- 7	- 3	20	4	- 1	20	28

On peut raisonnablement estimer que, sans la mise en place d'actions de prévention des déchets, la production de déchets aurait continué d'augmenter à un rythme constant entre 2019 et 2024, ce qui aurait conduit à une production de déchets de l'ordre de 620 kg/hab./an, sans facteurs exceptionnels.

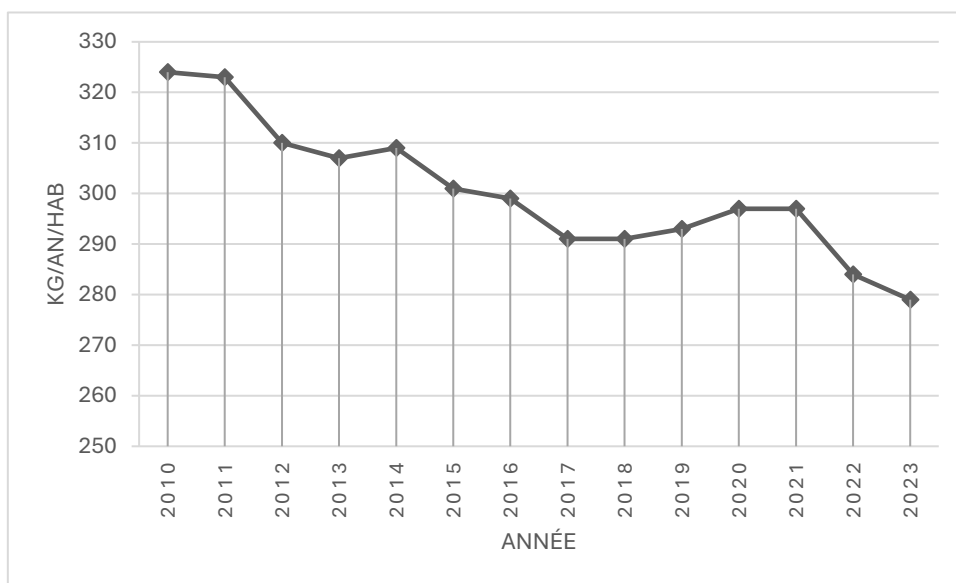
- Evaluation de la production de déchets entre 2019 et 2023 :

Quantité de déchets produite par habitant (kg/hab./an)	2019	2020	2021	2022	2023
OMR	293	297	297	284	279
Emballages et papiers	42	44	47	45	44
Verre	11	11	11	11	11
Végétaux	36	31	42	33	37
Encombrants	28	29	29	24	24
Déchèterie	151	147	208	222	125
Total OMA	347	353	355	340	334
Evolution des OMA en pourcentage	- 1,14	1,73%	0,57%	- 4,23%	- 1,76%
Evolution des OMA en kg/hab./an	- 4	6	2	- 15	- 6
Total DMA	562	559	634	618	520
Evolution des DMA en pourcentage	1,44	- 0,53%	13,42%	- 2,52%	- 15,86%
Evolution des DMA en kg/hab./an	8	- 3	75	- 16	- 98

Entre 2019 et 2021, on observe une tendance à la hausse de la production de DMA, puis une tendance qui s'inverse à partir de 2022 et se poursuit l'année suivante. Afin de comprendre cette évolution, nous allons analyser l'évolution de chaque flux séparément.

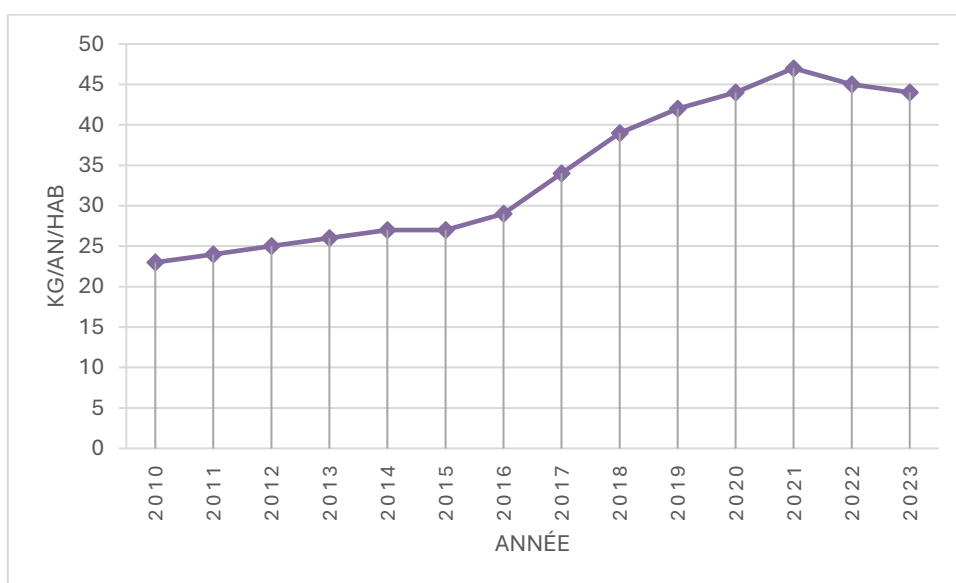
Evaluation par flux :

- **Ordures ménagères résiduelles (OMr)**



On constate une baisse régulière des ordures ménagères résiduelles, depuis 2010, au profit d'une augmentation du tri. Une augmentation des quantités d'OMr a été constatée en 2020/2021, qui peut s'expliquer par la consommation de produits jetables et par une reprise de la consommation après la crise COVID.

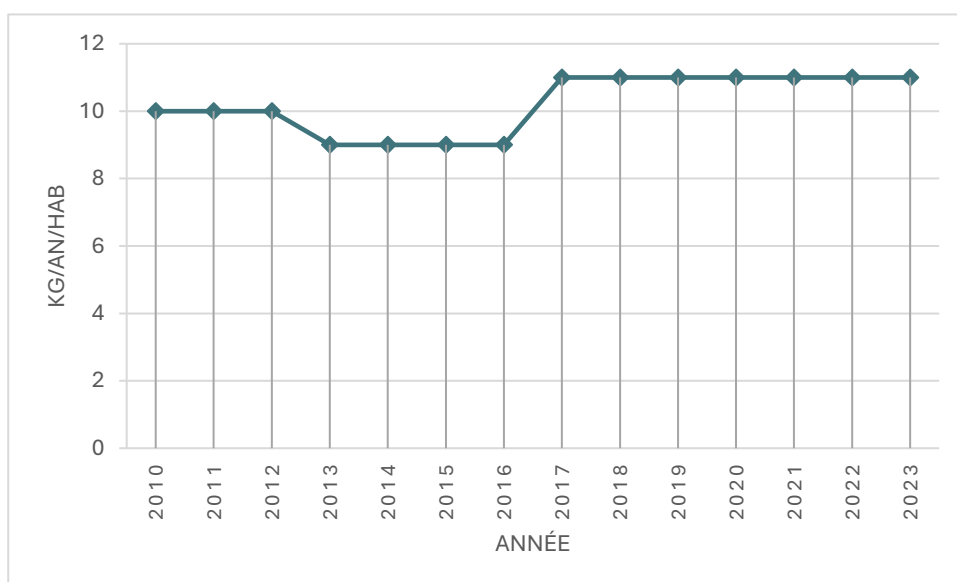
- **Emballages et papiers**



Les emballages et papiers sont en augmentation constante, depuis 2010, sauf en 2022/2023. Le Sigidurs a conduit plusieurs opérations d'optimisation du tri sur son territoire en 2016, 2017, 2020 et 2023. Ces opérations ont permis le déploiement de conteneurs de collecte sélective, mais également une sensibilisation aux consignes de tri des habitants, pour les inciter à trier leurs déchets. Cela a induit une diminution du remplissage des bacs d'ordures ménagères au profit des bacs de tri. Le second facteur explicatif est la modification des habitudes de consommation, avec une augmentation de la livraison à domicile et le développement de la consommation nomade, qui génère des déchets d'emballages et papiers (bouteilles, canettes, petits et grands cartons, gobelets, etc.).

La baisse des emballages et papiers en 2022 et 2023 fait écho à l'augmentation de l'inflation en France, qui a entraîné une baisse de la consommation des ménages au niveau de l'alimentation, mais également des loisirs.

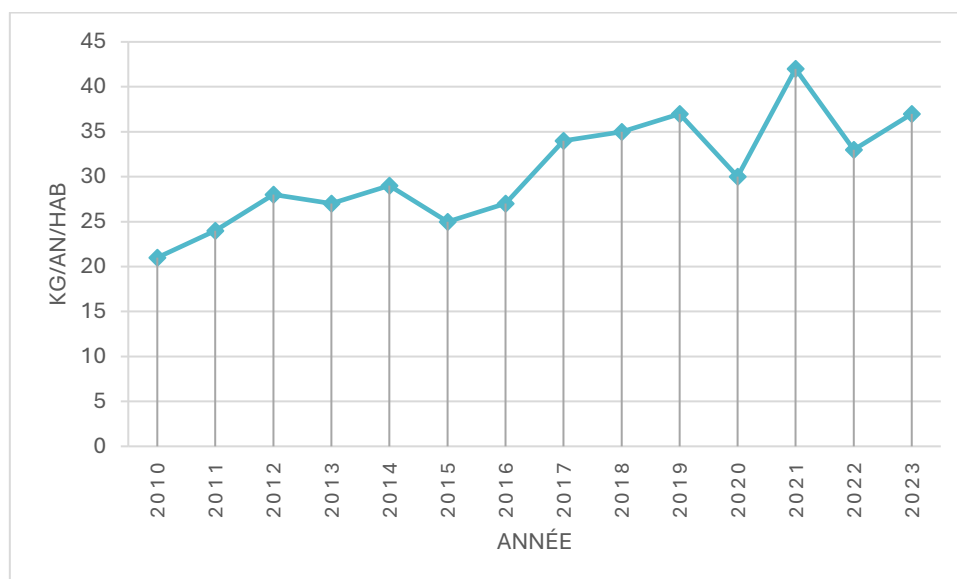
- **Verre**



La production d'emballages en verre a peu évolué au cours des années et reste en-dessous des moyennes régionale et nationale (Cf. tableau ci-dessous). Nous observons un territoire Seine-et-Marnais qui génère davantage d'emballages en verre, d'où l'augmentation des tonnages ponctuelle des tonnages à l'intégration de ce territoire, suivie d'une stabilisation.

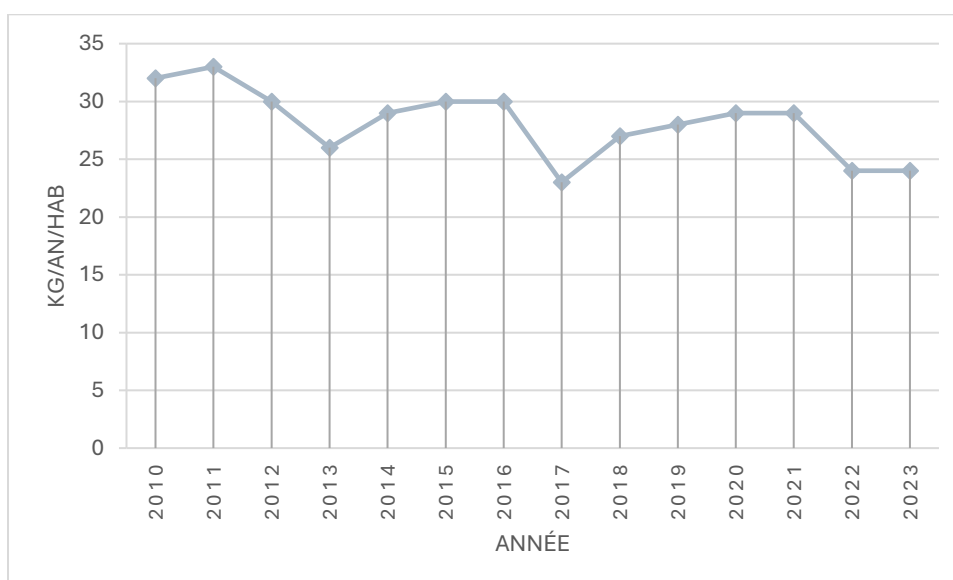
Déchets collectés par la collectivité	Ratio (en kg/hab/an)				
	Sigidurs 2020	Seine-et-Marne 2018	Val-d'Oise 2018	Ile-de-France 2019	France 2017*
Verre	11	22	17	21	31

- **Végétaux**



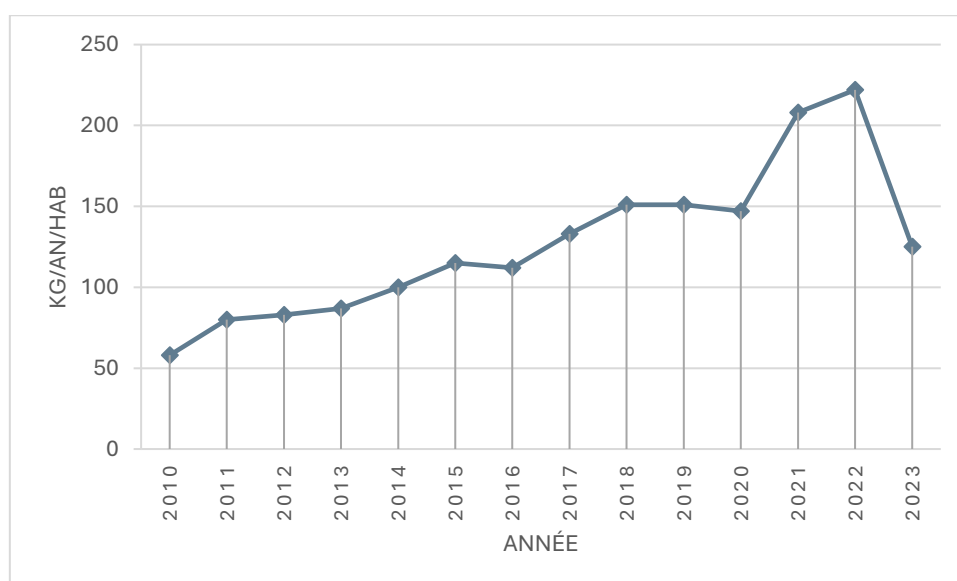
Le flux des déchets végétaux est variable d'une année à l'autre, en fonction de différents facteurs, particulièrement le facteur météorologique, ce qui explique les variations du graphique ci-dessus. Ils sont collectés en déchèterie, en collecte en porte-à-porte et une part traitée à la parcelle, dans les composteurs individuels. Les déchets végétaux de certains habitats verticaux sont récupérés par les sociétés en charge de l'entretien des espaces verts. L'augmentation de la quantité de déchets végétaux en 2017 correspond à l'adhésion des communes de Seine-et-Marne. En 2020, lors de la crise COVID, les collectes de déchets végétaux ont été supprimées, du 27 mars 2020 à fin avril, période qui génère le plus de végétaux collectés. La chute de la quantité de végétaux en 2022, quant à elle, peut être attribuée à la forte sécheresse qui a sévit cette année-là.

- **Encombrants**



La quantité d'encombrants collectée varie peu. En 2020, la collecte a été suspendue deux mois, à partir du 27 mars 2020 à fin avril, soit deux collectes, ce qui a eu peu d'impact sur la quantité collectée à l'année. En revanche, on observe une chute des encombrants collectés en 2022 et 2023, qui correspond possiblement à une période de baisse de la consommation par les ménages. A cause de l'inflation débutée en 2021, les ménages ont réduit les achats, hors produits alimentaires.

- **Déchèteries**



Les déchèteries du syndicat sont ouvertes uniquement aux particuliers et aux collectivités adhérentes. Depuis plusieurs années, il est constaté une hausse des déchets reçus dans l'ensemble des déchèteries. Cependant ces chiffres sont à prendre avec précaution, car ils ne sont pas nécessairement le reflet d'une évolution de la production d'un habitant « classique ». Au vu du type et de la quantité de déchets déposés, il est très probable que des « professionnels » utilisent également ce service.

En raison de la hausse des coûts d'exploitation et du détournement du service, les modalités d'accès en déchèterie ont évolué selon les dispositions suivantes :

- Obligation de la carte d'accès
- Limitation à 15 passages par an
- Limitation à 2m³ par passage

Depuis la mise en place des nouvelles normes d'accès, le 1^{er} juillet 2023, nous constatons une chute importante des dépôts en déchèterie, sans pénaliser les habitants. De plus, les communes n'ont pas constaté d'augmentation des dépôts sauvages, les acteurs concernés par l'interdiction d'accès en déchèterie ayant été orientés vers des filières de traitement des déchets à destination des professionnels.

Evaluation des actions mises en œuvre

Axes	Actions	Résultats	Partenaires
Axe 1 - Encourager l'éco-exemplarité des administrations	Réduire les déchets et l'impact environnemental du Sigidurs		
	Sensibiliser les agents à la réduction des déchets, mettre en place des événements zéro-déchet	Partiellement réalisé	
	Inclure la politique de développement durable dans l'achat public, l'entretien des espaces et l'organisation d'événements	Partiellement réalisé	
	Accompagner les administrations dans la gestion et la réduction de leurs déchets		
	Lancer un appel à projets déclinant plusieurs thèmes : réduction du gaspillage alimentaire, compostage, gestion différenciée des espaces verts, achat durable...	Réalisé sous une autre forme	
	Favoriser l'échange entre les administrations		
	Organiser un colloque une fois par an sur le thème de la prévention des déchets réunissant les collectivités adhérentes, et plus particulièrement celles participants à l'appel à projets. Cet événement sera l'occasion de mettre en lumière des acteurs exemplaires de notre territoire	Non réalisé	
	Développer une plateforme d'échange entre les administrations pour les biens matériels et les ressources intellectuelles	Non-réalisé	
Axe 2 - Prévenir la production de biodéchets et développer leur traitement spécifique	Communiquer et former aux bonnes pratiques du jardin durable		
	Faire évoluer les manifestations du syndicat autour du jardin durable en proposant de nouvelles activités aux administrés en déchèterie au cours de la semaine "jardin durable"	Non-réalisé	
	Développer une communication adaptée pour mettre en avant les bonnes pratiques	Réalisé	
	Renforcer les partenariats avec les associations, les services techniques et les élus en charge de l'environnement du territoire	Réalisé	Communes Associations
	Promouvoir la gestion différenciée des espaces verts au sein des administrations et des habitats collectifs	Partiellement réalisé	Communes Bailleurs
	Développer l'accès au broyage		
	Proposer le broyage à domicile et étudier le broyage en déchèterie	Réalisé	Communes EPCI
	Etudier l'opportunité de supprimer la collecte des déchets végétaux dans une commune volontaire	Non-réalisé	
	Prêter un broyeur aux communes	Réalisé	Communes
	Favoriser la gestion de proximité des biodéchets		
	Renforcer les aires de compostage en résidences et les copropriétés à travers un appel à projet permanent à destination des particuliers	Réalisé sous une autre forme	
	Implanter des aires de compostage partagés sur le domaine public	Réalisé	

	Proposer le lombricompostage aux établissements aux établissements publics, aux écoles et aux particuliers	Non-réalisé	
	Réduire les biodéchets des gros producteurs en leur rappelant la réglementation et en leur proposant des outils de réduction des biodéchets	Réalisé	
	Etudier le tri à la source des biodéchets et leur traitement spécifique	Réalisé	
Axe 3 - Réduire le gaspillage alimentaire	Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire		
	Créer un guide couplé à un livre de recette "anti-gaspi" : ce guide sera composé notamment d'astuces pour limiter le gaspillage et de recettes élaborées en partenariat avec un chef cuisinier	Partiellement-réalisé	
	Développer et diffuser une campagne de communication à destination des lieux de consommation, notamment les grandes et moyennes surfaces	Non-réalisé	
	Valoriser les actions exemplaires menées sur notre territoire à travers un reportage vidéo sur les acteurs engagés dans la réduction du gaspillage alimentaire	Réalisé	Commerces Producteurs Associations
	Organiser des événements thématiques sur le gaspillage alimentaire (jeux, concours sur les réseaux)	Non-réalisé	
	Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective		
	Accompagner les restaurants collectifs à la réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre d'un appel à projet annuel	Réalisé	Communes
	Former les agents des collectivités territoriales en charge de la cuisine, de l'encadrement et de la rédaction des marchés publics à la réduction du gaspillage alimentaire	Réalisé	Communes
	Promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre les établissements en créant notamment en réseau inter-établissements	Réalisé	Communes
	Créer une campagne de communication à destination des restaurants collectifs et sensibiliser les enfants aux enjeux du gaspillage alimentaire	Non-réalisé	
	Réduire la lutte contre les pertes alimentaires dans les commerces de moins de 400m ²		
	Déployer une application de réduction du gaspillage alimentaire pour les commerces de proximité, via un appel à candidature à destination des communes du territoire	Non-réalisé	

	Accompagner les marchés, les superettes et les épiceries de frais dans la réduction du gaspillage alimentaire, à travers un audit de l'existant et un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions	Réalisé	Commerces
Axe 4 - Donner une seconde vie aux objets	Développer des solutions de réemploi		
	Développer les partenariats avec les structures du réemploi et ainsi offrir aux acteurs du territoire la possibilité de donner leurs objets et/ou de consommer de manière plus durable en favorisant l'achat d'objets d'occasion	Réalisé	Ressourcerie
	Créer une plateforme de don, de prêt ou de vente entre voisins à destination des particuliers mais également des structures professionnelles et associatives	Non-réalisé	
	Développer la collecte préservante des objets en augmentant notamment l'offre de boîtes de partage sur le territoire, en organisant des Trocs-livres à destination des particuliers et en installant des zones dédiées au réemploi dans les déchèteries du Sigidurs	Réalisé	SNCF/ Ressourceries/ Associations
	Sensibiliser et former au réemploi et à la réparation		
	Proposer des ateliers pratiques portant sur le réemploi et publier des tutoriels sur les réseaux sociaux	Réalisé	
	Encourager la réparation des objets en accompagnant les communes dans l'organisation de repair café	Partiellement réalisé	
	Développer des actions et des lieux de réemploi thématiques	Réalisé	
	Encourager l'implantation d'un espace réemploi et de réparation sur le territoire	Réalisé	Ressourcerie
Axe 5 - Encourager la consommation responsable	Accompagner les familles dans la réduction de leurs déchets	Réalisé	
	Réduire la nocivité des déchets	Partiellement réalisé	Prestataires de collectes
	Renforcer le dispositif STOP PUB	Réalisé	Communes
Axe 6 - Etudier de nouvelles modalités de tarification du service public	Etudier la mise en place de la tarification incitative	Non-réalisé	

- **Axe 1 : Encourager l'éco-exemplarité des administrations**

Réduire les déchets et l'impact environnemental du Sigidurs

Action 1 : Sensibiliser les agents à la réduction des déchets, mettre en place des événements zéro déchet

Dans le cadre des activités de sa direction Prévention et Sensibilisation, le Sigidurs sensibilise au tri des déchets, mais il oriente de plus en plus ses actions en faveur de la prévention des déchets principalement à destination du grand public.

En parallèle, dans l'optique de sensibiliser et d'inclure l'ensemble de ses agents dans la politique de réduction des déchets, le Sigidurs a organisé des activités de cohésion sur les thématiques de la prévention et du tri. Également, l'ensemble des agents ont participé à :

- La fresque du climat
- L'atelier Horizon décarboné

Pour l'atelier horizon décarboné, une session particulière a été organisée à l'attention du comité des directeurs, afin qu'ils puissent réfléchir à la politique de décarbonation du Sigidurs.

L'impact de ces actions en matière de réduction des déchets est difficile à évaluer, mais permet de donner du sens à la politique menée par le Sigidurs auprès de l'ensemble des agents. Ainsi, ils sont impliqués dans une réflexion des gestes qu'ils peuvent mettre en place à titre personnel et professionnel.

Par ailleurs d'autres formations ont été proposées :

- 16 agents ont été formés à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'hygiène en restauration collective,
- 3 agents ont été formés à la fresque des déchets par l'association green donuts, lors d'une session avec les syndicats Emeraude et Tri-Or.

Action 2 : Inclure la politique de développement durable dans l'achat public, l'entretien des espaces verts et l'organisation d'évènement

Pour cette deuxième action, plusieurs directions ont contribué à réduire la quantité de déchet produite :

Direction	Actions
<i>Finance & Juridique</i>	Dématérialisation du processus de paiement Prise en compte de la valeur environnementale dans nos marchés
<i>Communication</i>	Orienter l'achat vers des goodies fabriqués en France Demande de limitation des emballages pour les commandes d'outils de communication
<i>Services techniques</i>	Réparation des bacs plutôt que changement complet du bac abîmé Intégration du réemploi dans la rénovation des bâtiments Remplacement par un parc de véhicules électriques, le service vise le 100% électrique
<i>Collecte</i>	Optimisation des fréquences de collecte Clause verte sur la flotte des véhicules des prestataires de collecte
<i>Traitement</i>	Demande de comptabilisation des gisements réemployables lors des caractérisations

Accompagner les administrations dans la gestion et la réduction de leurs déchets

Action 3 : Lancer un appel à projets déclinant plusieurs thèmes : réduction du gaspillage alimentaire, compostage, gestion différenciée des espaces verts, achat durable...

Le Sigidurs accompagne ses collectivités adhérentes vers l'éco-exemplarité. Il n'a cependant pas encore réalisé d'appel à projet dans ce sens. La première phase du projet éco-administrations a permis de déployer des outils pour permettre la gestion différenciée des déchets (mini-bacs ordures ménagères et collecte sélective, boîtes à piles, affichages, bennes pour les services techniques) dans les bâtiments administratifs, techniques, culturels, sportifs et dans les écoles. Des actions de sensibilisation des agents des collectivités et de leurs prestataires ont été réalisées pour qu'ils s'approprient ces nouveaux gestes.

Des actions de réduction des déchets ont commencé à être amorcées durant cette phase, via la mise à disposition de composteurs dans les sites équipés de restauration. Des affiches de promotion des gestes de réduction ont également été distribuées.

Ces différentes actions n'ont pas permis de réduire la quantité de déchets produits mais ont contribué à augmenter la part de recyclage dans les administrations.

L'année 2024 prépare la deuxième phase de cette action qui va s'axer vers la réduction des déchets, par l'intermédiaire de la poursuite de l'éco-exemplarité des administrations, le projet de sensibilisation des éco-délégués des collèges et lycées, les ateliers sur la réduction des déchets à destination des agents des collectivités et la mise en place de Give-Box.

- **Axe 2 : Prévenir la production de biodéchets et développer leur traitement spécifique**

Communiquer et former aux bonnes pratiques du jardin durable

Action 1 : Faire évoluer les manifestations du Sigidurs autour du jardin durable en proposant de nouvelles activités aux administrés en déchèterie au cours de la semaine jardin durable

Une réflexion a été engagée autour du renforcement des activités durant les semaines du jardin durable. Cependant elle n'a pas abouti avec la charge de travail des équipes et durant les deux périodes auxquelles ont lieu cet événement. Il est à noter que les visiteurs, lors de ces semaines, sont principalement des habitués qui reviennent chaque année. Par ailleurs, le succès de cet événement ne permet pas une sensibilisation optimale des administrés à cause de la configuration et de la taille de certaines déchèteries. Ces derniers passent peu de temps sur place ce qui réduit le temps de sensibilisation. Les semaines du jardin durable d'automne 2024 seront à observer avec attention, le désengorgement des déchèteries lié à la mise en place des quotas d'accès devrait permettre d'accorder davantage de temps aux échanges avec les administrés. Pour le moment, cela est rarement le cas car malgré le succès de cet événement, il s'agit surtout d'un public d'habitués et peu néophytes en matière de compostage. En 2024, cet événement phare a été étendu aux déchèteries de la Seine-et-Marne par équité entre les usagers et pour sensibiliser les usagers de ce territoire aux pratiques du jardin durable et du compostage. Il a désormais uniquement lieu le samedi, qui est une journée de forte affluence et qui touche toutes les catégories d'usagers (retraités, personnes en activités, etc.).

Action 2 : Développer une communication adaptée pour mettre en avant les bonnes pratiques

Pour permettre aux administrés de mieux connaître les bonnes pratiques en matière de jardin durable, un premier guide sur les pratiques éco-responsables au jardin a été édité et a reçu un bon accueil du public. Ce guide a été retravaillé pour réaliser un second guide, plus complet sur la pratique du compostage.

Action 3 : Renforcer les partenariats avec les associations, les services techniques et les élus en charge de l'environnement

Les services du Sigidurs n'ont pas encore mené d'actions précises sur cet axe mais ils travaillent régulièrement avec certains de ces acteurs comme les services techniques et ponctuellement en ce qui concerne les associations et les élus en charge de l'environnement.

Action 4 : Promouvoir la gestion différenciée des déchets des espaces verts au sein des administrations et des habitats collectifs

Il n'y a pas de précision à apporter à cette action car elle est couplée à la mise en œuvre du broyage ou du compostage dans l'habitat collectif ou les administrations.

Développer l'accès au broyage

Action 1 : Proposer le broyage à domicile et étudier le broyage en déchèterie

Dans une dynamique de sensibilisation aux pratiques favorables à la biodiversité et à la gestion des déchets végétaux, le Sigidurs a proposé des solutions de broyage des branches pour sensibiliser à la technique du paillage.

Année	Typologie de l'opération	Nombre de foyers touchés
2018	Broyage à domicile - test	NC
2019	Broyage à domicile et sur placette	263
2020	Broyage à domicile	245
2021	Broyage à domicile	554
2022	Pas d'opération	NC
2023	Broyage en placette	23
Depuis 2023	Prêt des broyeurs aux communes	2
Ponctuel	Chantiers en pied de résidences et autres structures (ex : jardins partagés)	NC

Les attendus de ce dispositif étaient centrés autour de la sensibilisation à la thématique du jardin durable, plus que sur les tonnages pouvant être détournés. Les actions de broyages ont été réalisées en interne mais également avec l'appui d'Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT), favorisant une dynamique d'insertion et d'inclusion.

Pour des raisons d'efficience logistique et financière, les actions de broyages ont été suspendues, à partir de 2023. Les opérations en structures et pieds de résidences sont, quant à elles, très dépendantes de la présence d'espaces verts et de la possibilité d'utiliser le paillage par les bénéficiaires. Ces dernières ont été réalisées à la marge.

Action 2 : Etudier l'opportunité de supprimer la collecte des déchets végétaux dans une commune volontaire

Un travail sur une adaptation des fréquences de collecte des déchets a été réalisé afin de densifier les collectes durant les périodes de tailles des végétaux et de les réduire durant les périodes de sommeil des végétaux par exemple. Cette adaptation a permis l'adaptation du service au besoin de l'habitant et la réduction de l'impact des émissions carbone de la collecte lors de ces périodes.

Action 3 : Prêter un broyeur aux communes

Cette action a été proposée aux communes adhérentes à partir de 2023, pour aider les communes à gérer les déchets végétaux produits et participer à l'éco-exemplarité des services espaces verts des communes (utilisation des déchets végétaux et réduction de la consommation d'eau lors de l'arrosage, grâce la pratique du paillage, qui limite l'évaporation de l'eau dans le sol).

Au total, 5 communes ont passé une convention avec le syndicat pour le prêt du broyeur mais seulement 2 communes l'ont emprunté.

Favoriser la gestion de proximité des biodéchets

Action 1 : Renforcer les aires de compostages en résidences et les copropriétés à travers un appel à projets permanent à destination des particuliers

Cette action n'a pas été portée sous forme d'appel à projet, mais le pôle Jardin durable a développé des partenariats avec les bailleurs publics et privés. Dans le tableau ci-dessous, nous pouvons observer l'évolution d'installation des sites de compostage collectif.

En 2023, on constate une évolution en hausse de la demande en composteurs collectifs avec l'adoption de la loi AGECE (Loi anti-gaspillage et croissance verte). Cependant, une évaluation de la pérennité des sites et la remobilisation des habitants concernés est en cours pour les sites les plus anciens. En effet, sur la période 2010-2018, un peu moins de 30 sites ont été complètement supprimés car ils étaient à l'abandon et d'autres nécessitent la remobilisation des habitants pour avoir un impact sur la réduction des déchets.

Les composteurs collectifs nécessitent une remobilisation régulière, le renouvellement des potentiels usagers pouvant être fréquent, en fonction des résidences.

Tableau d'évolutions des sites de compostages collectifs

	2010-2018*	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etablissements scolaires, loisirs et enfance	110	40	14	18	13	20	105
Résidences, quartier et groupements de maisons	42	14	3	4	4	13	38
Nombre de foyers disposant d'un site collectif de proximité	2675	416	114	80	180	744	1534
Parcs, jardins familiaux ou partagés, cimetières	13	2	4	2	4	1	13
Administrations	13	1	0	5	3	0	9
Etablissements de retraite ou de soins	9	4	1	0	0	3	8
Entreprises / Associations	5	5	3	2	0	6	16
Collèges	14	8	1	3	1	2	15
Lycées	1	5	1	0	0	1	7
Cuisines centrales	2	0	0	0	1	0	1
TOTAL	209	79	27	34	26	46	212

Action 2 : Implanter des aires de compostage partagé sur le domaine public

Cette action commence à se développer pour permettre aux habitants en collectifs sans espaces verts mais également aux maisons avec de petits jardins de bénéficier d'un composteur. Actuellement quatre aires de compostage partagé ont été installées sur le domaine public à Bouffémont, Villiers-le-Bel et au Plessis-Gassot., Luzarches

Action 3 : Proposer le lombricompostage aux établissements publics, aux écoles et aux particuliers

Cette action a été testée mais elle n'a finalement pas été prolongée, à cause de la difficulté à maintenir en fonctionnement ce type de composteur.

Action 4 : Réduire les biodéchets des gros producteurs en leur rappelant la réglementation et en leur proposant des outils de réduction des biodéchets

Le pôle Entreprise du Sigidurs a développé « des matinées entreprises » afin de rappeler la réglementation en matière de gestion des différents flux de déchets, dont les biodéchets. Depuis 2023, 5 matinées ont été organisées pour les professionnels.

Pour appuyer ces matinées, un guide de gestion des biodéchets, qui aborde la réglementation, les solutions possibles comme le don, a été créé.

Enfin, pour favoriser le tri des biodéchets, il est proposé de mettre en place des composteurs dans les entreprises volontaires, à destination de leurs salariés. Cette mise à disposition se fait après signature d'une convention entre l'entreprise et le Sigidurs.

Action 5 : Etudier le tri à la source des biodéchets et leur traitement spécifique

Le Sigidurs a déployé la pratique du compostage individuel comme une action phare de la réduction des déchets, depuis 2010. En 2013, les premiers projets en pied de résidence ont vu le jour. Cette action a été portée car la part de biodéchets hors restes alimentaires, pain et viande représente 30kg/hab./an, et ce flux n'était pas valorisé, car incinéré avec les ordures ménagères résiduels.

La loi anti-gaspillage de 2020 impose aux collectivités en charge de la compétence « collecte des déchets » de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets aux habitants à partir du 1^{er} janvier 2024. Cette obligation vient donc renforcer la politique de notre établissement public. Ainsi, le Sigidurs a commandé une étude afin d'évaluer les solutions possibles pour l'ensemble des habitants, certains ne pouvant pas être dotés de composteurs.

À la suite de cette étude, les solutions retenues sont les suivantes : le compostage individuel pour l'habitat pavillonnaire, le compostage partagés, pour les petits collectifs, et la mise en place de points d'apports volontaires, en abri-bacs, pour l'habitat collectif dense. L'évaluation de la collecte via les points d'apports volontaires n'est pas possible car ils seront déployés en fin d'année 2024.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, le Sigidurs a choisi d'instaurer la gratuité des composteurs individuels afin de favoriser le traitement in situ des biodéchets pour les habitants en pavillon. Les composteurs collectifs étaient déjà mis à disposition gratuitement sous condition d'avoir des référents pour la gestion des sites. Il n'y a pas eu d'évolutions des modalités de dotation pour ces derniers.

Tableau d'évolutions de la dotation en composteurs individuels

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Total commandés	798	1441	554	424	1195	4412
Total général Kerlog*	686	737	1361	487	1195	4466
Biodéchets potentiellement évités (kg)	20 580	22 110	40 830	14 610	35 850	133 980

Nous observons une augmentation des commandes de composteurs en 2020, avec la crise COVID. En effet, les habitants étaient chez eux et disponibles pour réfléchir à l'installation d'un composteur

Une seconde augmentation a eu lieu en 2023. Elle est liée d'une part à la couverture médiatique sur la loi AGECL auprès du grand public et son caractère obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024, et

d'autre part à la mise en place de la gratuité des composteurs individuels au 1^{er} juillet 2023. On peut estimer que 133 980 kg de biodéchets ont été détournés des ordures ménagères résiduelles entre 2019 et 2023, via les composteurs. Cette estimation est théorique car nous ne pouvons pas avoir de certitude, quant à la quantité de déchets mis dans ces équipements.

- **Axe 3 : Réduire le gaspillage alimentaire**

Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 1 : Créer un guide couplé à un livre de recette « anti-gaspi » : ce guide sera composé notamment d'astuces pour limiter le gaspillage et de recettes élaborées en partenariat avec un chef cuisinier

Cette action n'a pas été mise en place. Cependant il a été proposé régulièrement plusieurs recettes « anti-gaspi » via les réseaux sociaux du Sigidurs.

Action 2 : Développer et diffuser une campagne de communication à destination des lieux de consommation, notamment les grandes et moyennes surfaces

Cette action n'a pas été mise en œuvre, car n'apparaissant pas prioritaire, au regard des autres actions et des moyens humains et matériels de la Direction.

Action 3 : Valoriser les actions exemplaires menées sur notre territoire à travers un reportage vidéo sur les acteurs engagés dans la réduction du gaspillage alimentaire

Cette action a été menée dans le cadre du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective mais elle n'a pas été renouvelée auprès d'autres acteurs du territoire. La vidéo a été vue 62 fois.

Action 4 : Organiser des événements thématiques sur le gaspillage alimentaire (jeux, concours sur les réseaux)

Cette action n'a finalement pas été réalisée. En effet, l'organisation des jeux concours est complexe pour un impact très modérée, du fait de la faible participation des administrés constatée lors de précédentes éditions.

Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

Action 1 : Accompagner les restaurants collectifs à la réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre d'un appel à projet annuel

Depuis 2019, le Sigidurs a lancé un appel à projet, auprès de 15 restaurants scolaires volontaires. L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les restaurants dans la prise en compte du gaspillage alimentaire au niveau de la production, de la distribution et des retours d'assiettes, puis de mettre en œuvre un plan d'action personnalisé.

Ce projet a permis de réduire le gaspillage alimentaire, en moyenne de 26%. Deux communes ont été exclues des statistiques en raison d'aberrations dans les résultats, liées au dispositif de pesée.

Année	Lauréat	Nb convives	Pesée 1 (En GR/ par convive)	Pesée 2 (En GR/ par convives)	Evolution
2019-2021	Gonesse	180	113	65	-42%
	Gressy	120	153	114	-25%
	Dammartin-en-Goële	340	221	197	-11%
2020-2021	Villiers-le-Bel	130	238	157	-34%
	Saint-Mard	200	131	125	-5%
	Vémars	180	180	123	-32%
2022-2023	Ezanville	130	197	144	-27%
	Ecouen	100	165	126	-24%
	Luzarches	260	189	134	-29%
2022-2023	Sarcelles	120	217	180	-17%
	Fontenay-en-Parisis	130	140	115	-18%
	Mitry-Mory	70	201	79	-61%
	Othis	170	160	144	-10%
			2305	1703	-26%

Action 2 : Former les agents des collectivités territoriales en charge de la cuisine, de l'encadrement et de la rédaction des marchés publics à la réduction du gaspillage alimentaire

Le syndicat a organisé 2 formations intercommunautaires sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des communes adhérentes.

Il a également formé 16 de ses agents au gaspillage alimentaire et à l'hygiène en restauration collective, afin d'accompagner au mieux les communes lauréates de l'appel à projets. Ces formations ont permis de mieux appréhender les contraintes et les règles auxquelles sont soumises les agents de restauration.

En complément de l'appel à projet et de ces formations, et afin de faciliter la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective en autonomie, le Sigidurs a rédigé un guide méthodologique pour évaluer le gaspillage, puis mettre en place des actions.

Cette action s'ajoute à l'action 1. On peut raisonnablement estimer qu'elle a permis de renforcer l'impact de l'appel à projet, et d'atteindre les - 26% de réduction du gaspillage dans les restaurants lauréats.

Action 3 : Promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre les établissements en créant notamment en réseau inter-établissements

Cette action a été réalisée sous forme de réunions dans le cadre de l'appel à projet. Elle n'est cependant pas mesurable individuellement, car certaines communes n'ont pas été présentes. Les lauréats présents se sont montrés actifs et satisfaits de ces échanges.

Action 4 : Créer une campagne de communication à destination des restaurants collectifs et sensibiliser les enfants aux enjeux du gaspillage alimentaire

Cette action n'a pas été mise en œuvre, car n'apparaissant pas prioritaire, au regard des autres actions et des moyens humains et matériels de la Direction de la communication.

La sensibilisation des enfants a été laissée à la charge des agents du périscolaire et des agents de restauration des communes lauréates de l'appel à projet. Cependant, une sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire a été proposée aux animateurs volontaires des communes lauréates, afin qu'ils puissent proposer des projets sur cette thématique aux enfants qu'ils encadrent pendant la pause méridienne et/ou les temps périscolaires.

Réduire la lutte contre les pertes alimentaires dans les commerces de moins de 400m2

Action 1 : Déployer une application de réduction du gaspillage alimentaire pour les commerces de proximité, via un appel à candidature à destination des communes du territoire

Cette action n'a pas été mise en œuvre.

Action 2 : Accompagner les marchés, les superettes et les épiceries de frais dans la réduction du gaspillage alimentaire, à travers un audit de l'existant et un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, les marchés, superettes et épiceries de frais sont auditées et accompagnées pour trouver des filières existantes de lutte contre le gaspillage, comme le don alimentaire.

• **Axe 4 : Donner une seconde vie aux objets**

Développer des solutions de réemploi

Action 1 : Développer les partenariats avec les structures du réemploi et ainsi offrir aux acteurs du territoire la possibilité de donner leurs objets et/ou de consommer de manière plus durable en favorisant l'achat d'objets d'occasion

a. Collecte de livres en déchèterie

Le livre est un objet à haute valeur symbolique, les administrés ne souhaitent pas jeter dans les bacs de collecte sélective. Ce qui les amène à les stocker longtemps ou à finir par les jeter, à défaut d'avoir des filières de réemploi dédiées. Sa valeur symbolique en fait un objet facilement incitatif pour valoriser le réemploi.

Le Sigidurs a expérimenté à deux reprises la collecte de livre en déchèterie en partenariat avec Recyclivre. Ce fut un succès en termes de dépôt à destination du réemploi :

N° d'opérations	Nombre de livres déposés
Opération 2019	11 200
Opération 2020	60 000

Ces deux opérations ont permis d'éviter de mettre aux ordures ménagères ou au recyclage 71 200 livres.

Les livres ont été orientés vers notre partenaire Recyclivre pour être vendus sur des plateformes de ventes de seconde main. Les livres non-conformes (encyclopédies trop anciennes, manuels scolaires obsolètes par exemple) ont été orientés vers les filières de recyclage. Le traitement logistique et les changements de modalités de récupération de notre partenaire ont conduit le Sigidurs à ne pas renouveler l'opération en l'état. Cependant il n'est pas exclu de la reconduire sous une autre forme au vu du succès auprès des usagers.

b. Détournement des flux vers des associations :

Le réemploi des objets se fait principalement par le biais des caissons réemploi et via nos ressourceries partenaires. Cependant certains flux sont détournés ponctuellement vers des associations quand les ressourceries ne sont pas à même de les prendre en charge.

Flux	Quantité	Association bénéficiaire	Date d'enlèvement
Manuels scolaires	6000 unités	Edem fret	01/07/2020
Manuels scolaires	2000 unités	ARAMF	18/06/2020
Mobiliers	60 tables + 60 chaises + 2 bureaux + 2 armoires	Edem fret	01/09/2020
Livres	2000 unités	Edem fret	18/01/2021
Stylos billes	800 unités	Cuba Linda	21/04/2021
Total	10 924 unités		Au 31/01/2023

Action 2 : Créer une plateforme de don, de prêt ou de vente entre voisins à destination des particuliers mais également des structures professionnelles ou associatives

Cette action n'a pas été réalisée, au profit de partenariats avec les acteurs locaux comme les ressourceries et le développement des caissons réemploi en déchèteries.

Action 3 : Développer la collecte préservante des objets en augmentant notamment l'offre de boîtes de partage sur le territoire, en organisant des trocs-livres à destination des particuliers et en installant des zones dédiées au réemploi dans les déchèteries du Sigidurs

a. Troc livres en gare

Le Sigidurs a organisé des trocs livres en gares d'Ecouen, Saint-Brice-sous-Forêt et Domont, en partenariat avec la SNCF.

Troc livres en gare						
	SERD 2014	SEDD 2015	SERD 2015	SEDD 2016	2018	2019
Visiteurs	181	147	283	120	142	info manquante
Livres échangés	48	287	460	50	323	300

Au total, 1468 livres ont été échangés. Cette action a reçu, à chaque fois, un bon accueil du public au niveau de l'intérêt écologique et au niveau de l'usage. Cependant, il est difficile de communiquer dessus en amont. L'opération a été stoppée à la suite des départs successifs de nos référents, le Sigidurs a choisi de réorienter ses actions par le développement de l'appel à projet « Boîtes à lire » et la collecte de livres en déchèteries.

b. Boîtes à lire

Le Syndicat a lancé un appel à projet dédié aux communes de moins de 10 000 habitants. Il a pour objet la mise à disposition de boîtes à lire qui permettra de détourner un certain nombre de livres des bacs de collecte. Une boîte à lire a été installée dans les douze communes suivantes :

Année	Communes lauréates
2021	Écouen Lassy Saint-Witz
2023	Othis Saint-Mard Villeneuve-sous-Dammartin Villiers-le-Sec
2024	Bouffémont Chennevières-lès-Louvres Rouvres Villeron

Dans le cadre des projets scolaires, trois boîtes à lire ont été installées dans des écoles du territoire, afin de favoriser l'échanges de livres jeunesse et sensibiliser les enfants de ces écoles à la réduction des déchets.

Il n'est pas possible de quantifier la réduction des déchets de cette action en raison de l'exploitation, en continu, des boîtes à lire. Cependant, d'un point de vue qualitatif, elle reçoit un accueil très positif des usagers et des partenaires. Elle permet à la fois de sensibiliser les usagers, les agents en charge de leur exploitation et les agents des bibliothèques. Les livres de lancement des boîtes à lire sont en effet majoritairement issus des désherbages des bibliothèques et médiathèques.

Les actions en lien avec les livres ont reçu un accueil positif auprès des habitants qui ne souhaitent pas les mettre à la poubelle, mais qui se retrouvent débordés par leur quantité de livres.

c. Déchèteries et ressourceries

- Caissons réemploi

Le Sigidurs a mis en place, en 2021, deux caissons pour le réemploi, respectivement dans les déchèteries de Sarcelles et Louvres. L'évacuation, la réparation des objets, puis la vente a été confiée aux ressourceries du territoire IMAJ et BAM Emplois Services sous forme de prestation de service.

L'ouverture des caissons a permis de détourner des flux initialement orientés vers de la valorisation matière, au profit du réemploi, soit 43 tonnes de déchets (petits électroménagers, jouets, vaisselles, mobilier, vélo, etc.).

Année	Tonnages réemployés
2021	7
2022	20
2023	16
Total	43

Le Sigidurs a également fait le choix d'apporter un soutien financier aux ressourceries, via une subvention, à hauteur de 200 euros par tonne réemployée, dans la limite de 20 000 euros par an. Les objets comptabilisés sont ceux vendus ou donnés à des associations, en vue de leur offrir une seconde vie (hors recyclage). Au total, 126,8 tonnes d'objets ont été réemployées en deux ans.

	Quantité 2022	Subvention 2022	Quantité 2023	Subvention 2023
IMAJ	95 957 kg	19 111 €	74 793 kg	14 958 €
BAM Emplois Services	22 403 kg	4 480 €	10 486 kg	2 097 €
Totaux	118 360 kg	23 594 €	85 279 kg	17 055 €

Également, la ressourcerie BAM95 via l'association Territoire Zéro Chômeur, a pu bénéficier de subventions dédiées aux associations, dans le cadre d'ateliers d'insertion pour la réparation d'objets et pour l'organisation d'un événement sportif éco-responsable. Le partenariat entre l'organisateur de cet événement et la ressourcerie démontre qu'avoir des personnes référentes pour le tri des déchets garantit une meilleure qualité des différents flux collectés, en comparaison avec d'autres événements du même type.

○ Bennes éco-maison

Le syndicat a mis en place des bennes éco-maison dans l'ensemble de ses déchèteries pour la collecte du mobilier intérieur et extérieur, oreillers, couettes et sacs de couchage :

Année de mise en place de la benne	Déchèteries
Novembre 2015	Bouqueval
Octobre 2017	Sarcelles
Novembre 2017	Louvres
Octobre 2020	Gonesse
Novembre 2022	Mitry-Mory / Dammartin-en-Goële

L'éco-organisme éco-maison indique dans son rapport d'activité de 2023, qu'au niveau du mobilier collecté auprès de l'ensemble de ses adhérents (collectivités, magasins d'ameublement, etc.) :

- 46% sont valorisés énergétiquement,
- 45% sont recyclés,
- 5% sont réemployés.

Il est à noter que nous n'avons pas de données spécifiques aux bennes des déchèteries du Sigidurs relatives à la répartition entre ses différents exutoires. Cependant, les tonnages collectés dans l'ensemble des déchèteries sont les suivants :

Année	Tonnages collectés
2015	159 t
2016	398 t
2017	549 t
2018	1214 t
2019	1644 t
2020	1570 t
2021	2732 t
2022	4072 t
2023	4677 T

- **Axe 5 : Encourager la consommation responsable**

Action 1 : Accompagner les familles dans la réduction de leurs déchets

a. Événementiels :

Chaque année, les services du Sigidurs participent à de nombreux événements communaux ou associatifs, où ils sont amenés à sensibiliser à la réduction et au tri des déchets. En fonction des événements, des animations en lien avec la réduction des déchets et particulièrement l'éco-consommation et le compostage sont proposées.

La direction Prévention et sensibilisation a souhaité la mise en place de temps forts sur la thématique de la réduction des déchets, par le biais d'événements portés par le Syndicat et dédiés à la prévention.

Tout d'abord, ont été proposées deux conférences sur le zéro déchet avec Jeremy Pichon, de la « Famille presque zéro déchet » qui ont attiré 60 personnes. Contrairement à la cible visée, il s'agissait majoritairement de personnes déjà sensibles à cette thématique. L'événement n'a pas été renouvelé du fait du faible succès rencontré. D'un point de vue qualitatif, les personnes présentes ont été satisfaites de la conférence.

Dans la continuité, il a été proposé un village zéro déchet avec de nombreux ateliers, à destination du grand public :

- Produits ménagers maison
- Produits cosmétiques maison
- Couches lavables et hygiène féminine
- Pâte à modeler maison
- Customisation de vieilles baskets
- Réparation de vélo
- Distribution de composteurs
- Ateliers de Noël
- Vente de produits de seconde main

La première édition a rassemblé 150 personnes, à Ecoen. La deuxième édition a permis d'accueillir 350 visiteurs, à Louvres.

Il n'est pas possible d'évaluer quantitativement la réduction de déchets potentiels. Cependant elles ont contribué à donner de la visibilité à la nécessité de réduire notre production de déchets et aux solutions qui existent pour y arriver. L'événement a reçu de très bon accueil du public et des élus. Les partenaires de l'événement ont également fait de bons retours quant à l'intérêt du public et aux interactions créées.

- **Défi foyers zéro déchet**

Dans le cadre du PLPDMA, le Sigidurs a proposé deux opérations « Foyers témoins zéro déchet ». La première uniquement destinée aux habitants de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France et la seconde destinée à l'ensemble des habitants du territoire.

Durant ces opérations, les participants sont invités à peser leurs ordures ménagères, les emballages et papiers et, s'ils le souhaitent, les emballages en verre et les déchets organiques (sauf ceux du jardin). Pour cela, les foyers sont équipés, par le Sigidurs, d'un peson. Il leur était ensuite proposé de participer à des ateliers sur la réduction des déchets :

- Produits cosmétiques maison
- Produits ménagers maison
- Débuter ou perfectionner sa pratique du compostage
- Fabriquer son bee's wrap
- Fresque du climat

- Atelier anti-gaspillage alimentaire

Résultats de la première opération :

	Ordures ménagères (en GR)	Emballages et papiers (en GR)	Emballages en verre (en GR)	Biodéchets (en GR)	Total des flux (en GR)
Pesée de référence	0,154	0,081	0,05	0,053	0,338
Pesée résultat	0,116	0,079	0,044	0,052	0,291
Evolution	-25%	-2%	-12%	-2%	-14%

Résultats de la seconde opération :

	Ordures ménagères (en GR)	Emballages et papiers (en GR)	Emballages en verre (en GR)	Biodéchets (en GR)	Total des flux (en GR)
Pesée de référence	0,217	0,096	0,033	0,04	0,346
Pesée de résultat	0,146	0,068	0,056	0,045	0,315
Evolution	-33%	-29%	+70%	+13%	-18%

Ces opérations ont été conduites afin d'impulser une démarche zéro déchet pour les habitants hésitant ou débutant. La première opération a mobilisé 10 foyers et la seconde 36 foyers. Le Sigidurs escomptait une participation légèrement supérieure.

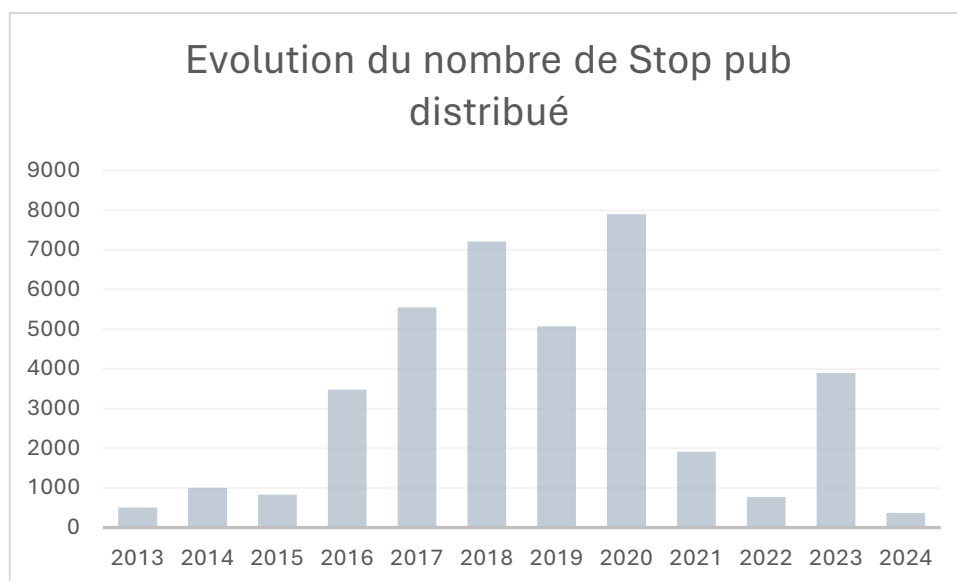
Les participants débutants n'étaient pas majoritaires. Les deux opérations ont permis aux participants de réduire leurs déchets. Ce projet, pour des raisons de coûts financiers et de temps rapporté au nombre de personnes touchées, n'est pas le plus pertinent sur notre territoire. Il a permis de l'échange de bonnes pratiques entre les participants et la création d'un groupe d'habitants réguliers lors des ateliers. Cependant, la taille de l'aire géographique de notre territoire ne facilite pas le déplacement des habitants aux ateliers, 2/3 des foyers n'ont pas participé aux ateliers pour diverses raisons (horaires, ateliers pour débutant de la démarche, localisation, pas d'intérêts, etc).

Action 2 : Réduire la nocivité des déchets

Cette action s'inscrit dans l'ensemble des autres actions. Elle est donc difficilement mesurable et surtout ne dépend pas uniquement du Sigidurs, mais également de ses partenaires, des administrés et des réglementations nationales mises en œuvre.

Action 3 : Renforcer le dispositif Stop pub

La publicité représente 11,5 kg de déchets papier par habitant. Une part significative de cette publicité est jetée sans avoir été lue. Dans l'optique de lutter contre la publicité non-lue, le Sigidurs a proposé aux communes un pack STOP-PUB composé d'une affiche, un présentoir et des autocollants. Le Sigidurs organise le réassort, sur simple demande de la commune.



Année	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution entre 2019 et 2023
Tonnages papiers et journaux collectés	3927,97	2045,72	1992,6	1921,35	1716,6	-56 %

Nous pouvons considérer que les foyers ayant pris un STOP PUB l'ont apposé. Cela représente 18 578 ménages équipés dans la période antérieure au PLPDMA, et 19 921 ménages équipés pendant la période du PLPDMA, soit un total de 38 499 ménages équipés sur les 142 706 ménages que compte notre territoire. Cela représente 27% des ménages.

Nous observons une baisse des tonnages de papiers et journaux collectés, qui peut s'expliquer par la sensibilisation des habitants aux problèmes de la publicité, mais également à l'accélération de la dématérialisation des journaux et de la publicité. Nous observons une baisse de 2211,37 tonnes entre 2019 et 2023, soit -56% des publicités et journaux collectés.

- **Axe 6 : Etudier de nouvelles modalités de tarification du service public**

Étudier la mise en place de la tarification incitative

A l'heure actuelle, cette action n'a pas été priorisée par le Sigidurs au profit d'action à valeur pédagogique pour le grand public, les administrations et les entreprises.

- **Axes transverses : Communication**

Le Sigidurs communique régulièrement sur la prévention des déchets via son site internet, ses réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn) et ceux des communes adhérentes et des établissements publics de coopération intercommunale. La Direction Communication fait également parvenir des communiqués de presse thématiques pour les magazines municipaux et intercommunaux.

Les communications réalisées sont distillées toute l'année et vient compléter les messages liés à la collecte et au traitement. En ce qui concerne la Prévention, ces informations ont pour objectif d'informer régulièrement les administrés sur les bonnes pratiques à adopter et comment les réaliser. Elles ont aussi pour objectif de mettre en avant les temps forts du Syndicat comme le

Village Zéro Déchet, les évènements locaux auxquels le Syndicat participe ou encore les évènements nationaux.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de communications réalisées, par thème, tous supports confondus :

	Jardin durable	Broyage	Compostage	Biodéchets	Prévention générale	Réemploi	Eco-consommation	Gaspillage alimentaire	Divers
2019	0	0	0	0	26	30	0	0	21
2020	51	15	0	0	0	31	20	4	17
2021	56	49	47	6	9	30	26	8	36
2022	56	0	52	0	29	8	28	0	41
2023	35	29	0	34	0	0	64	7	8
Totaux	198	93	99	40	64	99	138	19	123

Moyens financiers

Le tableau ci-dessous présente les moyens financiers engagés par le Sigidurs durant la période du PLPDMA pour la mise en œuvre des actions. Les coûts les plus élevés sur l'ensemble du programme résultent des opérations de distribution de compost, des opérations de broyage, du lancement de la campagne de communication axée sur la prévention et enfin du lancement de l'étude sur les biodéchets. Ces données ne prennent pas en compte les ressources humaines, qui vont être détaillées par la suite.

Poste de dépenses (Hors RH)	Montant (€)				
	2019	2020	2021	2022	2023
Jardin	15 716,83 €	7 288,39 €	0,00 €	0 €	0 €
Broyage	32 180,27 €	44 458,67 €	56 349,00 €	0 €	9 816 €
Compostage	157 839,27 €	98 023,63 €	113 449,00 €	74 704 €	162 139 €
Gaspillage alimentaire	22 977,98 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €
Entreprise	3 498,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €
Sensibilisation	8 895,20 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €
Stop pub	720,00 €	720,00 €	0,00 €	0 €	0 €
Autre	878,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €
Réemploi	0,00 €	1 484,40 €	7 310,00 €	4 801 €	27 644 €
Communication	0,00 €	39 120,00 €	29 832,00 €	0 €	4 740 €
Etude biodechet	0,00 €	0,00 €	87 791,00 €	25 590 €	29 602 €
Consommation responsable	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 968 €	16 152 €
Sous-Totaux	242 706,26 €	191,095,09 €	294 731,00 €	110 063 €	250 093 €
Total période PLPDMA	897 592,78 €				

Moyens humains

Les moyens humains dédiés à la prévention ont évolué au fur et à mesure des années et des projets. Les équipes ont été densifiées en 2023, notamment sur le pôle Jardin durable, afin de pouvoir accompagner au mieux le déploiement du tri à la source des biodéchets. L'équipe en charge du gaspillage alimentaire en restauration collective, composée d'agents des différents pôles de la Direction Prévention et sensibilisation, a été créée en 2019. Elle a ensuite été renforcée pour l'édition 2024-2025 à la suite du renouvellement de plusieurs de ses membres.

ANNÉE	SERVICES	ETP	TOTAL	MASSE SALARIALE
2019	ETUDES ET DEVELOPPEMENT	1,2	7,1	280 000 €
	SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES PUBLICS	4,8		
	COMMUNICATION	1,1		
2020	ETUDES ET DEVELOPPEMENT	1,2	5.5	215 051,10 €
	SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES PUBLICS	3,2		
	COMMUNICATION	1,1		
2021	ETUDES ET DEVELOPPEMENT	1,1	6	167 350,26 €
	SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES PUBLICS	3,8		
	COMMUNICATION	1,1		
2022	PREVENTION ET SENSIBILISATION	4	4,7	149 676,58 €
	COMMUNICATION	0,7		
2023	PREVENTION ET SENSIBILISATION	7.75	8,85	296 350.04 €
	COMMUNICATION	1,1		
Total				1 108 428 €

Conclusion

Lors de la mise en place de son PLPDMA, le Sigidurs s'était fixé pour objectif une réduction de -1,5% par an, pour atteindre -9% durant la période 2019-2024.

Les objectifs fixés lors du vote du PLPDMA ont été partiellement atteints en raison de l'augmentation des déchets jusqu'en 2021. Cependant nous observons une tendance nette à la baisse avec une réduction des DMA de -42kg/Hab./an, soit un recul de 7,47 % en 5 ans, au lieu des -9% espérés. C'est un résultat très positif car la prévention touche particulièrement notre façon de consommer et nos habitudes quotidiennes. Les modifier demande du temps et des efforts de la part des acteurs concernés. Il sera important de maintenir les actions de sensibilisation et de communication, pour remobiliser régulièrement les différents publics du territoire et les aider dans cette démarche. Ces actions pédagogiques, en parallèle d'actions plus concrètes (caissons réemploi, etc.), bénéficient de retours très positifs des habitants.

Cette tendance à la baisse des tonnages collectés est imputable, pour partie à l'inflation, mais également à un certain nombre d'actions portées par le Sigidurs, notamment le changement des modalités d'accès en déchèterie qui nous permettront à l'avenir d'avoir une vision plus juste de la production de déchets des particuliers. En effet ce flux a été réduit de -98kg/an/Hab depuis entre 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023.

Nous observons également une baisse des OMr au profit d'autres flux notamment les emballages et papiers. La suite des actions menées devrait provoquer une baisse des emballages et papiers et participer à diffuser largement les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets.

La collecte des biodéchets, qui sera lancée sur plusieurs communes, à partir de fin 2024, devrait confirmer cette tendance et aura également un impact sur le poids des ordures ménagères résiduelles.

Annexe 2



Diagnostic de territoire



SIGIDURS

établissement public

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DU SIGIDURS

Année de réalisation : 2024

Le Sigidurs est arrivé à échéance de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Il procède donc à son renouvellement pour les six prochaines années.

Étape initiale de révision, le diagnostic dresse un portrait du territoire en 2024, ce qui permettra d'orienter et d'adapter nos actions.

1. PRESENTATION DU SIGIDURS

a. Le territoire

Le territoire du Sigidurs est composé de 59 communes réparties dans trois établissements publics intercommunaux :

- Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (pour 42 communes)
- Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (pour 7 communes)
- Communauté de Communes Carnelle Pays de France (pour 10 communes)

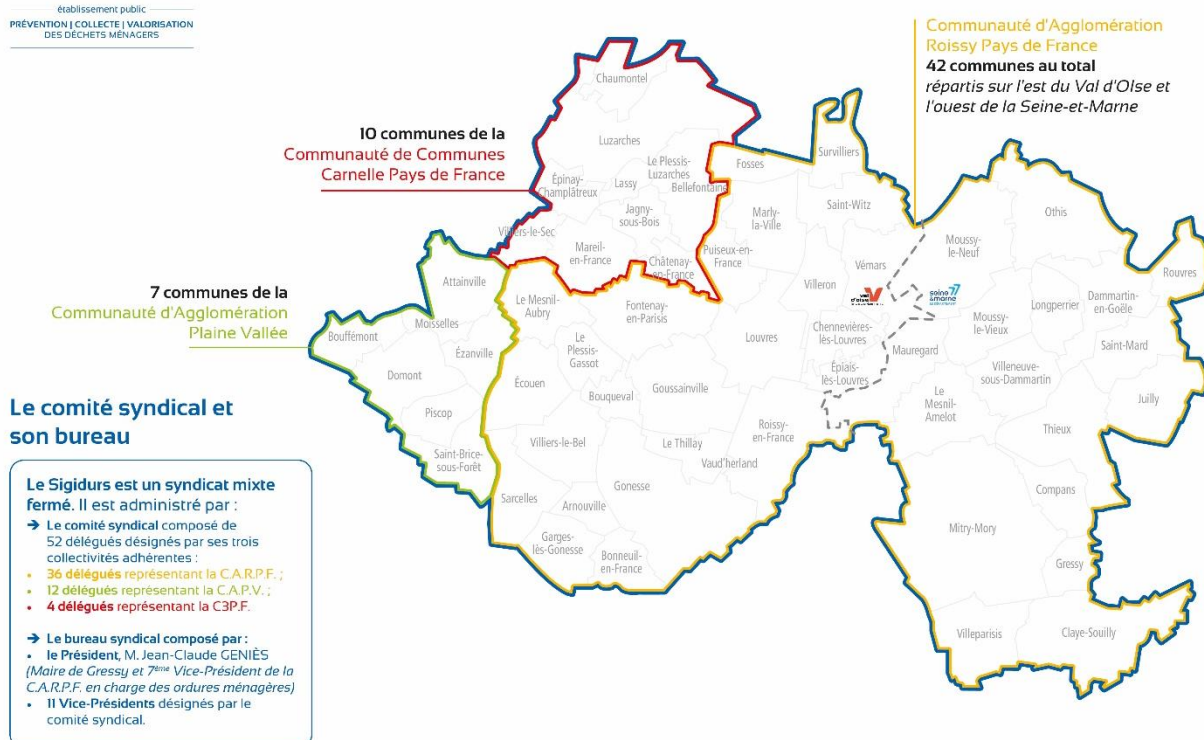
Le Sigidurs est compétent en matière de prévention, collecte et traitement des déchets. Les Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) et la Communauté de Communes Carnelle Pays de France (C3PF) sont à cheval sur deux autres syndicats (Trio-Or pour la C3PF, Emeraude pour la CAPV).

Le Sigidurs est également propriétaire de plusieurs installations qui lui permettent d'exercer ses compétences :

- Un centre de valorisation énergétique, d'une capacité de 170 000 tonnes par an,
- Un centre de tri, d'une capacité de 19 000 tonnes par an,



Le territoire du syndicat 59 communes



- Un réseau de 6 déchèteries (Sarcelles, Louvres, Bouqueval, Gonesse, Mitry-Mory, Dammartin-en-Goële).

Des conventions ont été élaborées avec les syndicats voisins, afin de permettre à nos administrés de bénéficier d'un service de proximité :

- Le SMDO autorise l'accès de nos habitants sur la déchèterie de Plailly
- Tri-Or autorise l'accès pour Viarmes

Le Sigidurs participe également à ce partenariat de territoire, en autorisant l'accès aux habitants du territoire d'Emeraude à la déchèterie de Sarcelles.

b. Modes d'organisation des collectes

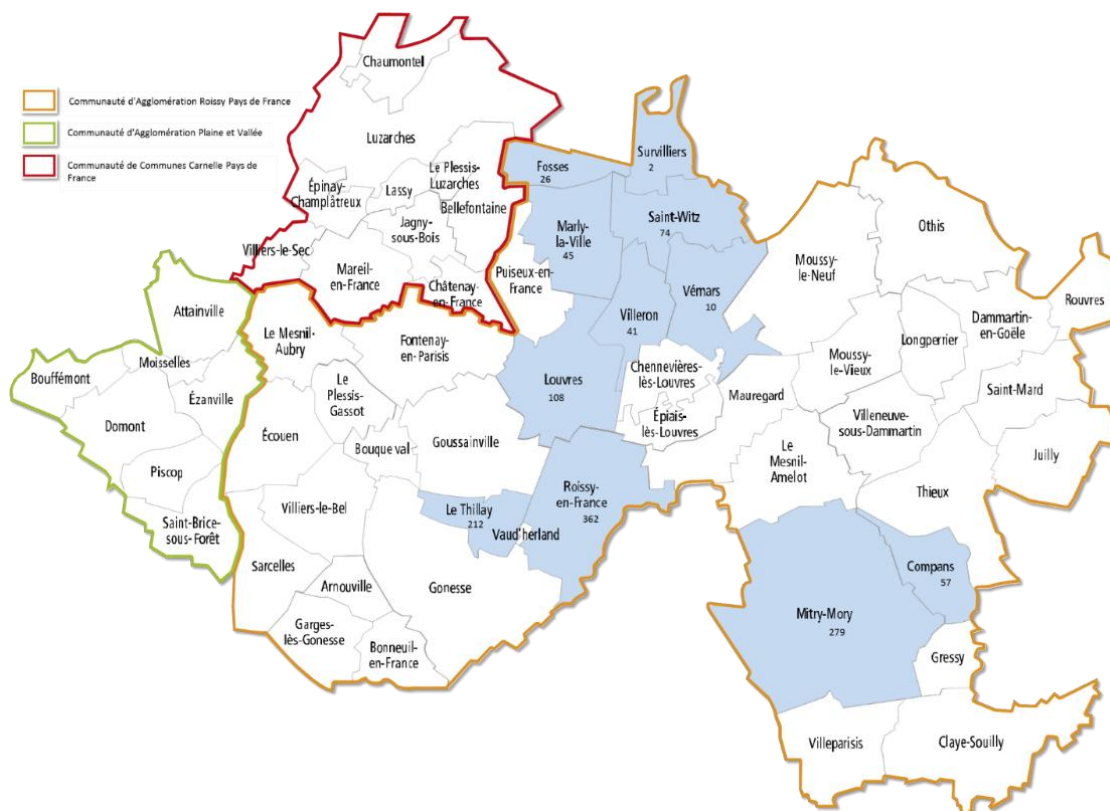
Les déchets produits sur le territoire du Sigidurs ont plusieurs sources : les administrations, les entreprises (marchés, zones d'activités et zones artisanales, commerces), les particuliers. Plusieurs modes de collectes ont été mis en place comme la collecte en porte-à-porte, la collecte en point d'apports volontaires aériens ou enterrés, la collecte en déchèteries.

Quelques modalités particulières encadrent la collecte des déchets des gros producteurs :

En déchèterie : Les entreprises n'ont pas accès aux déchèteries du Sigidurs, elles sont réorientées vers les sites de traitement des déchets pour les professionnels.

Seuils de collecte : Les gros producteurs, comme les entreprises ou les administrations, sont soumis à des seuils de collecte. Ainsi, ces producteurs peuvent être dotés au maximum de 15 bacs de collecte pour les emballages et papiers et 10 bacs de collecte pour les ordures ménagères.

Collecte en porte-à-porte : A l'échelle du territoire, les zones artisanales et d'activités de 11 communes ne sont pas collectées. Cette particularité est historique et n'a jamais été modifiée. Les communes non-collectées sont matérialisées en bleu sur la carte ci-dessous : Fosses, Surveilliers, Marly-la-Ville, Saint-Witz, Vémars, Villeron, Louvres, Le Thillay, Vaud'Herland, Roissy-en-France, Mitry-Mory et Compans.



a. Fiscalité en place

Le Sigidurs ne perçoit pas directement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cette dernière est perçue par nos établissements publics adhérents. Le Sigidurs effectue chaque année un appel à contribution auprès d'eux pour récupérer les dotations relatives à ses compétences.

b. Points d'intérêts

Le territoire du Sigidurs se trouve dans l'aire d'attractivité de la ville de Paris. Sur le territoire ou dans sa proximité immédiate, sont présents les aéroports Paris-Roissy Charles de Gaulles et Paris-Le Bourget, cette particularité génère une forte présence hôtelière sur certaines communes. Également, on note la présence du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, au Nord de son territoire. On peut enfin noter la présence des parcs Astérix et Disneyland, ainsi que différents sites touristiques, comme les châteaux de Chantilly ou d'Ecouen.

c. Population

La population du territoire est répartie de manière inégale, la partie Nord du territoire étant plutôt rurale et la partie Sud plutôt urbaine. Précisément, 9 communes sont considérées comme étant rurales, 28 comme semi-urbaines et 22 comme des communes urbaines.

En termes d'évolutions de la population, on note que 17 communes sur 59 ont connu une baisse de leur population totale entre 2017 et 2024. Cependant, la tendance à la hausse est significative avec une population du territoire qui augmente de 409 897 à 423 958 habitants, sur ces mêmes années (+3.43%).

Carte de la population

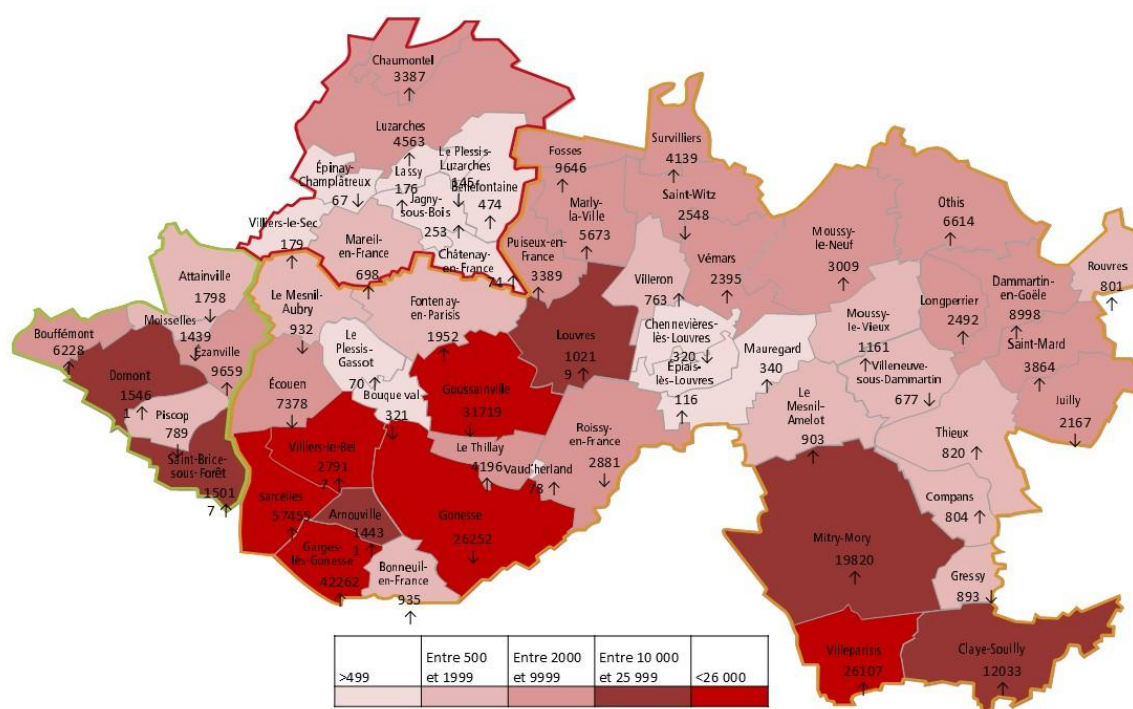


Tableau d'évolution de la population

Evolution de la population 2017/2024				
Communes	2017	2024	Evolution 2017-2024	
Arnouville	14431	14 658	227	↗
Bonneuil-en-France	935	1 168	233	↗
Bouqueval	321	307	-14	↘
Chennevières-les-Louvres	320	309	-11	↘
Claye-Souilly	12033	12 372	339	↗
Compans	804	822	18	↗
Dammartin-en-Goële	8998	11 363	2 365	↗
Ecouen	7378	7 174	-204	↘
Epiais-les-Louvres	116	126	10	↗
Fontenay-en-Parisis	1952	2 163	211	↗
Fosses	9646	9 994	348	↗
Garges-lès-Gonesse	42262	42 924	662	↗
Gonesse	26252	26 077	-175	↘
Goussainville	31719	30 834	-885	↘
Gressy	893	813	-80	↘
Juilly	2167	2 034	-133	↘
Le Mesnil-Amelot	903	1 020	117	↗
Le Mesnil-Aubry	932	914	-18	↘
Le Plessis-Gassot	70	91	21	↗
Le Thillay	4196	4 602	406	↗
Longperrier	2492	2 677	185	↗
Louvres	10219	12 163	1 944	↗
Marly-la-Ville	5673	5 723	50	↗
Mauregard	340	362	22	↗
Mitry-Mory	19820	20 721	901	↗
Moussy-le-Neuf	3009	3 297	288	↗
Moussy-le-Vieux	1161	1 486	325	↗
Othis	6614	6 809	195	↗

Puiseux-en-France	3389	3 791	402	↗
Roissy-en-France	2881	2 763	-118	↘
Rouvres	801	1 019	218	↗
Saint-Mard	3864	3 873	9	↗
Saint-Witz	2548	2 524	-24	↘
Sarcelles	57455	58 664	1 209	↗
Survilliers	4139	4 257	118	↗
Thieux	820	904	84	↗
Vaud'herland	78	100	22	↗
Vémars	2395	2 864	469	↗
Villeneuve-sous-Dammartin	677	632	-45	↘
Villeparisis	26107	26 928	821	↗
Villeron	763	1 579	816	↗
Villiers-le-Bel	27917	28 954	1 037	↗
Attainville	1798	1 779	-19	↘
Bouffémont	6228	6 642	414	↗
Domont	15461	16 244	783	↗
Ezanville	9659	9 633	-26	↘
Moisselles	1439	1 261	-178	↘
Piscop	789	762	-27	↘
Saint-Brice-sous-Forêt	15017	15 286	269	↗
Bellefontaine	474	474	0	→
Châtenay-en-France	74	78	4	↗
Chaumontel	3387	3 412	25	↗
Épinay-Champlâtreux	67	62	-5	↘
Jagny-sous-Bois	253	279	26	↗
Lassy	176	193	17	↗
Le Plessis-Luzarches	145	130	-15	↘
Luzarches	4563	4 945	382	↗
Mareil-en-France	698	724	26	↗
Villiers-le-Sec	179	199	20	↗
Total	409 897	423 958	14 061	↗

La région Ile-de-France est marquée par un territoire démographiquement jeune et économiquement dynamique. Le territoire du Sigidurs se reflète dans ces caractéristiques : on constate une population représentée principalement par les tranches d'âges actives et les jeunes adultes, ainsi que les mineurs.

Répartition par tranche d'âges

Depuis le premier diagnostic, malgré l'évolution globalement à la hausse de la population, la répartition par tranche d'âge reste stable.

Cartes des tranches d'âges 0-14 ans

Le territoire comprend 23% de moins de 15 ans, ce qui est supérieur à la moyenne nationale, qui se situe à 17%. On constate également une plus forte proportion de mineur dans la partie Sud du territoire.

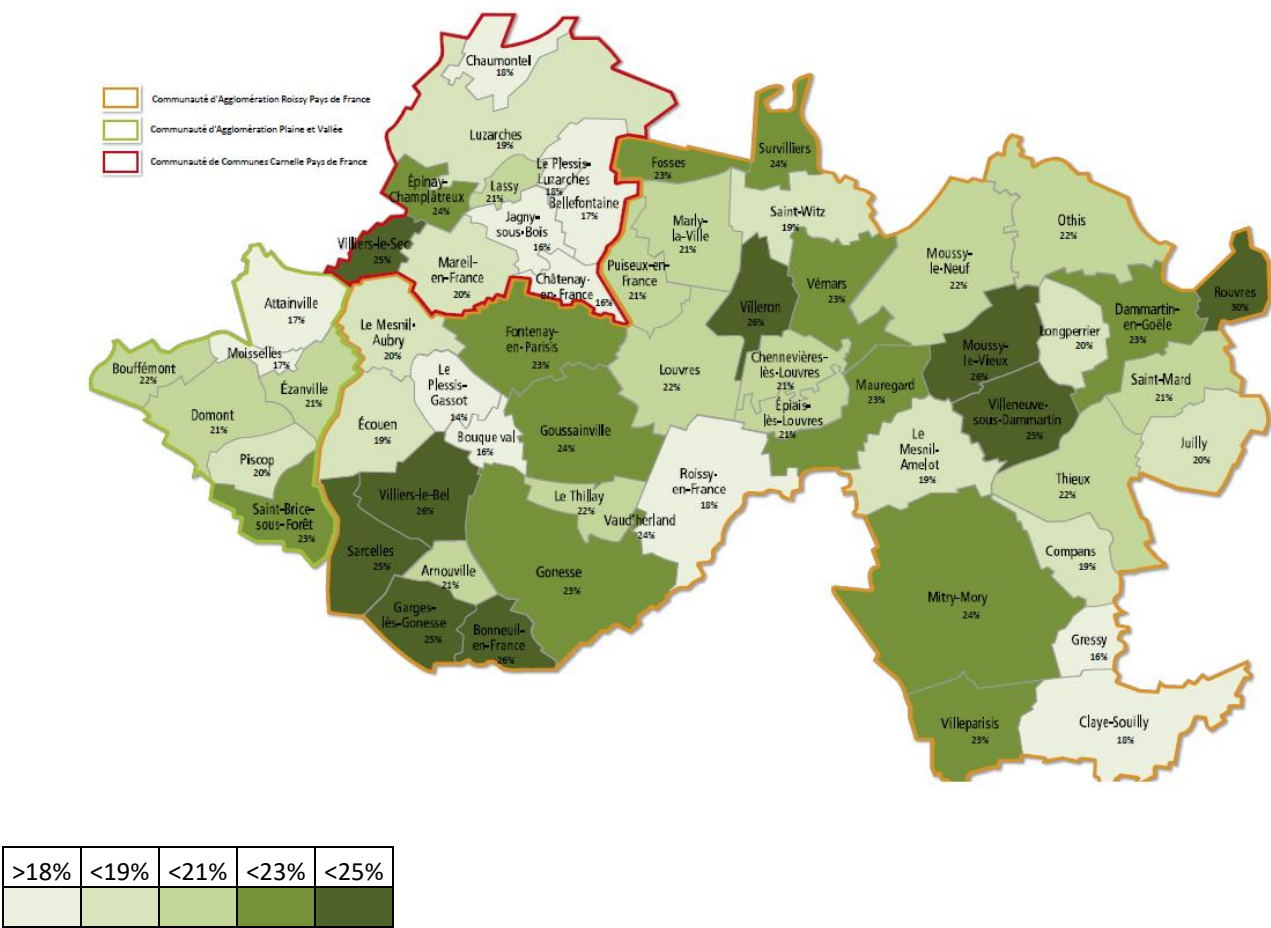


Tableau des tranches d'âges 15-29 ans

Les 15-29 ans représentent 20% du territoire, contre 18% à l'échelle nationale, avec une proportion plus forte au niveau de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

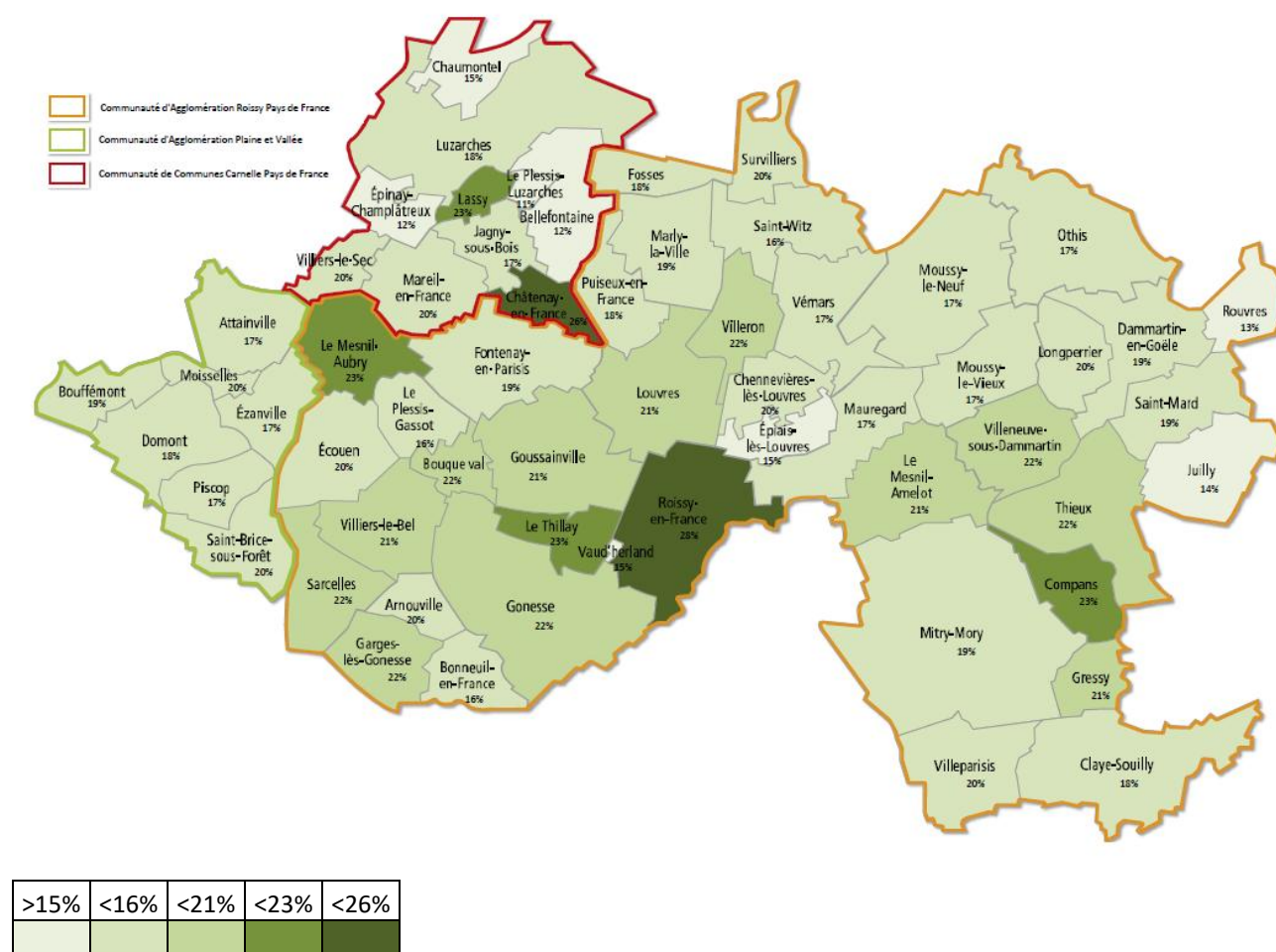
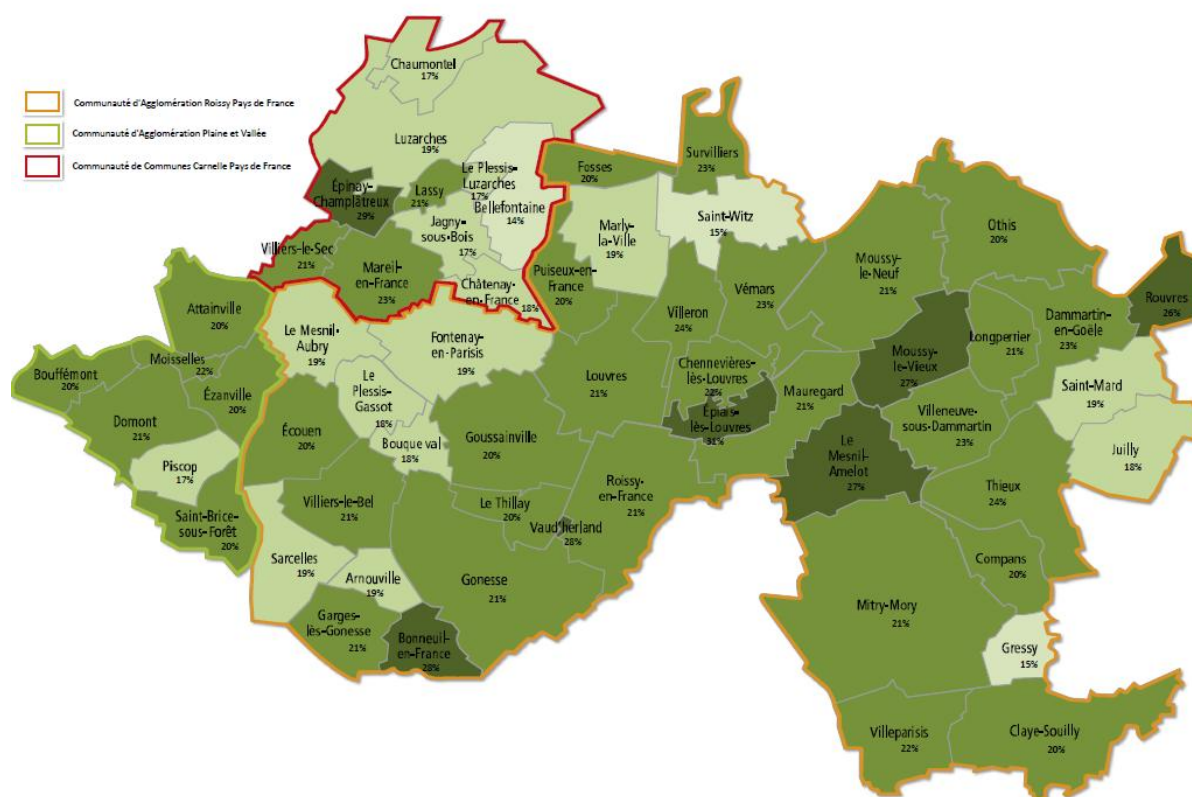


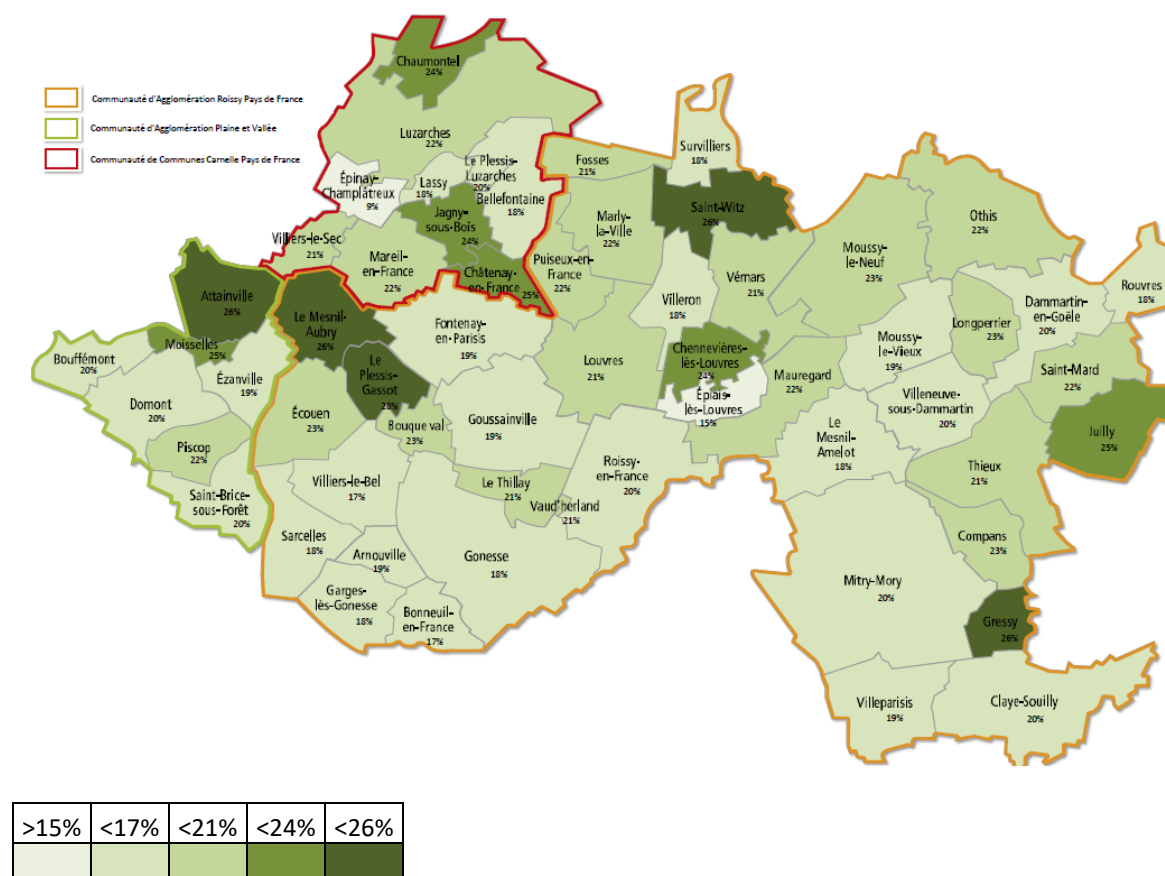
Tableau des tranches d'âges 30-44 ans

Cette tranche d'âge se répartie plutôt uniformément sur le territoire du Sigidurs. Elle représente 20% de la population, contre 18% à l'échelle nationale.



>15%	<16%	<20%	<26%

Les 45-59 ans représentent 19% de la population, ce qui est identique à la moyenne nationale. On constate que quelques communes sont surreprésentées par rapport aux précédentes tranches d'âges, situées plutôt au Nord du territoire, avec des populations de moins de 3000 habitants.



Le territoire du Sigidurs comprend 12% de population dans cette tranche d'âge, contre 17% à l'échelle nationale. Cette différence peut s'expliquer par les départs à la retraite dans d'autres régions et surtout la prédominance des tranches d'âges plus jeunes en raison du dynamisme de la région en matière d'emploi.

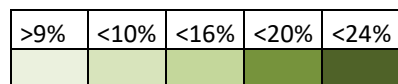
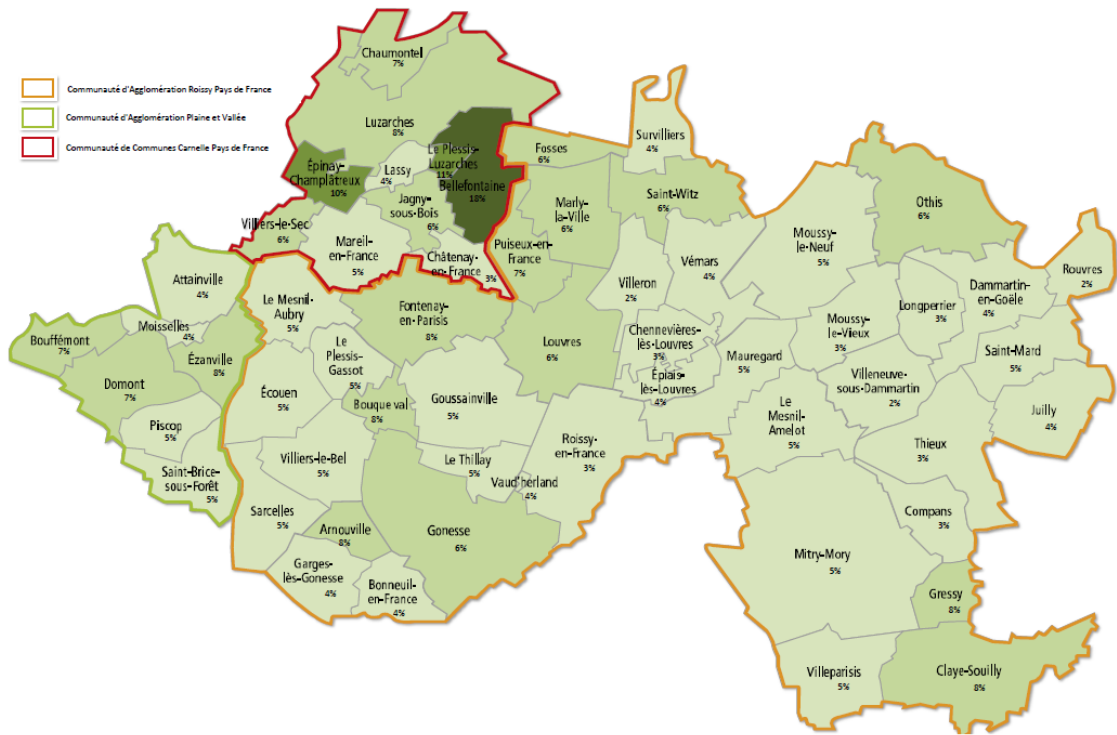


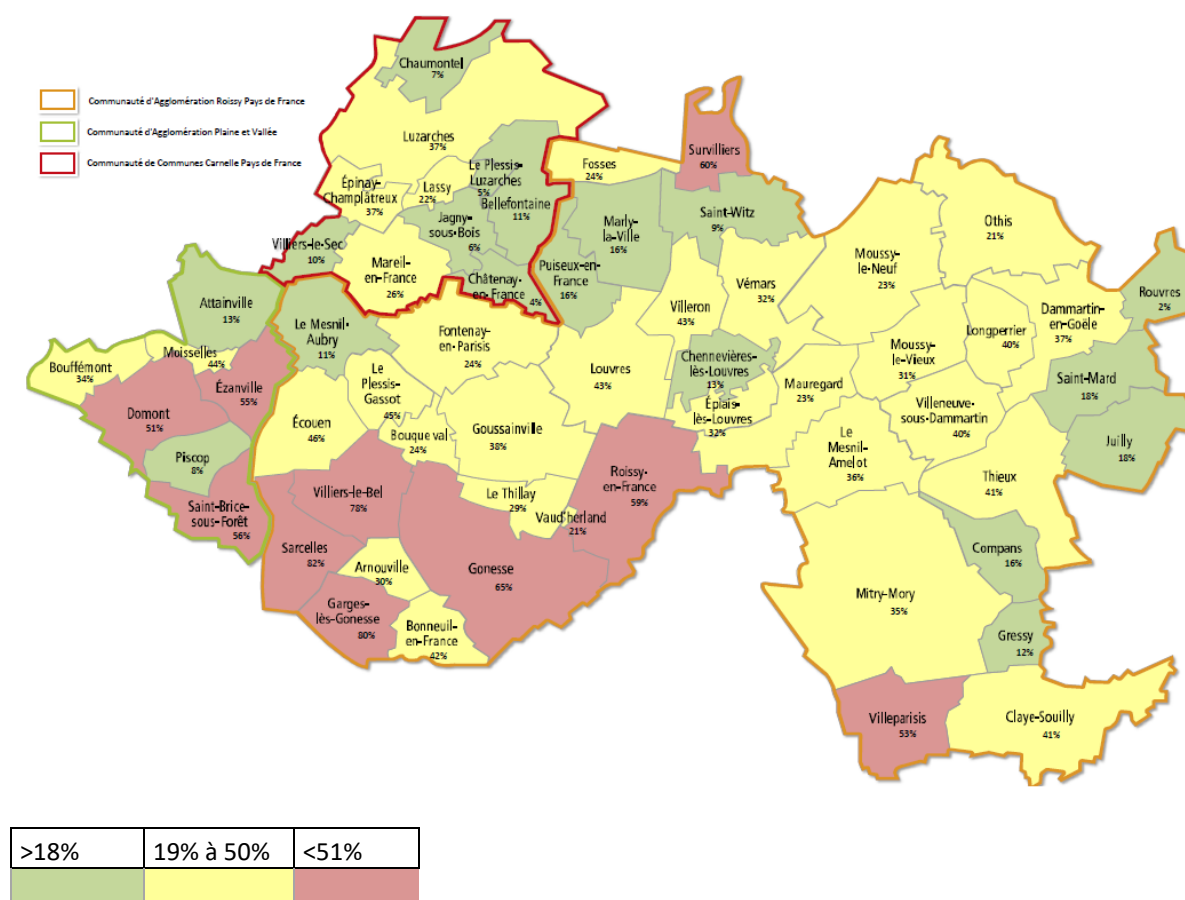
Tableau des tranches d'âges 75 ans et +

Cette tranche d'âge est la moins représentée, avec seulement 5% de la population du Sigidurs dans cette tranche, contre 10% en moyenne. Comme pour la tranche d'âges des 60-74 ans, cette différence peut s'expliquer par les départs à la retraite dans d'autres régions et la prédominance des plus jeunes, du fait de l'attractivité régionale en matière d'emploi.



>2%	<2%	<10%	<18%

Taux d'habitat collectif par commune



Le taux d'habitat collectif est historiquement plus élevé sur le territoire Sud-Ouest. A l'exception des communes de Villeparisis et Survilliers. Ces communes sont, en majorité, des communes à forte densité de population. Malgré une augmentation de la population sur de nombreuses communes cela a peu impacté le taux d'habitat collectif, depuis 2021. L'habitat collectif fait partie des cibles difficiles à toucher, car les habitants ne sont pas impactés directement par la mauvaise gestion des déchets (refus des bacs de collecte, par exemple). Un travail régulier avec les gestionnaires publics ou privés est ainsi réalisé, pour améliorer la collecte des différents flux. Cependant sur le long terme, les problèmes persistants ont un impact sur le cadre de vie des habitants. Nous verrons que plusieurs dispositifs de territoire travaillent sur les axes de cohésion sociale et d'aménagement des espaces.

Par ailleurs, une part importante du parc immobilier est vieillissante et, bien que des programmes d'aménagements soient mis en place, des difficultés peuvent perdurer (nombres de bacs de collecte insuffisants, locaux techniques absents ou inadaptés, manque de communication dans les locaux dédiés, mauvaise gestion des déchets par les usagers, petits logements ne facilitant pas le tri, etc). Pour répondre à cette problématique des dispositifs techniques, comme les bornes enterrées, peuvent être mis en place, mais ils peuvent parfois générer d'important dépôts sauvages sur la voie publique, quand ils sont mal utilisés.

Le Sigidurs mène une forte action pour mobiliser l'habitat vertical en matière de réduction des déchets (porte-à-porte, accompagnement des gestionnaires, formation des gardiens, participation au salon des copropriétaires, etc). Cependant ces acteurs ne sont souvent pas suffisamment pro-actifs dans les actions à mener avec le Sigidurs, pour qu'elles soient optimales.

La prévention des déchets est un vecteur intéressant à considérer, car la réduction des déchets produits permettrait de répondre aux problématiques d'espaces et le développement de comportements plus citoyens, en lien avec un cadre de vie plus accueillant.

Également, le développement de certaines actions, comme la mise en place de locaux à destination du réemploi, pourrait répondre aux grands principes du développement durable (Economie, Environnement, Social) via l'échange entre habitants d'objets réutilisables, mis à la poubelle par exemple.

La prévention des déchets, comme le développement de locaux de réemploi, couplée à des dispositifs incitatifs de tri, à l'image du dispositif « cocon » (de la société Fichas, qui a pour objectif de donner des bons d'achats en échange de la mise en place du geste de tri par l'habitant) peuvent permettre de fédérer les habitants. En effet, ces derniers peuvent identifier l'intérêt de s'investir dans une meilleure gestion des déchets, par ses différents biais, avant d'être motivés par le maintien d'un cadre de vie accueillant.

2. Dispositifs nationaux en place sur le territoire : (Source : Agence nationale de la cohésion des territoires)

Certains dispositifs du territoire méritent d'être identifiés, car ils peuvent permettre de résoudre des problématiques et de faire des propositions en matière de gestion des déchets. Les zones identifiées par ces dispositifs bénéficient d'un engagement des différents acteurs du territoire (acteurs publics, associatifs ou collectifs de citoyens) et sont engagées au niveau humain, financier, politique. Notre établissement public pourrait s'engager dans ce type de dispositifs, afin d'engager une action de co-construction avec les acteurs locaux sur les périmètres concernés. Cela garantirait, d'une part un engagement de nos partenaires, et d'autre part, cela permettrait de toucher certains publics habituellement moins accessibles. Les dispositifs identifiés sont relatifs à la transition écologique et/ou à l'aménagement du territoire et du cadre de vie, qui semblent être les axes les plus pertinents pour le Sigidurs.

Quartiers prioritaires :

Les quartiers prioritaires sont identifiés sur le critère unique du niveau de vie des habitants. L'intégration des quartiers dans ce dispositif, d'une durée de 6 ans, permet de concentrer les actions de la politique de la ville autour de trois axes : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi. Le Sigidurs pourrait s'intégrer dans ce dispositif, via l'axe du cadre de vie et du renouvellement urbain.

- Communes et quartiers concernés :

Commune	Nom du quartier
Villeparisis	Normandie-Niemens-Poitou
Villeparisis	Quartier République Vilvaudé
Arnouville – Gonesse – Villiers-le-Bel	Carreaux-Fauconnière-Marronniers-pôle gare
Goussainville	Grandes Bornes élargies
Goussainville	Cottage élargi
Sarcelles	Lochères
Sarcelles	Rosiers Chantepie
Sarcelles	Village Mozart
Arnouville – Gonesse	St Blin
Garges-Lès-Gonesse	Dame Blanche
Villiers-le-Bel	Village – Le puits la Marlière – Derrière les murs monseigneur

Action cœur de ville (ACV) :

Ce dispositif est une politique prioritaire du gouvernement, de soutien au développement durable et à l'attractivité des villes moyennes, qui exercent une fonction centrale pour tout leur territoire. Il se développe autour de 4 axes, le premier étant probablement celui qui pourrait concerner le Sigidurs :

- Accompagner les villes dans leur démarche de transition écologique
- Asseoir le socle de services ; le vivier d'emploi et le rôle centrale de la ville moyenne au niveau du territoire
- Revitaliser le centre-ville pour rendre le cadre de vie agréable
- Accélérer la mise en œuvre des projets avec des financements adaptés

- Commune concernée : Gonesse

Petites villes de demain (PVD) :

Ce programme renforce les moyens des élus des villes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions centrales. L'objectif est de bâtir et concrétiser les projets de territoire et de les accompagner dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. Ce dispositif bénéficie de nombreux financeurs, tels que l'Ademe ou la banque des territoires.

- Communes concernées : Fosses, Louvres

Villages d'avenir :

Ce programme complémentaire aux programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain » cible les communes rurales, de moins de 3 500 habitants. Il vise à aider les élus de ces territoires à identifier les dispositifs et aides existantes de l'Etat et des partenaires financeurs, dans la réalisation de leurs projets de développement divers (transition écologique, aménagements d'espaces, alimentation, mobilité, etc.). Plusieurs thématiques peuvent concerner les axes de notre Programme local de prévention des ménagers et assimilés.

- Commune concernée : Chennevières-les-Louvres

Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) :

Issu de l'ANRU, le nouveau programme de renouvellement urbain vise la transformation profonde des quartiers prioritaires, afin de favoriser la mixité. L'agence nationale de cohésion des territoires veille à l'articulation des politiques de la ville dans le cadre du dispositif NPNRU. Ce dispositif, bien ancré, permet une action collective des différents acteurs et implique les habitants directement touchés par des aménagements d'envergure. Le Sigidurs est déjà intervenu sur ce type de dispositif, dans le cadre de l'aménagement des dispositifs de collectifs et de la sensibilisation à destination des habitants, ce qui a permis un travail conjoint avec la ville et les bailleurs publics concernés.

- Communes et quartiers concernés :

Commune	Quartiers visés par un NPNRU
Villiers-le-Bel/Arnouville/Gonesse	Carreaux, fauconnière, marronniers, pôle gare
Garges-lès-Gonesse	Dame blanche
Sarcelles	Lochères
Sarcelles	Rosiers Chantepie
Villiers-le-Bel	Village – Le puits la Marlière – Derrière les murs monseigneur

Commune	Quartiers visés par un NPNRU d'intérêt national
Garges-lès-Gonesse	Dame Blanche

Sarcelles	Lochère
Villiers-le-Bel	Village – Le puits la Marlière – Derrière les murs monseigneur

Commune	Quartiers visés par un NPNRU d'intérêt régional
Villiers-le-Bel/Arnouville/Gonesse	Carreaux, fauconnière, marronniers, pôle gare
Sarcelles	Rosiers Chantepie

Contrat de relance et transition écologique ou Contrat pour la réussite écologique (CRTE) :

Le contrat de relance et transition écologique est un outil partenarial entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs du territoire, sur la période 2020-2026. Il a pour objectif de rassembler les acteurs des différents dispositifs d'un bassin de vie. Ces contrats s'appuient sur un projet de territoire, qui participe à la transition écologique et à la cohésion du territoire. Cet outil a pour objectif d'être une feuille de route à l'échelle d'une intercommunalité ou de plusieurs, et de favoriser le travail collectif entre les différents acteurs publics (départements, régions, etc.) et les acteurs privés présents.

Les contrats sur l'aire géographique du Sigidurs sont les suivants :

- CRTE Plaine Vallée
- CRTE Roissy Pays de France
- CRTE Carnelles Pays de France

Plan Climat Air Energie Territorial :

Les trois établissements publics adhérents ont mis en place un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le Sigidurs participe déjà à ces PCAET, en participant aux instances de pilotage pour indiquer les actions que nous mettons déjà en place et celles qui peuvent être envisageables.

Agenda 2030 :

La ville de Villiers-le-Bel a mis en place un agenda 2021, puis 2030, dont le Sigidurs est un membre actif, au niveau de la construction, mais également de la mise en œuvre des actions.

Territoire zéro chômeur :

Les communes de Moisselles/Attainville/Bouffémont sont engagées dans la démarche Territoire zéro chômeur par le biais d'un partenariat avec l'association Territoire zéro chômeur et de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) BAM Emplois services. Le Sigidurs assure principalement un soutien financier à l'EBE et à l'association.

3. Structures partenariales actives ou potentielles

Plusieurs structures qui agissent en faveur de la réduction des déchets sont présentes sur le territoire du Sigidurs. Pour certaines, comme les ressourceries, un partenariat est déjà existant.

Structures	Type	Localisation	Thèmes principaux
Ressourcerie IMAJ	Association	Villiers-le-Bel	Insertion et réemploi
Ressourcerie BAM 95	EBE	Bouffémont	Insertion et réemploi
Solicycle	Association	Garges-lès-Gonesse	Insertion et réemploi
Repair café	Association	Puiseux-en-France	Réemploi
Au tiers lieu de Louvres	Association	Louvres	Réemploi

Plaine de vie	Association	Ezanville	Insertion et maraichage Sensibilisation compostage et zéro déchet
---------------	-------------	-----------	---

Il est à noter que bien que nous n'ayons pas de liste exhaustive, des agriculteurs du territoire ou à proximité réalisent de la vente en direct et/ou alimentent des casiers de vente sans emballages dans certaines communes. Également, plusieurs structures associatives de jardins partagés et/ou familiaux réalisent de la vente (Les jardins d'Alain, les jardins des délices, ...), ce qui favorise les circuits courts et limite la production d'emballages.

Les autres acteurs pour lesquelles nous disposons de bases de données, parfois non-exhaustives, mais qui peuvent être des relais et des partenaires potentiels, sont les associations (sportives, culturelles, créatives, sociales, etc), les associations de professionnels, les restaurations scolaires, les établissements scolaires, les entreprises du territoire.

4. Eco-organismes

L'éco-organisme ECOLOGIC lance une plateforme pour favoriser le don entre les collectivités/entreprises et les associations d'un territoire, qui pourrait être intéressante à promouvoir auprès de nos collectivités adhérentes, mais également des entreprises et des associations. Il reste à définir les modalités d'accès, particulièrement la possibilité pour le Sigidurs d'avoir une visibilité sur les taux de réemploi que la plateforme va induire sur notre territoire.

5. Projets et études

Actuellement, le Sigidurs est engagé dans plusieurs études ou projets en cours de déploiement, en lien avec la réduction des déchets :

- Etude pour la mise en place de contenants réutilisables dans les restaurants. Cette dernière est pilotée par le syndicat Emeraude mais réalisée, en groupement de commande, avec les syndicats Sigidurs, Tri-Action, AZUR et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ;
- Mise en œuvre et déploiement du tri à la source des biodéchets ;
- Evaluation du gisement réemployable au centre de valorisation énergétique et à la REP de Bouqueval ;
- Systématisation des critères verts dans la commande publique.

Également, une expérimentation pourrait être conduite par la CARPF sur la collecte des dépôts sauvages.

6. Evènements

Un certain nombre d'évènements nationaux peuvent également s'avérer intéressants, pour promouvoir la prévention des déchets :

- Semaine de la réduction des déchets
- Semaine du développement durable
- Journée internationale du zéro déchet
- Mois du vrac

D'autres événements nationaux, n'étant pas en lien direct, nécessitent d'être étudiés comme la journée mondiale des océans, Earth hour, etc., car ils pourraient permettre de mettre en lumière certaines de nos actions, dans une dynamique plus globale. Par exemple, une mauvaise gestion des déchets peut impacter les océans, 80% des déchets présents dans les océans provenant de l'intérieur des terres. Certains de ces événements bénéficient d'une couverture médiatique nationale, ce qui pourrait nous permettre d'attirer le public autour de nos actions, et ce tout au long de l'année, sur des événements en lien avec la protection de l'environnement.

Au niveau local, de nombreuses communes développent des événements en lien ou non avec l'environnement, ce qui permet de toucher un public large et local, toutes tranches d'âges confondues.

7. Atouts et faiblesses du Sigidurs et son environnement
a. Fonctionnement interne du Sigidurs

Atouts du Sigidurs	Faiblesses du Sigidurs
Directions et agents dynamiques et volontaires en matière de prévention	Contexte budgétaire des collectivités territoriales contraignant
Signature d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés depuis 2019	Sigidurs fortement identifié par les usagers via ses compétences collecte et traitement des déchets mais insuffisamment pour la prévention
Accompagnement des administrations et des entreprises	Diffusion de la communication dépendante en partie des outils de communication des communes et des établissements publics intercommunaux
Couverture satisfaisante de la sensibilisation des enfants (cycles maternels et élémentaires)	Peu d'actions et de projets pour les publics adolescents, les jeunes adultes et les entreprises car ils sont identifiés comme des dépendants des compétences des départements, des régions ou du secteur privé
Moyens en matière de ressources humaines cohérents par rapport aux demandes du territoire et à l'actualité	Ratios de collecte des déchets recyclables faibles
Culture des enjeux de la transition écologique via l'organisation de sessions de sensibilisation des agents de la collectivité (fresque du climat, atelier décarboné, etc.)	Taux de refus de tri important et en augmentation
Compétences globales de gestion des déchets ménagers et assimilés (prévention, collecte et traitement)	Modalités de collecte des entreprises non harmonisées sur l'intégralité du territoire
Sigidurs propriétaire du Centre de Valorisation Énergétique, du Centre de tri, de 6 déchèteries, des bâtiments administratifs	Dotation en bacs de collecte à finaliser sur certains territoires (ZA 77).
Adoption d'un règlement des centres techniques municipaux	Seuil de collecte élevés et souvent mal appliqués dans les administrations, écoles et entreprises
Mise en place d'un règlement des déchèteries	Maillage perfectible du territoire en matière de déchèteries (CAPV)
Harmonisation des filières en place sur les 6 déchèteries	

La motivation et l'implication des agents du Sigidurs participe à un service de qualité en matière de prévention des déchets. Le syndicat impulse une politique d'exemplarité, aussi bien dans ses achats que dans son fonctionnement quotidien. Cette dynamique permet une remise en question

régulière de nos actions, et pousse les agents à faire preuve de recherche, de créativité et de technicité.

b. Environnement du Sigidurs

Atouts de l'environnement du Sigidurs	Faiblesses de l'environnement du Sigidurs
Engagement de certaines communes dans des dispositifs de développement durable, à l'image de l'agenda 21 puis agenda 2030 de Villiers-le-Bel	Hétérogénéité du territoire avec des enjeux et des objectifs différents en fonction des communes
Prise de conscience grandissante des enjeux écologiques, par la population	Frange de la population qui fait régulièrement référence à l'impuissance à agir face au dérèglement climatique, dans le cadre des évènementiels le Sigidurs est présent
Intérêt du financement par l'ADEME d'études relatives à la tarification incitative	Attente forte de sensibilisation des enfants en matière de développement durable, car ils représentent l'avenir. Cela peut s'avérer anxiogène pour eux et pousser les adultes à l'inaction
Subventions possibles pour certains projets (éco-organismes, région IDF, Fond vert...)	Problématiques sociales existantes sur le territoire, mais certaines ne peuvent pas être quantifiées, par exemple la présence de marchands de sommeil, ce qui ne donne pas une vision précise du nombre d'habitants réellement présents sur le territoire
Dynamisme des associations de collectivités (Amorce, CNR, AMF) pour porter la voix des collectivités	Terme « Prévention » qui n'est pas compris par les acteurs extérieurs au domaine des déchets
Process de la chaîne de tri en évolution, pour se conformer aux préconisations de Citéo	Faible maillage de structures agissant dans le domaine de la prévention (commerces, association, etc.)
Extension du réseau de chaleur prévue dans les années à venir	Augmentation de la TGAP et nouvelles taxations à venir
Réflexion sur la production d'hydrogène avec le SIAH et le Sigeif	Intégration possible des centres de valorisation énergétique dans le dispositif des quotas carbone (minimum 40€/tonne soit 7M€/an)
Renouvellement des marchés de collecte (nouvelles carburations)	Fausse consigne pour recyclage et développement des bornes de recyclage dans les magasins (RVM)
Réflexion sur les fréquences et les modalités de collecte des déchets végétaux et/ou encombrants	Evolution rapide de la réglementation et de ses modalités d'application (ex : taux d'incorporation de matières premières secondaires)
	Fortes fluctuations du marché des matières premières
	Multiplication des filières REP, complexité de mise en œuvre et report de mise en place

L'hétérogénéité de la population et de la typologie des communes peut rendre difficile la mise en place d'une politique globale de prévention car les enjeux, les objectifs et les moyens mis à disposition peuvent être très différents d'une commune à l'autre. Cependant, la prise de conscience écologique d'une part grandissante de la population insufflé aux élus et aux agents communaux de nouveaux axes de travail comme l'organisation de journées tournées autour de l'environnement, l'adhésion au projet gaspillage alimentaire piloté par le Sigidurs, la participation au Village du zéro déchet, etc. Cette dynamique est renforcée par certaines communes, plus pro-actives en matière de transition écologique et sociale

Conclusion

Le territoire du Sigidurs compte aujourd'hui 423 958 habitants, soit 3,43% de plus que lors du premier diagnostic. C'est un territoire plutôt jeune et hétérogène en termes de répartition de population, mais également de type d'habitat. Du fait de cette spécificité, les besoins des acteurs sont différents et les dispositifs d'Etat se concentrent sur certaines communes, qui sont également celles avec de forts enjeux en matière de gestion des déchets. Une intégration dans ces dispositifs en faveur de la transition écologique ou de l'aménagement des territoires permettrait potentiellement de renforcer le partenariat avec les acteurs concernés et de résorber certaines problématiques relatives à nos compétences.

Un travail sur l'image du syndicat, que ce soit auprès de nos partenaires publics ou des habitants, est à approfondir, afin qu'il soit perçu comme un partenaire ressource, dynamique et novateur en matière de prévention des déchets.

Des actions ont été initiées par le Sigidurs vers les publics adolescents, jeunes adultes et professionnels mais elles nécessitent d'être dynamisées pour atteindre des franges de la population faiblement impactées par les actions du Sigidurs, qui sont pourtant des actrices majeures de son territoire.

Le bilan, joint à ce diagnostic, nous montre que la production de déchets ménagers et assimilés a fléchi à partir de 2022 ? cette diminution est liée, entre autres facteurs, à une baisse de la consommation des ménages. Cette baisse s'est poursuivie en 2023, pour atteindre 558 kg/hab. de déchets ménagers et assimilés traités, notamment grâce à la mise en place des nouvelles modalités d'accès en déchèteries. Le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés devra être agile vis-à-vis de la possible reprise de la consommation à la suite de la diminution de l'inflation, qui pourrait être un facteur de production de déchet à la hausse. Il devra permettre de mobiliser grâce à une approche à la fois pragmatique, pédagogique et réglementaire envers les acteurs ciblés.

Le contexte budgétaire contraint des collectivités territoriales et les nouvelles taxations qui pourraient concerner le Sigidurs sont des éléments essentiels dans la construction du nouveau PLPDMA. Ce dernier pourra structurer et identifier les actions à mettre en œuvre pour limiter l'impact financier sur le Sigidurs, mais également sur ses collectivités adhérentes, et les différents usagers (ménages, professionnels, associations, etc).